CRIC n° 89 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

Mardi 11 février 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

Le dispositif des salles de consommation à moindre risque – Auditions.....1

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Diana Nikolic – Mme Mathilde Vandorpe – Mme Bénédicte Linard – Mme Alice Bernard – M. Nicolas Tzanetatos.

Communication.....7

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Taquin – Mme Stéphanie Thoron – Mme Sabine Roberty.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....8

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien aux politiques d'EVRAS ».....8

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le continuum de soins en santé mentale ».....9

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le trajet de soins périnatal ».....10

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Vincent Palermo à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les mesures supplémentaires de surveillance et de prévention à la suite de la détection d'un nouveau cas, chez l'homme, de contamination au virus H5N1 de la grippe aviaire ».....12

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Palermo – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact des ambitions du nouveau Gouvernement fédéral sur les politiques de la santé et de l'action sociale ».....14

Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vandorpe – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les salles de consommation à moindre risque ».....16

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la sensibilisation des plannings familiaux quant à l'usage de contraceptifs à base d'œstrogènes synthétiques ».....18

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les dangers de l'usage détourné du protoxyde d'azote ».....19

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences du recours aux plateformes de soins privées dans les maisons de repos »....20

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement du rôle des médecins généralistes dans la prévention de l'alcoolisme »....22

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazaron – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le programme de dépistage du cancer du sein »....23

Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vandorpe – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le resserrage du Plan de relance de la Wallonie dans les matières de M. le Ministre »....25

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la santé mentale des jeunes »....26

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation et la révision d'Impulseo »....28

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Yves Coppieters, Ministre.

Interpellation de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact des mesures du Gouvernement de la coalition Arizona sur les pensions et l'accès aux maisons de repos » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la hausse des prix en maisons de repos »....30

Intervenants : M. le Président – Mme Jamila Ammi – Mme Sabine Roberty – Mme Bénédicte Linard – Mme Caroline Taquin – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE....35

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)....36

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du soutien à l'emploi et à la formation des personnes en situation de handicap » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de l'offre de répit pour les personnes en situation de handicap et celles de plus de 65 ans »....36

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'inquiétude des organisations à profit social membres de la CODEF »....38

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement du cadre des maisons d'accueil »....39

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fin des potages-collations »....40

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact sur les CPAS et les communes d'une diminution de places d'accueil des primoarrivants sans papiers par le Gouvernement fédéral »....41

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la fin des allocations de chômage sur les entreprises de travail adapté et le secteur de l'économie sociale »....43

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de l'emploi des personnes en situation de handicap en Wallonie »....44

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'accueil au sein des abris de nuit en période de grand froid »....45

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la sécurisation des abris de nuit »....47

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Interpellation de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la contamination aux PFAS de l'eau du robinet à Tubize » ;

Question orale de M. Olivier Maroy à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conclusions de la rencontre du 10 février 2025 avec les bourgmestres de l'ouest du Brabant wallon et du Hainaut sur les PFAS » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le message BE-Alert concernant les taux élevés de PFAS à Tubize » ;

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mise en place du Gouvernement fédéral et les implications dans la problématique des PFAS » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pollution aux PFAS au sein de l'aéroport de Charleroi »....48

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – Mme Alice Bernard – Mme Bénédicte Linard – Mme Marie Jacqmin – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Pascal Baurain à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les analyses de sols liées aux travaux à Hornu »....58

Intervenants : M. le Président – M. Pascal Baurain – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Tzanetatos à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les centres d'enfouissement technique (CET) »....59

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Tzanetatos – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Vincent Palermo à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le recyclage des langes en Wallonie »....60

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Palermo – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la relégation de la lutte contre le gaspillage alimentaire »....61

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le respect des dispositions du Code de l'environnement dans le cadre du démantèlement de la centrale nucléaire de Tihange 2 »....63

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation du secteur de la collecte du textile »....64

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fin du fonds Promaz pour les cuves de mazout »....65

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique d'accueil des Gens du voyage »....66

Intervenants : M. le Président – M. Maxime Daye – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'attaque contre les services de lutte contre les discriminations » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le définancement d'Unia par le Gouvernement fédéral »....67

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales »....69

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les objectifs du Gouvernement en matière d'égalité des genres »....71

Intervenants : M. le Président – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation à mi-parcours du dispositif « Territoires de réparation par l'économie sociale » »....72

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)....74

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites....74

Interpellations et questions orales retirées....74

LISTE DES INTERVENANTS....75

ABRÉVIATIONS COURANTES....76

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 36 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Je vous demande d'emblée d'accepter mes excuses pour ce léger retard. Malheureusement, je ne maîtrise pas la circulation particulièrement dense aujourd'hui en venant du Borinage.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Pour rappel, lors de notre dernière réunion, nous avons décidé d'organiser l'audition de la Cour des comptes sur son rapport concernant les marchés publics de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement – la SPAQuE – le 18 mars 2025.

La Cour des comptes préférerait toutefois qu'elle intervienne le mardi 25 février 2025, en raison de l'indisponibilité de M. Rion le 18 mars.

Marquez-vous votre accord pour que l'audition ait lieu le mardi 25 février en lieu et place du mardi 18 mars ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

En conclusion, la Commission décide d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du mardi 25 février 2025 le rapport de la Cour des comptes concernant les marchés publics de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (SPAQuE).

Le dispositif des salles de consommation à moindre risque – Auditions

M. le Président. – À la suite d'une demande formulée par le groupe MR, la Conférence des présidents a décidé d'ajouter à notre ordre du jour un point sur l'organisation d'auditions sur le dispositif des salles de consommation à moindre risque.

Un courriel a été envoyé aux secrétaires politiques des différents groupes afin de connaître leurs éventuelles demandes.

Un tableau reprenant les différentes demandes vient de vous être distribué.

Le groupe PS m'indique qu'il est désireux de connaître le cadre précis de ces auditions avant de soumettre les demandes.

Je vous propose dès lors, dans un premier temps, que nous fixions le cadre de ces auditions.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Le groupe socialiste n'a en effet pas donné de nom.

On voudrait connaître le cadre de cette audition, son objectif précis ainsi que l'intitulé de la grande question que nous nous poserons pour travailler ensemble. Il faut que ce soit un travail pertinent qui donne ses effets.

La grande question est de savoir si ce sont des auditions à la suite d'une réponse que M. le Ministre a formulée en commission ou des auditions destinées à un vrai travail législatif. On pense à une proposition de résolution ou à un autre texte que nous pourrions travailler et à la manière avec laquelle nous allons le travailler. Est-ce un texte exclusivement réservé aux groupes de la majorité ou les groupes de l'opposition pourront-ils se joindre à ce travail ?

Vous avez bien compris mon intervention, c'est le cadre précis, l'objectif que l'on va pouvoir se définir, une question précise à laquelle ces auditions pourront répondre et la manière de travailler par la suite, avec ou sans texte législatif. Les réponses que la majorité formulera aujourd'hui me permettront ou pas de donner des noms.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Chers collègues – et je ne m'adresse pas uniquement à Mme Roberty –, on a régulièrement l'occasion de parler du dispositif de la salle de consommation à moindre risque de Liège puisque c'est la seule qui existe à ce stade sur notre territoire.

Il faut se rappeler – et je n'étais moi-même pas député à l'époque – qu'il y a déjà eu une proposition de résolution adoptée par notre Parlement – de mémoire, en 2017 – qui permettait de mettre en place ce type de dispositif.

Entre-temps, le cadre légal a évolué pour permettre une tolérance par rapport à ce type de dispositif parce que les drogues restent interdites sur le territoire belge, ce qui s'applique en Wallonie aussi.

Cette résolution fixait plusieurs objectifs politiques, principalement en termes de santé publique, en termes d'amélioration de la santé et de l'accompagnement des usagers de drogues, mais aussi en termes d'apaisement de l'espace public et de lutte contre le deal et la toxicomanie de rue.

Sur le terrain, mais aussi dans les échanges de ce Parlement, régulièrement, revient l'aspect de la nécessité d'une approche pluridisciplinaire, c'est-à-dire que les salles de consommation à moindre risque sont un outil, mais un outil parmi d'autres, parmi toute une série de dispositifs. Par ailleurs, une évaluation du dispositif liégeois a été faite par l'Université de Liège qui pointe une série de choses positives, mais aussi des pistes d'amélioration.

À la suite d'une question que j'ai pu poser à M. le Ministre, il reprenait le cas du dispositif liégeois, mais il le mettait aussi en perspective avec ce qui se fait ailleurs en Europe ou dans le monde. Il concluait en disant qu'il faudrait – et c'est un peu le sens de la réflexion de l'AViQ actuellement – prendre un peu de recul et voir comment inclure ce dispositif dans une approche plus large. Les salles de consommation, un lieu où l'on peut consommer en toute sécurité sanitaire, ce n'est pas la solution globale pour tout. Il s'agit de voir comment inclure ce dispositif dans une approche plus large. Le cas échéant, si le Parlement souhaitait organiser des auditions, il indiquait en soutenir le principe.

J'ai saisi la balle au bond et je suis venue vous proposer, il y a maintenant trois semaines ou un mois, le principe de ces auditions. On se retrouve aujourd'hui à discuter des personnes à auditionner.

Sur le cadre, c'est le dispositif « Salle de conso », mais le groupe MR propose également d'entendre l'AViQ. Il faudrait d'abord entendre un représentant de l'AViQ qui accompagne ce dispositif depuis le début. L'idée est aussi d'aller plus largement sur ce qui existe déjà sur le territoire wallon, au niveau des villes – à Liège et à Charleroi, mais je vois qu'une ASBL de Namur est proposée –, au niveau des grandes villes, là où sont plus prégnants – je ne dis pas qu'ils sont inexistants ailleurs, mais plus prégnants – les problèmes de toxicomanie, particulièrement de toxicomanie de rue, mais aussi d'aller vers les autres acteurs, que ce soit en prévention ou en accompagnement, pour soigner et accompagner les personnes dans un parcours de sortie d'addiction.

Il y a aussi l'aspect très important concernant plus la justice. Si je prends l'exemple liégeois, cela s'est fait en collaboration avec le Parquet. Il fallait que le Parquet accepte une telle activité sur son territoire puisque, au moment où cela a été mis en place à Liège, il n'y avait pas de cadre légal qui le permettait au niveau fédéral. Entre-temps, cela a été le cas.

Néanmoins, dès que l'on parle de consommation de drogue, il faut voir tout le circuit. Il y a l'aspect deal. Il ne faut pas non plus qu'un dispositif comme celui-là ait des effets secondaires néfastes pour les territoires qui les accueillent. Il y a une partie de travail avec le Parquet là-dessus.

Au niveau de l'accompagnement des justiciables, il existe des dispositifs, comme la CCT – la Chambre de traitement de toxicomanie –, à Charleroi, qui est une sorte de projet pilote. Il y en a un aussi à Gand, de mémoire. Dans l'accord de l'Arizona, il y a la volonté de généraliser ces CCT.

Il s'agit de repositionner le dispositif actuel, tel qu'il existe à Liège, de salle de consommation à moindre risque dans un paysage plus large. C'est un peu le rôle qu'ont les auditions dans un parlement tel que le nôtre, celui de prendre du recul et d'avoir des perspectives.

À quoi cela doit-il aboutir ? J'aimerais entendre les autres groupes aussi. Attendons d'abord de voir comment se passent les auditions, la première liste sur laquelle on s'arrête puis si l'on en demande éventuellement plus, soit en contribution orale, soit en contribution écrite. À un moment donné, voyons vers quoi l'on peut aller. Attendons de voir le retour que l'on aura du Gouvernement qui est en réflexion actuellement.

Que ce soit pour la salle de conso à Liège – je pense que cela a été acté dans une réponse du ministre –, il y a la volonté d'accompagner et de faire évoluer le dispositif liégeois, mais il y a aussi le projet de dispositif carolo où c'est l'occasion de voir plus clair dans ce que cela peut, le cas échéant, si c'est mis en œuvre, apporter sur le terrain. Il n'y a pas de raison que ce ne soit localisé qu'à Liège et à Charleroi.

Il faudra voir quels autres types de dispositifs peuvent être pensés et quelles pistes peuvent être abordées dans le cadre des auditions. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Je propose d'abord que l'on se mette d'accord sur une première liste qui peut éventuellement être évolutive en fonction des auditions

et de la réflexion des commissaires. Ensuite, on verra à la fin ce que l'on en fait : soit un rapport, que l'on met notamment dans les mains du ministre et du Gouvernement, à charge pour eux de venir avec des propositions ; soit un travail ultérieur, mais je suis incapable d'en dresser les contours aujourd'hui. Si j'ai demandé des auditions, c'est pour être éclairée sur le sujet.

Tant que j'ai la parole, sans vouloir la monopoliser, par rapport à la liste, on avait travaillé sur une liste au niveau du MR, mais elle n'est pas reprise ici. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé.

Je voulais, en sus de ce qui y est déjà, appuyer la demande pour l'AViQ et l'ASBL Transit. Ce sont les porteurs de projet à Bruxelles qui semblent déjà être dans une approche pluridisciplinaire plus prégnante qu'à Liège.

On est demandeur de l'ULiège, qui a fait l'évaluation de la SCMR de Liège.

On pensait à FEDITO Wallonie parce que l'on pourrait entendre toute une série d'acteurs de terrain, mais l'immense majorité d'entre eux sont membres de la FEDITO. La FEDITO nous semble être un bon point d'entrée, quitte à voir après s'il faut en réentendre l'un ou l'autre.

On aimerait entendre Pablo Nicaise pour le BELSPO. Une étude étant en cours au niveau fédéral, il nous semble intéressant de l'entendre aussi.

J'aurais souhaité proposer des experts médecins. On en a listé quelques-uns, notamment Dany Brian – pas le chanteur –, cette dame qui est médecin, qui a été médecin à la salle de conso à Liège et qui accueillait les usagers. L'immense majorité des usagers réguliers étant des SDF, la salle est aussi un point de contact sanitaire plus large qu'uniquement les questions de santé. Pouvoir l'entendre me semble donc utile.

J'avais aussi pointé Michel Vergnion, qui est médecin urgentiste à la Citadelle, le CHR à Liège, et qui est un ex-membre du conseil d'administration de la fondation TADAM, qui est à la base du projet.

Je propose également Simon Englebert, qui est infirmier et qui travaille au Centre S avec ces publics.

Ce sont des noms que je livre ici. J'imagine que l'on peut leur envoyer une demande de contribution écrite. Il faudra aussi que l'on balise les questions qu'on leur pose afin d'avoir les réponses que l'on veut. On peut les entendre aussi, mais c'est peut-être plus simple d'envoyer une liste de questions. J'ai pointé quelques spécialistes de la santé, mais ce n'est pas limitatif.

Ce projet, que ce soit à Liège ou à Charleroi, à la base, il s'est fait avec le CPAS. Je vois qu'il y a le Réseau social du Pays de Liège et je proposerais les CPAS. Doit-on entendre le CPAS de Charleroi et celui de Liège ou passe-t-on par la Fédération des CPAS ? Je laisse cela à la sagacité des collègues.

Comme je l'ai dit en introduction, nous insistons – particulièrement avec mon collègue, Nicolas Tzanetatos, qui a eu l'occasion d'avoir des contacts avec la Chambre de traitement de la toxicomanie de Charleroi – pour entendre un responsable de la CCT afin de voir comment cela se passe concrètement et quel est le travail, en tant que maillon de la chaîne, avec les autres acteurs de terrain à Charleroi.

Comme je l'ai dit aussi en introduction, ce travail n'aurait pas pu se faire à Liège sans la collaboration du Parquet. Il nous semble utile d'entendre le procureur du Roi de Liège et, vu qu'il y a un projet à Charleroi, celui de Charleroi aussi. On peut les entendre ou leur demander une contribution écrite.

Monsieur le Président, on pourrait travailler par bloc : un bloc sur l'aspect santé et un bloc pluridisciplinaire. Ce qui est de l'ordre de la justice, du Parquet et de l'accompagnement peut être dans le bloc pluridisciplinaire ou dans un troisième bloc.

Je me tourne vers mes collègues du MR pour voir si j'ai été complète ou s'ils ont d'autres propositions.

M. le Président. – Mme la Secrétaire n'était pas en possession de la liste des personnes que vous venez d'énumérer avant vos propositions. Il a donc été très difficile de prendre note vu le nombre de personnes que vous souhaitez entendre.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je peux l'envoyer pendant que nous parlons.

M. le Président. – Ce serait bien afin de faciliter le travail et n'oublier personne parmi les noms que vous avez mentionnés ainsi que de faire le point et voir les choix qui s'opéreront.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Le courrier du MR émane du retour après une question qui avait été posée par Mme Nikolic. L'ouverture de M. le Ministre sur les auditions afin de permettre le travail du Parlement en concertation sur le dossier est intéressante. On sait que M. le Ministre veut aboutir, notamment en travaillant avec un comité de suivi de l'AViQ, à une évaluation générale pour déterminer comment pérenniser et travailler sur ces différents dossiers, les modalités, le cadre et les montants de financement ; bref, le dispositif dans sa globalité.

Pour répondre à la demande du groupe socialiste, l'objectif est réellement d'avoir une vision « santé » de ce dossier. Dès lors, pour nous, ces auditions doivent permettre de faire ressortir les réalités de terrain, les bonnes pratiques en termes de réponses concrètes aux

besoins des différents acteurs et les mécanismes de financement.

Si, pour ces auditions, l'objectif est de servir les travaux du ministre auxquels on peut être associés, de permettre au ministre de prendre les décisions en toute connaissance de cause, il faut pouvoir aboutir, au niveau du Parlement, à des recommandations concrètes et réalistes sur l'avenir des salles de consommation à moindre risque. En tout cas, c'est la vision que nous avons de ces auditions.

Dès lors, il faut pouvoir prendre le temps. On voit que les listes apportées – et elles ne sont pas complètes – amènent pas mal de réflexions. Quand j'entends Mme Nikolic dire que l'on devrait peut-être fonctionner par paquets, cela montre bien que cela ne va pas se faire en une seule Commission et qu'il faudra du temps par rapport à toute cette évaluation pour bien entendre l'ensemble des acteurs que l'on a envie d'entendre pour enrichir ces travaux.

Sur le fond, j'avoue, Monsieur le Président, que j'ai un petit problème sur l'organisation concrète de fixer une liste aujourd'hui et déjà avancer là-dessus puisque l'on nous avait demandé de donner des noms pour la semaine dernière ou la semaine d'avant à 15 heures. Nous n'avons rien reçu entre les deux et nous découvrons aujourd'hui la liste qui est incomplète. Je comprends la réflexion du PS, pour qui il est difficile de donner des noms sans avoir de cadre plus précis. Pour moi, il est impossible de définir aujourd'hui les noms et les paquets parce qu'il y a des noms que je ne connais pas nécessairement et sur lesquels il faut peut-être creuser.

On peut se mettre d'accord sur les modalités en disant que l'on peut prévoir en effet des auditions, mais également des contributions écrites parce que, sur certains points, cela peut être important, mais il faut nous laisser un peu de temps pour organiser tout cela.

On peut le faire de manière informelle avec l'ensemble des groupes dans les jours à venir, que ce soit demain, en marge de la plénière ou par échange de mails, peu importe, pour arriver officiellement, à quinzaine, avec une liste de noms qui pourraient alors ensuite – là, c'est votre rôle, Monsieur le Président, et le rôle de la secrétaire – être contactés pour fixer les dates et faire les regroupements.

Sur le fond et sur les objectifs, il y a matière à travailler et à avancer sur l'organisation pratico-pratique, avec les noms que l'on découvre maintenant, cette liste incomplète et la réflexion du PS – que je comprends tout à fait – de ne pas savoir donner des noms sans avoir les objectifs de fond. Il me semble compliqué de déterminer la liste aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je rejoins Mme Vandorpe et le groupe Les Engagés. Il faut, pour ressortir les bonnes pratiques et nourrir M. le Ministre dans son travail, aboutir à quelque chose de concret et pas simplement à un rapport qui va prendre la poussière sur une étagère.

Si l'on veut aboutir à des recommandations concrètes, on doit prendre le temps de s'organiser ici et de ne pas foncer tête baissée avec des listes que l'on apprend aujourd'hui. J'ai quelques noms à fournir également. Dès lors, revenir à quinzaine me paraît être une excellente idée. Pensez à des blocs, mais pensez aussi à bien rester dans le champ de nos compétences wallonnes parce que, si l'on commence à déborder, on ne va pas s'en sortir. Il faudra ouvrir au Fédéral.

En ce qui concerne notre liste, nous venons de prendre connaissance de la liste des Engagés, du PTB et du groupe Ecolo, et nous avions nous-mêmes déjà pointé M. Laurent Maisse pour l'ASBL Transit et Mme Sophie André du Département de criminologie de l'ULiège. Nous avions également pointé – je les cite parce qu'ils sont dans la liste – le docteur en sciences de la santé publique, M. Pablo Nicaise. Nous avions également mis en avant un nom qui n'est pas dans cette liste : Marie Jauffret-Roustide, de l'INSERM, qui est une spécialiste de la gestion du risque, notamment lié aux addictions.

Par contre, je m'interroge sur une ligne dans le tableau qui nous a été remis à l'instant. Je vois : « témoin du vécu ». Je ne sais pas ce que cela signifie exactement. Je m'adresse à Mme Vandorpe puisque c'est pointé par le groupe Les Engagés : qui comptez-vous faire venir comme témoin du vécu ?

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je comprends que ce soit difficile. Il convient de définir s'il y a lieu d'avoir quelqu'un qui utilise cette salle de consommation. Dans les noms qui ont été donnés, on a notamment parlé d'encadrants de cette salle de consommation.

L'idée était, comme on le fait pour d'autres auditions, d'entendre également le ressenti des usagers, tout en comprenant bien toute la difficulté de pouvoir le faire. Cela peut-il se faire par des personnes sur place qui pourraient obtenir des témoignages écrits ? Je n'en sais rien, mais cela pourrait peut-être se concevoir de cette manière. Notre objectif est de dire que cela peut être intéressant d'avoir l'autre pendant – donc les usagers – et pas seulement l'aspect médical encadrant. C'est une réflexion.

Toutefois, nous n'allons probablement pas pouvoir nous décider aujourd'hui sur la liste. Il convient d'effectuer un travail informel entre nous pour pouvoir revenir avec quelque chose de plus concret plutôt que

chacun passe trois heures à donner son avis sur chaque nom. Cela risque d'être un peu complexe.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – J'aimerais commencer très brièvement avec les témoignages d'usagers de la salle ou même des professionnels.

Tout d'abord, je voudrais préciser qu'à Liège il y a eu un gros problème de gouvernance. Aujourd'hui, dans la salle, il n'y a quasi plus de travailleurs. Elle ne fonctionne plus. Un directeur faisant fonction est détaché. Il s'agit d'un fonctionnaire détaché de la Ville de Liège. Il sera donc compliqué d'entendre quelqu'un.

Par contre, dans le cadre de l'étude de l'Université de Liège, Sophie André a entendu et recueilli des témoignages et des retours d'expérience d'usagers. Peut-être que cela pourrait permettre de répondre au besoin d'avoir un témoignage de témoin du vécu.

Je note qu'il y a déjà un accord et quasi un consensus – même si l'on n'a pas encore entendu tous les groupes – sur l'AViQ, l'étude de L'ULiège et l'ASBL Transit ; cela pourrait déjà faire l'objet d'un premier bloc.

Je crois, sauf erreur de ma part, que la Conférence des présidents avait de toute façon prévu que les auditions ne commenceraient qu'après les congés scolaires et parlementaires de détente. On peut revenir dans une quinzaine de jours, mais, s'il y a déjà un accord, cela pourrait faciliter le travail du secrétariat de commission qui pourrait déjà contacter les premiers auditionnés. J'imagine qu'il ne sera pas trop compliqué de recevoir l'AViQ, mais surtout pour l'ULiège et l'ASBL Transit. C'est une suggestion que je fais pour faciliter le travail des services.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Beaucoup de noms ont été cités aujourd'hui. Je vais me joindre à mes collègues des groupes Les Engagés et PS qui proposent de ne pas choisir des noms aujourd'hui. J'entends que certains feront peut-être l'unanimité, mais il convient d'avoir une vue d'ensemble avant de commencer à rencontrer les uns et les autres. Nous ne sommes pas à 15 jours ou à un mois près. Si un vrai travail est initié, il convient de prendre le temps de le faire correctement.

Il serait important que l'on reçoive – puisque l'on est dans la Commission de la santé – un bloc important de représentants de la santé publique dans les travaux qui seront menés. On devrait transmettre cette idée à nos conseillers afin d'établir une liste.

Selon la ligne que vous nous donnerez pour procéder, il sera essentiel d'entendre des représentants de la santé publique, mais aussi des représentants de travailleurs sur le terrain qui travaillent dans le psycho-médico-social.

J'entendais Mme Nikolic parler d'un urgentiste. M. Bertoncello est dans le même hôpital et travaille à l'urgence psycho-médico-sociale. Il est encore plus spécialisé que celui qui a été cité. Il faudra que l'on discute de ce genre de choses, comme Marie Jauffret-Roustide, qui a été citée, mais qui n'est pas encore dans la liste, car c'est une chercheuse intéressante.

Il y a peut-être des associations ailleurs qu'à Liège qui pourraient être rencontrées. Il y a des choses qui se passent à Namur aussi. On a également entendu parler de Charleroi. Cela peut avoir du sens que les procureurs du Roi soient invités, en particulier ceux de Liège et de Charleroi. Il est important que l'on puisse prendre le temps de le faire correctement.

En termes d'organisation, je fais une mini-suggestion pour la suite. Il me semble que, si l'on veut entendre un maximum de personnes, il faut que cela se fasse dans un cadre serein. On pourrait par exemple décider que l'on réserve plutôt des mardis après-midi ou des jeudis après-midi – c'est une suggestion que je fais – pour organiser cela correctement. Cela voudrait dire que les questions viendraient le matin quand il n'y a pas de texte. Après, on sait qu'à 14 heures commencent des auditions pour ne pas mettre à mal les différents invités qui viendraient en commission et que l'on ne leur demande pas de venir à une heure où ils devraient attendre des heures et des heures.

M. le Président. – La parole est à Mme Madame Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – J'ai une réflexion sur le timing : le jeudi, quand on est en Conférence des présidents, il est très compliqué de se « taper » Namur-Bruxelles. Donc, travaillons sur le mardi et éventuellement le mercredi matin quand on fait le déplacement. Le jeudi me semble compliqué en termes de mobilité.

M. le Président. – Nous verrons tous ensemble l'agenda qui convient le mieux à chacun et à chacune.

Néanmoins, il est vrai qu'il faut prendre son temps et le fait d'ajouter cela au nombre de questions posées en commission risque d'être problématique.

On peut se fixer des jours où l'on n'a pas de commission et voir comment on pourrait travailler de la manière la plus efficiente vu le nombre de personnes qui seront entendues.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Vu l'ampleur du sujet, on ne doit pas se précipiter et bien réfléchir sur comment on veut fonctionner. Il est clair que l'on ne va pas arriver aujourd'hui à clôturer toute une liste.

On doit se focaliser sur l'aspect santé et ne pas essayer d'aller beaucoup plus loin. Ici, c'est la Commission de la santé. Il faut essayer de se focaliser là-dessus et aboutir à quelque chose de concret tel que des recommandations pour le Gouvernement.

Au niveau de la façon de travailler, auditionner toute une série de personnes est important. On ne l'avait pas mis dans la liste, mais l'AViQ me semble absolument indispensable à recevoir et à auditionner ; ou d'autres responsables de la santé publique, comme suggéré par Mme Linard.

Durant la législature précédente, je me souviens que, en plus de toute une série d'auditions, on avait fait aussi un rapport sur le bien vieillir. On pourrait imaginer prendre le temps d'avoir un groupe de travail sur le sujet qui fonctionne un peu en parallèle de notre Commission. On doit bien réfléchir sur comment on l'organise, mais sans se précipiter. On prend le temps et l'on arrive à des propositions concrètes.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Le rapport « Bien vieillir » porte bien son nom. C'est un rapport parlementaire en parallèle au travail de commission. En ouvrant des auditions au sein du Parlement, la volonté du ministre est de les amener ici pour pouvoir l'enrichir sans attendre non plus deux ans. On dit de prendre son temps, mais un rapport c'est des visites, et cetera. Dans la vision ici, on est quand même très ciblé sur un point particulier. Cela me semble peut-être un peu léger à ce stade pour un réel rapport parlementaire. Par contre, un groupe de travail ici au sein de la Commission pour fixer le cadre paraît plus approprié. Pour moi, l'ensemble des auditions doivent être publiques avec le rapport qui va avec, pour avoir des recommandations ensuite à proposer au ministre et à son cabinet.

M. le Président. – Beaucoup de choses intéressantes ont été dites. On ressent une volonté d'avancer tous ensemble. Le dossier est sensible. Il a été fait allusion à un nombre de personnes à auditionner. Des avis écrits seront nécessaires pour certains d'entre eux.

La sagesse voudrait que nous revenions en organisation des travaux dans 15 jours pour fixer les personnes que nous souhaiterons auditionner et surtout le timing dans lequel on s'engage et les jours que l'on choisira pour mener à bien les travaux de cette Commission sur cette thématique particulière.

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – En vous laissant toute la sagesse de vos propos, Monsieur le Président, pourrait-on s'engager, pour la Conférence des présidents qui se tiendra la semaine prochaine, à ce que l'on bloque certaines dates au cours desquelles ces auditions pourraient être entamées, en tenant compte des paramètres évoqués par Mme Vandorpe, à savoir que le jeudi est très compliqué parce que l'on, alors qu'ils sont intéressés par le sujet, trois chefs de groupe en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

On pourrait avoir un timing. Dès lors, je sais que l'on ne veut pas avancer trop vite et à l'aveugle, mais on sent bien qu'il y a un consensus sur certains opérateurs à entendre. Il importe que l'on puisse au moins, par l'intermédiaire des services, les prévenir des plages horaires. Si l'on doit entendre un procureur du Roi, un président de chambre ou un membre de l'université, peu importe – ils ont aussi un agenda, qui doit aussi être surchargé –, il s'agirait au moins de leur demander si, dans la mesure du possible, ils peuvent bloquer d'être disponible pour notre Commission. On avancerait ainsi sereinement, mais on avancerait.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Vu que l'on parle d'agenda, qu'il y a eu des propositions et des freins tout à fait légitimes sur ma première proposition, j'entends que, les jeudis, c'est compliqué. Je voudrais que l'on réfléchisse à des plages plutôt l'après-midi, le mardi ou le mercredi. Au lieu de coincer tous les députés de tout le Parlement en choisissant tous les matins, par exemple, le mardi, où c'est plus compliqué, sans doute, réfléchissons à des plages sereines le mardi après-midi, en nous disant que, s'il y a des questions, c'est le matin, et tous les députés peuvent agir. Il importe que ce soit quelque chose qui ne mette pas à mal l'organisation des travaux. J'ai dit « réfléchir », mais je n'ai pas dit que l'on devait décider aujourd'hui.

M. le Président. – Le mercredi, c'est impossible, car c'est jour de plénière, mais on peut travailler le matin. Le mardi, si c'est comme il y a 15 jours, on est sortis d'ici, M. le Ministre, Mme la Secrétaire et votre serviteur, à 19 heures 40 parce qu'il y avait 70 questions.

On a l'habitude, dans cette Commission – et c'est fort bien ainsi –, d'avoir énormément de questions qui prennent du temps. Si l'on se limite à faire les questions le matin, on va en faire 15 et l'on va avoir fini à 22 heures ou 23 heures.

L'idée du mercredi matin me séduit. Le jeudi, cela peut être plus compliqué, mais on peut en rediscuter.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – De ma maigre expérience, quand on se lance dans un dossier comme celui-là, il faut prévoir des plages horaires en dehors du jour de la Commission.

Pour moi, le mercredi matin est l'idéal, à partir du moment où l'on définit un timing, puisque l'on ne va pas laisser les personnes s'exprimer trois heures l'une et

20 minutes l'autre, plus les échanges de questions-réponses.

Pour ceux qui ont vécu, en Fédération Wallonie-Bruxelles, toute la réflexion sur l'immersion, tout était par bloc et tout était bien cadré. On avait un timing défini pour les interventions et un timing pour les échanges. Monsieur le Président, vous en avez également l'expérience.

On peut donc se dire que l'on fixerait cela les mercredis matin, sauf si, exceptionnellement, il y a une plénière qui commence le matin. Dans ce cas, il y a une semaine sans audition. Cela pourrait être acté au niveau de la Conférence des présidents, une fois que le travail a été fait au niveau de la Commission.

M. le Président. – J'entends bien, sauf catastrophe ou une plénière qui débuterait à 9 heures du matin. Aujourd'hui, nul ne sait dire si cela arrivera dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois.

Peut-on partir là-dessus ? Je ne demande pas de conclusion, mais que l'on revienne la semaine prochaine prochaine.

J'entends bien ce que vous avez dit aussi, mais le travail se fait à l'envers parce que la Commission décidera des personnes à auditionner. Cela doit repartir après en Conférence des présidents.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Sauf que la deuxième partie de mon propos était de dire que l'on a déjà un consensus sur un certain bloc puisque tous les noms étaient cochés.

(Réactions dans l'assemblée)

N'est-ce pas vrai ?

M. le Président. – Si, si.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Ecolo, le PTB et les Engagés ont coché Eurotox. On est d'accord. Ecolo, le PTB, le MR et les Engagés ont coché Transit. N'y a pas d'accord là-dessus ?

M. le Président. – C'est juste pour avoir une vue d'ensemble et que l'on réactualise cette liste puisque vous avez fait aujourd'hui une demande verbale dont le secrétariat de commission a pris note.

Pour mon groupe, on va seulement envoyer les noms et les choix qui seront les nôtres.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – On a dit à l'entame que l'on postposait cela à quinzaine puisque chacun doit exactement formaliser les noms et les envoyer aux services du greffe puis cela doit être discuté en Conférence des présidents.

On a évoqué bloc par bloc, mais que les chefs de groupe se voient et puissent formuler quelque chose de concret à la Conférence des présidents qui reviendra pour l'organisation de nos travaux à quinzaine. On n'a pas besoin de se précipiter. De toute façon, on a bien compris que ce ne serait pas avant le mois d'avril.

M. le Président. – Je souhaite que le secrétariat de commission puisse nous présenter un tableau on ne peut plus complet et que les secrétaires politiques de chaque formation politique, le plus rapidement possible – le travail peut être fait dans les jours qui viennent –, lui fournissent la liste des personnes à auditionner pour avoir une liste complète qui pourra nous permettre de faire nos choix.

Peut-on être d'accord sur cette méthodologie ?

Sachant aussi que les auditions n'auront lieu – et cela a été dit par Mme Nikolic – qu'après le congé.

Communication

M. le Président. – Je dois vous faire part de la réception d'un courrier du 4 février dernier reçu de l'ASBL SOS Burn-out Belgique qui souhaiterait venir présenter ses travaux en commission.

Je livre ceci à votre réflexion et je vous demande ce que vous en pensez. N'est-ce pas d'une compétence fédérale plutôt que d'une compétence régionale ? Je vous avoue que je ne suis pas capable de répondre à cela.

Met-on cela dans l'organisation des travaux ou les renvoie-t-on poliment vers le Fédéral ? Je serais plus sensible si c'était « SOS Burn-out Wallonie », mais sans faire de discrimination aucune.

La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Avant de les renvoyer vers le Fédéral, il serait important que l'on puisse connaître la teneur de leur rapport. On peut leur proposer de nous communiquer leur rapport pour commencer.

M. le Président. – Une présentation de leurs activités plutôt qu'un rapport.

Je peux vous donner quelques principales activités dont ils sont responsables :

- une ligne téléphonique d'orientation et d'information ;
- une plateforme web ;
- un plaidoyer de prévention du burn-out ;
- l'organisation des séjours résidentiels hors milieu hospitalier ;
- des ateliers de prévention et de sensibilisation ;

- des conférences de sensibilisation et des groupes de parole ;
- l'accompagnement par des psychologues conventionnés.

C'est plutôt un travail qu'ils voudraient nous présenter.

La parole est à Mme Thoron.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Pourrait-on s'accorder sur le fait que vous nous envoyiez le courrier que vous avez reçu et que l'on puisse revenir en commission dans 15 jours pour voir si on les entend et ce que l'on fait, si mes collègues sont d'accord ?

M. le Président. – Je vous propose de faire suivre à chaque secrétaire de groupe le courrier. On aura le temps d'aller voir qui ils sont et ce qu'ils font, et l'on reviendra ici à quinzaine pour prendre une décision.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Nul ne doute de la qualité de ce travail et de ce rapport qui pourrait être présenté au sein de notre Commission.

J'ai l'impression que quand, on parle « travail », on parle « Fédéral ». Ce n'est pas « emploi », mais « travail ». On ira prendre connaissance de ce rapport.

Par contre, il faut faire attention à la jurisprudence de notre Commission. Il ne faudrait pas non plus que, tous les mardis, on ait des rencontres de ce type avec des associations qui pourraient s'ajouter les unes aux autres au fur et à mesure de nos travaux.

Nous prendrons le temps d'aller regarder ce qui a été produit.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien aux politiques d'EVRAS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien aux politiques d'EVRAS ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, la fiche 288, c'est-à-dire « Renforcer les animations EVRAS via les centres de planning familial wallon », vise notamment, comme son nom l'indique, à assurer un meilleur financement des plannings afin d'accroître les heures d'animation EVRAS.

Lors des débats budgétaires, vous aviez garanti le maintien du financement des politiques EVRAS avec une enveloppe de 3 441 000 euros pour la généralisation de l'EVRAS auprès des élèves de sixième année primaire et de quatrième année secondaire.

Dans le tableau envoyé le 27 janvier dernier par M. le Ministre-Président, cette fiche est reprise dans les « projets en cours de finalisation, choix du Gouvernement de finaliser le projet ». Sur la base de quelle évaluation le Gouvernement a-t-il décidé de finaliser ce projet ?

À quoi correspondent les montants repris dans le tableau en page 20, à savoir 617 000 euros en crédits d'engagement et 639 000 euros en crédits de liquidation ? Faut-il en conclure que le Gouvernement ne souhaite plus soutenir le renforcement des animations EVRAS en Wallonie ?

Quel serait l'impact de cette diminution de moyens ? En cas de diminution des montants alloués, avez-vous évalué le nombre d'heures perdues pour les animations EVRAS dans les écoles et le nombre d'emplois qui seraient éventuellement supprimés ?

M. le Président. – La parole est à M le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je comprends votre questionnement et je suis convaincu que l'EVRAS est essentiel pour le développement de nos jeunes.

En intégrant l'EVRAS dans les écoles – et c'est important –, nous leur donnons des outils pour comprendre et gérer leurs émotions, leurs relations et leur sexualité de la manière la plus adéquate et la plus saine, si l'on peut utiliser ce mot.

En sensibilisant aux infections sexuellement transmissibles et aux grossesses non désirées, cette stratégie aide les jeunes à prendre des décisions éclairées et à avoir une réflexion par rapport à ces expériences de vie.

En abordant le consentement et l'égalité des genres, l'EVRAS favorise une société plus juste. Elle aide aussi l'enfant et le jeune à mieux comprendre le corps et les émotions ainsi qu'à travailler sur l'estime de soi, et l'on sait comme c'est important actuellement.

En sensibilisant aux conséquences des comportements violents, l'EVRAS contribue à créer un environnement scolaire plus sûr.

Il faut généraliser l'EVRAS, et nous formons, grâce à cette généralisation, des citoyennes et des citoyens responsables. On espère leur donner des clés vers l'épanouissement. C'est pourquoi je suis convaincu que nous devrons très clairement continuer à promouvoir et à soutenir l'EVRAS en Région wallonne et au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour que le bien-être de nos jeunes soit renforcé et pour les générations à venir.

Si je reprends vos chiffres, Madame la Députée, on a tout vérifié et les moyens prévus pour cette politique, dans le respect de l'accord de coopération, ne dépendent plus du Plan de relance. Ils ont été prévus sur les crédits ordinaires du budget, et l'on parle exactement des mêmes sommes que vous avez citées en crédits d'engagement. Les moyens sont donc bel et bien complètement prévus et les projets ne seront pas menacés. Je vous rassure : il n'y a aucune diminution des budgets prévus pour cette politique importante ni de pertes d'emplois.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces clarifications nécessaires. Quand on écoute les travaux budgétaires – nous et ceux qui nous écoutent parfois sur la télévision du Parlement –, les choses ne sont pas suffisamment claires ou parfaitement comprises. Ainsi, cette question visait à une meilleure compréhension du secteur.

J'entends que c'est prévu dorénavant sur les crédits ordinaires et je ne peux que vous féliciter. À défaut, vous saviez que j'allais encore vous piquer. J'étais déjà prête, Monsieur le Ministre, mais, ici, je vous remercie pour vos réponses constructives et engageantes.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le continuum de soins en santé mentale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le continuum de soins en santé mentale ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, je vais procéder fiche par fiche aujourd'hui.

La fiche 275 du Plan de relance, « Permettre la poursuite du développement d'un continuum de soins en favorisant la prise en charge des soins de santé mentale dans la cité au sein de toutes les tranches d'âges et tous les milieux de vie de la population en Wallonie », devait assurer le renforcement du continuum de soins en santé mentale.

Pour rappel, cette fiche 275 désigne les 65 services de santé mentale en Wallonie : 16 SPAD, 13 maisons de soins psychiatriques, le Centre de prévention du suicide et d'accompagnement, les sept cellules mobiles d'intervention, les huit plateformes de soins palliatifs, les 26 services d'assuétudes et le projet « Sentinelles en prévention du suicide ».

Cette fiche est bien plus qu'une « fiche 275 » et met en évidence un continuum dans la prise en charge de la santé mentale en Wallonie.

La Cour des comptes, il y a 15 jours, pointait dans son audit la nécessité d'assurer le continuum de soins, notamment avec la première ligne de soins.

En parallèle, votre parti et vous-même n'avez de cesse de répéter votre attachement aux politiques de santé mentale.

Dans le tableau envoyé ce 27 janvier par le ministre-président, cette fiche est reprise dans les « projets en cours de finalisation, choix du Gouvernement de finaliser le projet ». Sur la base de quelle évaluation le Gouvernement a-t-il décidé de finaliser ce projet ?

À quoi correspondent les montants repris dans le tableau en page 20, à savoir 68 000 euros en crédits d'engagement et 1 647 000 euros en crédits de liquidation ?

Comment envisagez-vous de garantir un continuum de soins en santé mentale, notamment avec la première ligne de soins ?

Le choix de mettre fin aux actions de cette fiche 275 signifie-t-il la fin des équipes psys financées et le licenciement des nombreux travailleurs engagés avec l'enveloppe qui y est consacrée ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la fiche 275 du Plan de relance concerne la poursuite du développement d'un continuum de soins. Celle-ci a été opérationnalisée par le précédent Gouvernement via les ETP des mesures urgentes en santé mentale. Ces ETP – que vous citez – avaient été mis en place dans l'urgence pour permettre aux opérateurs de faire face à l'augmentation de la demande liée à l'impact de la crise covid-19 sur la santé mentale des Wallonnes et des Wallons.

J'ai souhaité que ces mesures soient évaluées afin de déterminer les besoins auxquels celles-ci continueraient

à répondre puisque nous ne sommes plus dans une gestion de crise ; situation à laquelle répondait ce type de mesures qui n'avaient pas nécessairement pour vocation d'être pérennisées telles quelles.

Par ailleurs, un projet « Continuum en santé mentale » a été inscrit dans le plan d'entreprise de l'AViQ. Ce projet comprend le Plan stratégique en santé mentale et l'évaluation des mesures urgentes en santé mentale, intégrant l'évaluation des ETP mis à disposition. Un travail continuera à être réalisé, par l'AViQ et les opérateurs à ce sujet, et tiendra compte des recommandations formulées par la Cour des comptes.

Pour rappel, c'est le décret du 10 janvier 2024 modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé concernant la santé mentale et ses services actifs en Wallonie qui institue le Plan stratégique en santé mentale.

Au sujet du lien avec la première ligne, je voudrais rappeler le travail en cours réalisé dans une phase d'expérimentation de la réforme de la première ligne, que vous connaissez, grâce à l'implémentation des soins intégrés.

Cette phase d'expérimentation impliquera tous les acteurs du secteur de l'accompagnement et des soins. Petit à petit, on aura alors cette intégration de la santé mentale au niveau de cette première ligne de soins.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'ai bien compris la stratégie sur du plus long terme, mais, si j'ai bien compris votre réponse, les mesures qui avaient été mises en place en urgence pendant le covid et donc la libération de fonds financiers pour mettre à disposition des équivalents temps plein dans des équipes en urgence – si j'ai bien compris, puisque vous voulez évaluer tout ce dispositif –, cela signifie que ces ETP ne sont pas reconduits.

Cela m'intrigue parce que, OK, on est sorti de la crise covid – on l'espère –, mais il n'empêche qu'en santé mentale rien ne s'est résolu entre le moment où la crise battait son plein et ce moment où la crise covid est en train peut-être de se terminer ou pas ; on n'en sait rien.

Les problèmes de santé mentale de nos concitoyens en Wallonie et en Belgique ne vont pas mieux. Les chiffres ne sont pas du tout dans une tendance positive.

Or, on supprime des équivalents temps plein mis à disposition en urgence pour traiter des urgences liées à la crise sanitaire. On est sorti de celle-ci, mais on n'est pas du tout sorti des problèmes psys.

Vous avez mis entre parenthèses, en suspens, cette volonté de faire de la santé mentale une grande cause nationale. C'est ce que je comprends aujourd'hui.

On y reviendra, et je continuerai à vous piquer.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le trajet de soins périnatal »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le trajet de soins périnatal ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, lors de la commission du 14 janvier dernier, je vous interrogeais sur l'implémentation de Proxisanté et sur les projets pilotes relatifs aux soins intégrés.

Aujourd'hui, au travers de ma question, je souhaite vous entendre de manière plus précise sur le trajet de soins périnatal, qui est l'un des trois projets pilotes évoqués précédemment.

Pour rappel, le trajet de soins périnatal s'adresse aux femmes enceintes vulnérables, à leur conjoint ou conjointe et à leurs enfants jusqu'à deux ans. Il vise principalement à assurer la continuité des soins et l'accompagnement durant cette période essentielle des 1 000 premiers jours d'un enfant.

Au cours de nos précédents échanges, vous aviez indiqué que l'appel à projets était en voie de finalisation et qu'un calendrier des actions avait été établi sous réserve des différentes étapes nécessaires avant sa publication. Vous aviez aussi précisé que les structures « méso » seraient opérationnelles au cours du second trimestre 2025. On est dedans.

Votre Gouvernement a-t-il aujourd'hui validé l'appel à projets pour le trajet de soins périnatal ? Si oui, quand va-t-il être publié ? À quel type de structures « méso » va-t-il être destiné ? Quels critères devront-ils remplir ? En l'occurrence, dans ma tête, le stade « méso » est associé aux services de soins intégrés à domicile.

La Wallonie a reçu des moyens de l'INAMI pour l'implémentation de ce trajet de soins périnatal dès 2024. Si je ne me trompe pas, aucun projet n'a aujourd'hui démarré. Ces moyens financiers qui nous sont donnés via l'INAMI, via le Fédéral, seront-ils perdus pour 2025 ? Quelle enveloppe budgétaire est prévue pour assurer le déploiement de ce trajet de soins périnatal sur plusieurs années ?

Quelle collaboration est prévue avec la Région bruxelloise afin de garantir ce continuum de soins pour

les familles qui déménageraient de la Wallonie vers Bruxelles ? J'ai également besoin de savoir comment la collaboration avec l'ONE s'opérationnalise et si elle est bien établie.

Quelle place réservez-vous aux sages-femmes dans ce projet de trajet de soins ? Je suis persuadée qu'elles sont des actrices incontournables quand on parle de périnatalité. Au-delà de la dimension médicale, leur approche psychosociale en fait des actrices clés dans l'accompagnement des familles, en offrant un service et un suivi personnalisés et adaptés.

Enfin, quelle sera la stratégie d'évaluation et de suivi continu de ce projet pilote périnatal ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, j'entends beaucoup de sous-questions liées à votre question et je vais essayer d'y donner des éléments de réponse.

L'AViQ a terminé l'appel à projets pour le trajet de soins périnatal, en s'étant assurée de sa conformité au modèle interfédéral auprès du SPF Santé publique et en confrontant le projet à la vision de l'ONE. Ce projet devrait être présenté prochainement à mon cabinet. Ensuite, il s'agira de le soumettre au Gouvernement wallon afin d'alimenter le financement à partir des fonds européens.

Conformément à ma demande, l'AViQ n'a pas prédéfini quel niveau « méso » pourra introduire une candidature. Il s'agira, pour chacun des 10 territoires définis par l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 juin 2024, que les acteurs de la première ligne s'organisent en consortiums et identifient qui sera le porteur de projet. C'est cette flexibilité que l'on veut dans cet appel à projets. Une partie des moyens du PAP sera affectée à la Plateforme de la première ligne wallonne afin d'implémenter les projets dans chacun des territoires et, dans un tout premier temps, d'accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches de développement.

Pour la mise en œuvre du projet de soins périnatal, un avenant à la convention conclue entre l'INAMI et l'AViQ modélisera concrètement cet accord. Cela signifie que du personnel dont le profil a été arrêté avec l'autorité fédérale pourra être engagé par la Plateforme de la première ligne wallonne, en plus des deux facilitateurs régionaux liés à l'AViQ par marché public et du Consortium scientifique, renforcés par une spécialiste des soins intégrés pour suivre tout ce processus.

Nous nous inscrivons dans la continuité, mais aussi dans l'évaluation continue avant d'implémenter ce dispositif réglementaire. C'est une volonté délibérée que de prendre le temps pour que le modèle soit conforme à la réalité de terrain et non pas purement théorique.

C'est la raison pour laquelle l'AViQ, le Consortium scientifique, le Haut Conseil stratégique, les acteurs de BeHive et la fondation Roi Baudouin constituent une plateforme d'échange d'informations pour que chacun identifie qui fait quoi, pour éviter les redondances et surtout pour se renforcer mutuellement en vue de construire une première ligne caractérisée par sa robustesse.

La collaboration avec Bruxelles est une réalité depuis plusieurs semaines puisque les administrations respectives se sont rencontrées avec l'ONE pour assurer la continuité au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et entre les deux Régions grâce aux outils et aux échanges de données, notamment via l'accès à Born in Belgium, qui est l'outil partagé au niveau belge et pour lequel un cadre juridique est en cours au niveau fédéral.

Pour la Wallonie, il est essentiel que cet outil soit accessible, via le Réseau Santé wallon, aux femmes et aux familles qui entrent dans le projet.

Quant à l'ONE, il est désormais clairement établi que ses professionnels interviennent auprès de la femme ou de la famille concernée, dans le respect des compétences de cette administration et donc au niveau micro.

Enfin, depuis le début, la Wallonie s'est positionnée en faveur de l'intégration tant de l'ONE que des sages-femmes. Il existe une complémentarité entre ces professionnels qu'ils doivent porter dans l'exercice quotidien de leur métier, sans omettre le fait que c'est la femme ou la famille qui choisit qui l'accompagne et quand.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je suis soulagée parce que, au début de l'implémentation de ce projet, il aurait été dommage de faire déjà marche arrière.

Si j'ai bien compris, c'est OK pour le financement n° 25 avec l'INAMI. C'est une très bonne nouvelle quand on a un projet de soins intégrés parce que l'on sait que l'on n'en a pas 36 en Belgique. Malheureusement, on en a que deux : sur les maladies chroniques et sur le diabète de type 2. On ne peut que soutenir ce type de projet de trajet de soins.

J'ai bien entendu votre réponse sur le niveau « méso ». Les acteurs de terrain doivent se mobiliser au niveau de la première ligne de soins pour se concerter. Ce n'est pas d'office le niveau auquel je pensais, c'est-à-dire les services de soins intégrés à domicile. J'en prends acte.

J'imagine que vous aurez l'occasion d'en parler en CIM Santé puisque c'est un projet hyper transversal avec le Fédéral.

On est ici à l'initiative en Wallonie d'un très beau projet parce que les femmes les plus vulnérables ont besoin d'être saisies parfois là où l'on ne les trouve pas facilement. Cela va renforcer la lutte contre le burn-out parental. Là aussi, l'action des sages-femmes au plus près des familles sera vraiment très positive.

Question orale de M. Vincent Palermo à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les mesures supplémentaires de surveillance et de prévention à la suite de la détection d'un nouveau cas, chez l'homme, de contamination au virus H5N1 de la grippe aviaire »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Palermo à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les mesures supplémentaires de surveillance et de prévention à la suite de la détection d'un nouveau cas, chez l'homme, de contamination au virus H5N1 de la grippe aviaire ».

La parole est à M. Palermo pour poser sa question.

M. Vincent Palermo (MR). – Monsieur le Ministre, permettez-moi de commencer par me réjouir de votre action. Hier, lundi, j'ai vu que vous aviez rencontré les bourgmestres à la suite de la contamination aux PFAS. Rappelez-vous, on avait demandé à avoir une communication – pas d'être rassurant – sur l'état des lieux et l'évolution. La question avait été posée, et vous vous étiez engagé. Je me suis donc réjoui de voir qu'hier vous avez fait cette démarche.

Le 20 novembre, je vous ai interrogé en plénière, car un adolescent canadien avait été malheureusement contaminé par le virus de la grippe aviaire, le virus H5N1. Les experts, à l'époque, soulignaient déjà la nécessité de surveiller l'effervescence ou, en tout cas, la contamination ou pas de ce virus qui peut être transmis, qui pourrait être généralisée et entraîner encore une fois une crise majeure. Cela, on en a déjà eu assez.

Un nouveau cas humain a été détecté en Angleterre, ce qui renforce les inquiétudes ou les questionnements sur une propagation possible et une infection par ce virus. Après la gestion du covid-19, il est essentiel de faire un point sur cette gestion et d'assurer que la Wallonie est prête à faire face à cette éventuelle – j'insiste sur ce terme « éventuelle » – menace.

Y a-t-il déjà eu des contacts pris avec le Risk Management Group, le RMG, à la suite de cette nouvelle alerte ? Avez-vous reçu de ce dernier une stratégie de prévention spécifique ou des informations sur cette contamination humaine en Wallonie ?

Quelles sont aujourd'hui les mesures concrètes mises en place pour garantir la sécurité sanitaire et prévenir la transmission de ce virus ? La Wallonie dispose-t-elle d'un plan d'urgence sanitaire – j'ai peut-être déjà posé cette question – capable d'être activé très rapidement et qui soit efficace en cas de menace accrue ?

M. le Président. – Avant la réponse de M. le Ministre, je vous informe qu'il devrait y avoir un bug sur la plateforme des députés pour les questions dans les autres commissions. Si vous avez des questions à poser ailleurs, soyez vigilants ou demandez à ce ce que l'on vous prévienne d'une manière ou d'une autre, même si je sais que la réception du wifi n'est pas idéale dans cette salle.

La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, la contamination au virus H5N1 est potentiellement une vraie menace pour notre santé publique. Je vais aller un peu dans le détail et j'en suis désolé.

En date du 27 janvier 2025, l'Agence britannique de sécurité sanitaire a confirmé par communiqué la positivité au virus H5N1 d'un homme ayant été en contact étroit, rapproché et prolongé dans une ferme avec un grand nombre d'animaux malades. Je rappelle que c'est bien une zoonose.

La personne est hospitalisée dans une unité de maladies infectieuses et se porte bien. Le sérotype mis en évidence chez cet homme est le sérotype DI 2. C'est la souche la plus courante en Angleterre qui, à ce jour, n'a montré aucune transmission interhumaine. Il y a donc une transmission de l'animal à l'homme, mais pas de transmission interhumaine par la suite.

Cette souche est différente de celle circulant sur le continent américain parmi les mammifères et les oiseaux. Le risque pour la population générale est actuellement estimé comme très faible.

La grippe H5N1 est clairement un modèle de prise en charge One Health – « une seule santé » – puisque c'est bien une zoonose qui a un risque pour la santé humaine.

La préparation à une menace telle que la grippe aviaire – zoonotique – fait intervenir l'ensemble des forces vives impliquées dans sa gestion, que ce soit du secteur animalier, d'élevage, de l'environnement ou les Régions et les Communautés. Un plan qui serait wallon

ne répondrait pas à la menace pour la santé humaine. Il serait bien sûr trop micro.

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des acteurs de terrain pour la santé humaine, mais aussi la santé animale, quelle que soit la Région ou la Communauté, travaillent à la rédaction d'une procédure à un événement lié à un pathogène X, que ce soit la grippe aviaire ou un autre pathogène, mais ce serait un pathogène de type grippe aviaire. Il est essentiel que ce travail soit collaboratif, intersectoriel, interrégional, et intercommunautaire. C'est le cas et ce travail touche à sa fin actuellement.

Comme je vous en ai fait part précédemment, un exercice sur table de mise en situation avait déjà été réalisé à la mi-novembre 2024 et c'est sur la base de ces conclusions que le plan se finalise actuellement.

Ce travail d'équipe a permis de tisser des liens étroits entre les intervenants. Il permet la communication d'événements, comme ceux dont je vous parlais précédemment, rapidement et efficacement, et de déboucher sur la surveillance de la santé humaine, en lien avec un foyer de type animal.

C'est dans ce contexte que je vais citer le projet ZOOIS, pour lequel l'AViQ a rejoint le protocole débuté en Flandre pour les animaux d'élevage intensif. Les groupes à risque pertinents ont été ajoutés : les élevages de particuliers, les centres de revalidation pour animaux sauvages, les professionnels de terrain en contact avec la faune sauvage malade, et cetera.

Ce protocole évalue les portages de virus animal chez l'homme asymptomatique ayant été en contact avec des animaux malades, en réalisant des frottis nasopharyngés et des sérologies sur base volontaire pour ces personnes en contact avec des animaux malades.

L'étude ZOOIS a été conçue comme une étude pilote pour améliorer la surveillance des infections d'humains par des virus d'origine animale afin d'améliorer, en parallèle aux autres mesures coordonnées, notre préparation à une potentielle menace pandémique si des transmissions interhumaines devaient se passer.

La DSMI travaille actuellement à informer les propriétaires exposés. Elle travaille activement également, en amont d'un événement à risque de contamination, en informant les groupes à risque non seulement du protocole, mais également des mesures de prévention lors de la manipulation d'animaux malades.

Enfin, toute la gestion animale est gérée par les autorités compétentes, l'AFSCA et le SPW ARNE, en fonction de l'origine de l'animal.

En conclusion, la procédure est en cours de finalisation pour les situations de personnes présentant des symptômes. Elle serait consistante du fait de l'implication de tous. Même si la procédure est en cours de finalisation, elle a déjà été testée par toutes ces démarches pilotes. Les intervenants mettent en place des démarches de veille active et de surveillance rapprochée de la santé humaine dans des situations de contact avec ces animaux malades.

Un protocole de recherche pour détecter plus rapidement les portages asymptomatiques – ceux qu'il faut isoler pour éviter la transmission interhumaine – est en cours depuis plusieurs mois dans l'ensemble du pays.

Monsieur le Député, nous évoluons vers un plan beaucoup plus efficace.

M. le Président. – La parole est à M. Palermo.

M. Vincent Palermo (MR). – Monsieur le Ministre, il faut veiller parce que l'on parle d'une vraie menace et qu'il y a contamination. Souvenons-nous, malheureusement, il y a quelques années – cela ne date pas de longtemps –, on avait aussi beaucoup parlé de cette pandémie ; d'aucuns y croyaient, d'autres pas du tout, et voilà ce qu'il s'est passé.

Je me réjouis qu'il y ait de la prévention parce que cela passe d'abord par là et ensuite qu'il y ait un réel plan. Surtout, il est intelligent d'avoir un travail à plusieurs niveaux. Il faut le garder. J'imagine que ce plan servira à d'autres possibilités de pandémies ou autres.

Gardons ce contact et faisons attention à continuer dans cette prévention, que ce soit pour ce virus ou pour d'autres, car il vaut mieux prévenir que guérir.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – De pandémies zoonotiques, on est bien d'accord, qui représentent 95 % des risques de pandémie.

M. le Président. – Monsieur Palermo, souhaitez-vous réagir puisque le dernier mot revient toujours aux députés ?

M. Vincent Palermo (MR). – Que voulez-vous que je dise à cela ? Ce n'est pas comme si l'on n'avait pas affaire à un expert !

Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact des ambitions du nouveau Gouvernement fédéral sur les politiques de la santé et de l'action sociale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact des ambitions du nouveau Gouvernement fédéral sur les politiques de la santé et de l'action sociale ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement fédéral est enfin mis en place. La Belgique a donc désormais son Exécutif. Il a néanmoins annoncé la couleur : on sait que le travail sera laborieux et qu'il faudra mener des réformes ambitieuses pour assainir la dette et adapter nos politiques aux défis futurs et notamment valoriser le travail.

Dans une Belgique fédérale, plusieurs compétences sont partagées et interdépendantes. Vous serez amené à collaborer avec plusieurs ministres du Fédéral, et les engagements de la Déclaration de politique générale pourraient avoir une incidence sur le travail à mener en Région wallonne. Je ne vais pas aborder ici l'ensemble des propositions dans le cadre de cette question, mais je voulais pointer deux aspects : les ambitions pour le personnel infirmier et la lutte contre le sans-abrisme.

Je suppose, Monsieur le Ministre, que vous avez pris connaissance de la Déclaration de politique générale en ce qui concerne vos compétences. Une longue section est dédiée à la place des soignants, plus particulièrement des infirmiers et infirmières. Trois points mentionnent la participation des entités fédérées. Pourriez-vous illustrer ce qui sera attendu de la Région wallonne ? Le travail était-il déjà en route sur ces éléments précédemment ou est-ce une nouveauté ? Cela nécessitera-t-il une large adaptation ?

L'accord du Gouvernement fédéral précise aussi qu'ils intensifieront la lutte contre le sans-abrisme et continueront à travailler sur des projets comme Housing First, tout cela en coordonnant les différents acteurs et administrations concernés. Quel est le rôle du Fédéral dans le projet Housing First ? En quoi ce renforcement pourrait-il être une impulsion positive pour la Région ? Quelles sont les prochaines étapes, dans l'immédiat, avec vos homologues du Fédéral ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vais vous faire une réponse un peu longue. Je suis désolé, mais il y a beaucoup d'éléments.

En date du 4 février 2025, le Premier ministre a présenté à la Chambre la Déclaration de politique générale du nouveau Gouvernement fédéral. Si je reprends les mesures annoncées dans cette déclaration, particulièrement par rapport au personnel infirmier, ils ont mis en avant la problématique du manque de soignants et le fait de consacrer plus de temps à l'administration des soins, avec, à chaque fois, des solutions qu'ils proposent :

- renforcer le rôle de l'infirmier responsable de soins généraux ;
- refinancer les soins infirmiers à domicile ;
- revoir le statut de l'aide-soignant et le valoriser ;
- renforcer les approches intégrées et interdisciplinaires, notamment dans les soins périnataux, et cetera.

Toutes ces mesures, que vous avez lues comme moi, auront, en effet, des impacts sur la Région wallonne dans le cadre de l'exercice de notre politique de santé.

En matière hospitalière, la Région wallonne est chargée d'édicter les normes d'agrément, d'accorder l'agrément et de contrôler le respect des normes d'agrément au sein des hôpitaux. L'État fédéral est resté compétent pour la législation organique, dans laquelle figurent les normes d'encadrement en personnel, et pour le financement de l'exploitation des institutions hospitalières. La Fédération Wallonie-Bruxelles est, de son côté, habilitée à prendre des initiatives au niveau du contenu et de l'attractivité des études et de l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, la Wallonie ne dispose que de peu de compétences pour participer au travail de revalorisation du métier d'infirmier dans les hôpitaux. Sa compétence en matière d'emploi lui a toutefois permis de mettre en place quelques mesures :

- des dispenses pour les demandeurs d'emploi qui souhaitent reprendre des études de plein exercice ou de promotion sociale en art infirmier tout en conservant leur allocation ;
- une allocation d'études de 1 500 euros par année scolaire complète en art infirmier ;
- des actions de sensibilisation au métier d'infirmier, entre autres.

La valorisation des frais liés à la dernière année de stage annoncée dans la Déclaration de politique générale du Gouvernement fédéral pourrait être discutée dans le cadre des métiers en pénurie gérés par le FOREm.

La Région wallonne est également compétente pour :

- la politique de dispensation des soins de santé mentale dans les institutions de soins autres que les hôpitaux ;
- la politique de dispensation des soins dans les institutions pour personnes âgées ;
- l'organisation des soins de santé de première ligne et le soutien aux professionnels de soins de santé de première ligne, notamment.

À la suite de la recommandation du Conseil de l'Europe, l'AViQ rédige une stratégie visant à garantir des soins de longue durée à la population wallonne. Celle-ci s'articule en quatre axes et impulse une dynamique de coordination des actions menées par différentes entités en fonction de notre découpage institutionnel.

L'un de ces axes porte spécifiquement sur la crise de la force de travail dans les secteurs de l'accompagnement et des soins. À terme, l'objectif est de disposer d'un monitoring des secteurs par métier et d'élaborer un plan d'action visant l'attractivité et la rétention dans ces métiers. Certaines actions porteront sur des éléments rejoignant la Déclaration gouvernementale fédérale, comme la révision des normes et la simplification administrative en vue d'en réduire la charge dans nos secteurs. D'autres viseront l'augmentation de l'attractivité et de la rétention via la qualité de la formation aux métiers de l'accompagnement et des soins, le bien-être des professionnels, la valorisation de ces métiers et la restauration de la question du sens et des représentations dans ces professions.

À ce jour, la Région wallonne a déjà pris plusieurs initiatives :
- l'adoption du modèle salarial IFIC pour les professionnels des maisons de repos. Un projet d'application de cette revalorisation salariale parviendra au Gouvernement pour le secteur du handicap afin de garantir l'attractivité de ces postes pour les services d'accueil et d'hébergement pour les personnes en situation de handicap ;
- des mesures de création d'emplois issues de l'application des arrêtés permettant, dans un premier temps, l'engagement de profils qui ne sont pas financés habituellement, comme des éducateurs A2, des animateurs et des assistants en logistique dans une unité de soins ;
- les infirmiers sous contrat avec des opérateurs, tels que les ASD et les CSD, sont autorisés à prester en maison de repos dans le cadre d'un accord entre les parties et sans facturation des prestations à l'INAMI dans le cadre des soins à domicile ;
- le travail qui va débuter, à l'initiative de l'AViQ, sur la définition du contenu des logiciels afin que ceux-ci soient conformes aux attentes des professionnels de terrain.

Par ailleurs, l'arrêté royal du 29 février 2024 fait entrer en vigueur la loi du 11 juin 2023 relative à l'exercice des professions des soins de santé en vue d'y adapter la législation relative à l'exercice de prestations techniques infirmières par un aidant proche ou par un aidant qualifié. Il fixe la liste des prestations techniques de l'art infirmier pouvant être autorisées à un aidant qualifié ainsi que les conditions d'exercice et de formation requises pour cette autorisation. Ces actes pourraient faire l'objet d'une intégration dans les missions des services d'aide aux familles et aux aînés, en allégeant la charge de travail des infirmiers et infirmières.

Mon objectif est de prendre des mesures visant à augmenter petit à petit la réserve de main-d'œuvre dans ces secteurs dans le courant de cette législature, mais aussi de faire en sorte que les travailleurs de ces secteurs ne les quittent plus.

En matière d'action sociale, j'ai en effet lu avec intérêt l'ambition d'intensifier la lutte contre le sans-abrisme et la référence au dispositif Housing First dans la Déclaration de politique générale du Gouvernement fédéral.

Les analyses réalisées par I'Observatoire wallon du sans-abrisme quant au modèle Housing First et son impact dans la lutte contre le sans-abrisme démontrent très bien l'efficacité sans équivoque du programme en Wallonie. Dès lors, cette ambition fédérale rejoint bien mon intention – et celle du Gouvernement wallon – de pérenniser et renforcer ces dispositifs apportant des solutions concrètes de logements.

En effet, ils constituent par nature des solutions structurelles bien nécessaires dès lors que le logement est positionné comme un droit fondamental avec un accès immédiat et accompagné depuis la rue. Je vous rappelle que c'est un axe prioritaire de notre futur Plan de lutte contre la pauvreté. Nous le savons, la stratégie de sortie du sans-abrisme doit s'articuler avec une stratégie en matière de logement et, plus largement, de manière transversale, avec l'ensemble des compétences gouvernementales, régionales, communautaires et locales.

Historiquement, c'est l'élaboration du second Plan fédéral de lutte contre la pauvreté qui a créé les conditions permettant le début de l'expérimentation Housing First. Au terme d'une phase d'expérimentation positive, ce modèle innovant a été implémenté dans les différentes Régions, soutenu en cela par le Housing First qui est une structure intégrée au sein du SPP Intégration sociale.

Concrètement, dans le cadre de sa mission de coordination et d'évaluation du dispositif Housing First, l'Observatoire wallon du sans-abrisme collabore étroitement avec le Housing First Lab et mène actuellement une réflexion concertée portant sur les

outils de récolte de données développés par l'observatoire. Cette récolte des données a permis d'établir un état des lieux du Housing First en Wallonie depuis sa création jusqu'à ce jour.

L'observatoire a participé à la révision de l'accord de coopération de 2014 concernant la lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez soi. Pour mémoire, cet accord prévoit une vision commune dans l'implémentation des politiques de lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez soi en fonction des compétences de chaque autorité concernée, dans les différents niveaux de pouvoir. Le processus législatif y relatif est en cours.

Enfin, je tiens à souligner les excellentes collaborations entre les acteurs de terrain, les institutions et les administrations, quel que soit le niveau de pouvoir.

Je souhaite conclure en rappelant que l'Union européenne ambitionne de venir à bout du sans-abrisme d'ici 2030, notamment dans le cadre de la Déclaration de Lisbonne du 21 juin 2021. En tant qu'État membre, la Belgique s'est donc engagée à tendre vers la fin du sans-abrisme d'ici 2030.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – On n'en doutait pas et on le savait : vous avez pris les choses en main bien avant que le Gouvernement fédéral ne soit mis en place. Partout où vous pouvez impulser une nouvelle dynamique et faire évoluer les choses, on sait que vous le faites.

Je vous remercie pour ce rappel, notamment sur toute la partie sur les infirmiers et infirmières. On sait que l'ambition est forte, tout autant que la demande. Je vous remercie pour ce travail.

Concernant le projet Housing First, on connaît en effet son efficacité. Vous dites que la collaboration se fait de manière fluide avec les autres entités. Il y aura lieu d'affiner et de voir comment l'impulsion dynamique pourra bénéficier à la Région wallonne.

Je souligne ici l'aspect positif des gouvernements miroirs qui permettent de travailler de manière concertée avec une vision commune pour le bénéfice des citoyens, notamment en matière de santé et de pauvreté.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les salles de consommation à moindre risque »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les salles de consommation à moindre risque ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, la fiche 277 du Plan de relance vise à assurer le développement de politiques de prévention en assuétudes et de salles de consommation à moindre risque, les SCMR. Le précédent Gouvernement avait prévu une enveloppe de 2,4 millions d'euros pour cette fiche.

En Wallonie, deux projets de salles de consommation à moindre risque existent : la salle Såf'ti de Liège et le projet de salle mobile de Charleroi. Si le projet liégeois est opérationnel depuis plusieurs années, vous confirmiez précédemment que le projet carolo devrait être opérationnel en 2025.

Votre parti et vous-même êtes convaincus que les salles de consommation à moindre risque apportent une plus-value dans la prévention des assuétudes et l'accompagnement des usagers de drogue.

En effet, en septembre vous déclariez : « La question désormais n'est plus tant de savoir si une salle de consommation doit exister – ou si un dispositif mobile doit exister – ni si l'on va continuer à la soutenir ou pas, mais de savoir comment l'organiser de la façon la plus efficiente possible et comment arriver aux objectifs que la salle se donne de la façon la plus efficace possible, en s'intégrant dans le quartier de la ville où elle se situe ».

Pourtant, dans le resserrage du Plan de relance, le Gouvernement a fait le choix de finaliser le projet. Que faut-il en déduire ? À quoi correspond le montant de 1 230 000 euros repris dans le tableau fourni par le M. le Ministre-Président le 27 janvier dernier ?

La Wallonie a-t-elle décidé de stopper le soutien financier accordé à la SCMR de Liège ? Le projet carolo pourra-t-il voir le jour ? S'il ne peut pas voir le jour, qu'en est-il des agents déjà recrutés pour ce projet ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, tout d'abord, je voudrais vous rassurer : la Wallonie ne veut pas stopper le soutien à la salle de consommation de Liège. Ce projet a démontré son utilité, même si l'on a bien compris qu'il fallait le réévaluer, parce qu'il vise des publics fortement marginalisés qui trouvent dans cette salle de consommation de la sécurité. Néanmoins, les aspects de fonctionnement et de gouvernance doivent être améliorés. C'est un projet en fonctionnement depuis plusieurs années et qui doit évoluer. C'est l'objet des échanges de ce matin.

Les budgets de ce projet sont importants et sont toujours bien prévus. De plus, un travail est actuellement réalisé avec la salle Såf'ti de Liège pour développer des indicateurs d'évaluation en lien avec leur financement – puisqu'un comité de suivi et de pilotage suit ces indicateurs – tout au long de l'exercice 2025 afin d'accompagner le projet et conditionner, à ce stade-ci, les tranches de financement.

Concernant le projet de la salle mobile de Charleroi, il n'a pas pu être pleinement fonctionnel en 2024 en raison du retard de livraison du conteneur aménagé nécessaire au projet. L'opérateur a donc demandé une prolongation de la période de financement jusque fin 2025. Le projet mérite une réflexion globale. Il faut s'assurer qu'il apporte une réponse adéquate. Les consommateurs de drogue ne vont pas attendre la présence du bus pour consommer. Ce projet est mis en suspens actuellement par le Gouvernement wallon dans l'attente d'une vision globale qui sera discutée en commission, entre autres, et proposée au Gouvernement, incluant ce dispositif à Charleroi.

Concernant les personnes recrutées, les subventions facultatives amènent inévitablement à des contrats plus précaires. Ce sont en effet des subventions généralement réévaluées annuellement, empêchant l'opérateur d'assurer cette certitude d'emploi aux personnes affectées à ce projet. Les salles de consommation à moindre risque n'entrant pas dans le cadre agréé, il n'y a pas pour le moment d'autre choix que de les financer dans le cadre de financements facultatifs.

Le chiffre de 1,230 million d'euros que vous citez correspond aux économies faites sur le projet. En 2024, il restait un solde de 1,050 million d'euros en crédits d'engagement et de 1,2 million en crédits de liquidation. En 2025, la maquette prévoyait 180 000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation. Donc, 1,050 million d'euros en crédits d'engagement en 2024 plus 180 000 euros en crédits d'engagement en 2025, cela fait bien 1,230 million d'euros sur ce projet.

Je salue la volonté des différents groupes politiques de procéder à ces auditions, de mieux comprendre les enjeux et d'interroger toute une série de parties prenantes. Les acteurs de terrain ont aussi leur place pour émettre leur avis sur ce type de dispositif.

De mon côté, un travail va être réalisé entre mon cabinet, l'AViQ, la FEDITO et les professionnels ayant une expertise sur ce sujet pour développer une stratégie cohérente sur les espaces de consommation et les assuétudes en général. Ce n'est pas un travail en parallèle au travail de la Commission puisqu'il s'agira d'un travail complémentaire.

Je tiens à réaffirmer l'engagement de notre Gouvernement à apporter les meilleures solutions en matière de drogues. Les salles de consommation sont un moyen parmi d'autres pour réduire les risques sanitaires. Ce n'est pas une fin en soi. Il faut améliorer l'accompagnement des usagers et, plus largement, garantir à tout le monde un meilleur vivre-ensemble dans les quartiers concernés.

Malgré les contraintes budgétaires actuelles, que vous relevez dans votre question, notre priorité reste d'assurer la pérennité des initiatives actuelles ou des initiatives nécessaires et d'envisager à terme, Madame la Députée, leur développement de manière réfléchie, durable et pérenne sur un plan financier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes vos réponses que je vais bien aller relire.

J'ai entendu que la volonté n'est pas de stopper le soutien financier à l'action opérationnalisée à Liège, mais plutôt de l'évaluer avec des indicateurs précis.

Par contre, je n'ai pas tout à fait compris en ce qui concerne les contrats de personnes qui ont déjà été engagées et recrutées pour suivre ce projet. Vous avez parlé d'un subside facultatif. Je ne sais pas si cela rentre dedans ou si l'on peut carrément imaginer… Je vous vois dire non. On peut donc imaginer qu'ils vont perdre leurs emplois.

Nous nous réjouissons de participer à ces auditions pour avoir une stratégie beaucoup plus cohérente et pour arrêter de juger sur pied – ou plutôt assis, ici, au sein de ce Parlement – des actions qui sont effectuées tous les jours sur le terrain. Nous avons bien besoin d'entendre les tenants et les aboutissants afin de bien comprendre ce qui est mis en place et de dégager des stratégies pérennes et efficaces pour que tout le monde reste serein.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la sensibilisation des plannings familiaux quant à l'usage de contraceptifs à base d'œstrogènes synthétiques »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la sensibilisation des plannings familiaux quant à l'usage de contraceptifs à base d'œstrogènes synthétiques ».

La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, un article du journal *La Meuse* titrait le 30 janvier 2025 : « Les chercheurs de l'Université de Namur l'ont démontré : le risque de thrombose est six fois inférieur avec des contraceptifs à base d'œstrogènes naturels par rapport à des œstrogènes synthétiques ».

D'autres articles, notamment celui publié en début 2025 dans le journal scientifique *Contraception*, comparent les risques de thromboembolie veineuse liés aux contraceptifs oraux combinés à partir des données de l'Agence médicale européenne sur la base des taux de thromboembolie veineuse entre différents œstrogènes.

Les résultats montrent que les contraceptifs oraux combinés à base d'œstrogènes naturels ont des taux de thromboembolie veineuse nettement inférieurs à ceux contenant des œstrogènes de synthèse. L'étude confirme également que les contraceptifs combinés oraux à base d'œstrogènes naturels sont plus sûrs et plaident pour une prescription basée sur ces données afin de réduire les risques.

Monsieur le Ministre, au vu de cette récente étude, qui met en évidence un risque de thromboembolie veineuse significativement plus élevé avec les contraceptifs oraux combinés contenant des œstrogènes de synthèse par rapport à ceux contenant des œstrogènes naturels, envisagez-vous une réévaluation des recommandations et une campagne de sensibilisation envers les plannings familiaux en matière d'usage et de prescription des contraceptifs ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, il est vrai que les moyens contraceptifs œstrogéniques, surtout ceux qui contiennent de l'éthinylestradiol, majorent le risque de maladies thromboemboliques.

Ce risque est estimé à une sur 10 000 personnes par an parmi les femmes jeunes entre 20 et 35 ans qui ne prennent pas de pilule œstroprogestative. Il est majoré à deux ou trois sur 10 000 personnes par an parmi les femmes sous pilule œstroprogestative. Par comparaison, ce risque thrombotique est de 30 sur 10 000 personnes par an lors de la grossesse et proche de 80 – quasi 2,5 fois plus – sur 10 000 personnes par an après l'accouchement.

Les associations œstroprogestatives ont un usage multiple, en plus de l'action contraceptive. Au fil des années, les dosages ont diminué. On est passé de 50 microgrammes d'éthynylestradiol à 15, 20 ou 30 microgrammes. Le risque de thrombose veineuse profonde est plus élevé avec les associations qui contiennent un progestatif de troisième génération – désogestrel et gestodène –, la drospirénone, la cyprotérone ou le diénogest.

Pour certaines associations œstroprogestatives plus récentes ne contenant pas d'éthynylestradiol, mais de l'œstradiol seul ou de l'estétrol, il n'est pas prouvé que ces œstrogènes entraînent moins d'effets indésirables, cardiovasculaires ou métaboliques. C'est ce que montre la littérature scientifique.

Il faut signaler que les contraceptifs à base de progestatifs seuls sont généralement considérés comme un bon choix chez les femmes, avec un risque accru de thrombose veineuse.

L'évaluation des facteurs de risque est requise avant toute prescription de contraception, quelle qu'elle soit. C'est une check-list dont les prescripteurs doivent disposer par rapport à ces facteurs de risque et à la prescription de ces contraceptions.

Le choix de la méthode contraceptive devrait se faire en concertation avec la patiente, en tenant compte de ses préférences et de ses éventuels facteurs de risque personnels. Le rôle de l'information, de l'éducation et de la prévention est donc primordial. Vous avez raison de poser la question, car toute femme candidate à un traitement contraceptif œstroprogestatif doit être informée à propos de ce risque de thrombose.

Bien que nous devrions tenir compte de la liberté thérapeutique des prescripteurs, l'attention des professionnels de santé au sein des centres de planning familial – c'est la responsabilité des pouvoirs publics – est attirée sur la nécessité de rester informés sur les molécules mises sur le marché et de continuer à évaluer les risques de façon obligatoire pour chaque patiente présente et qui demande recours à ces contraceptions.

Au niveau de l'AViQ, un médecin est dans ce sens spécialement référent pour les centres de planning familial et tous les médecins qui exercent leur activité. Il est responsable de la mise à jour des connaissances de ces prestataires de santé.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, votre engagement en faveur des plannings familiaux est une avancée, mais il faut aller plus loin. Si les œstrogènes synthétiques sont jusqu'à six fois plus nocifs, pourquoi ne pas accélérer la transition vers des alternatives plus sûres ? Sensibiliser et accompagner ne suffit pas. Il faut garantir aux femmes des contraceptifs non nocifs.

C'est pourquoi les plannings familiaux doivent jouer un rôle central, en encourageant la prescription d'œstrogènes naturels, mieux tolérés par l'organisme et moins nocifs pour l'environnement. Il est impératif de leur donner les moyens d'orienter les patientes vers des solutions contraceptives plus sûres et respectueuses de la santé publique et de l'écosystème.

L'investissement dans la recherche et l'accompagnement médical doit permettre cette transition nécessaire et urgente.

De plus, puisque vous êtes aussi ministre de l'Environnement, je voudrais attirer votre attention sur le fait que ces hormones ne se limitent pas aux risques pour la santé humaine. Elles contaminent les rivières et perturbent le système hormonal des poissons mâles, entraînant chez eux des mutations inquiétantes, comme le développement d'ovocytes dans leurs testicules. Dans le secteur piscicole, cette pollution affecte la reproduction et la biodiversité aquatique, mettant en péril certaines espèces et fragilisant l'équilibre des écosystèmes.

Il conviendrait de prévoir, à travers la conférence interministérielle Santé, une action concertée de tous les ministres de la Santé de Belgique envers les firmes pharmaceutiques pour qu'elles privilégient la fabrication de contraceptifs à base d'œstrogènes naturels.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les dangers de l'usage détourné du protoxyde d'azote »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les dangers de l'usage détourné du protoxyde d'azote ».

La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, nous avons récemment pris connaissance, à travers plusieurs publications dans la presse, de l'alerte lancée par des professionnels de santé concernant la consommation de protoxyde d'azote chez les jeunes.

Dès la première utilisation, ce gaz peut provoquer une asphyxie potentiellement fatale, une perte de connaissance ainsi que des brûlures.

De plus, l'usage récréatif tend à se transformer en consommation quotidienne, rendant certains jeunes rapidement dépendants.

Des cas graves de tétraplégie, d'incontinence et d'autres troubles neurologiques ont été signalés, ce qui inquiète la communauté médicale quant aux conséquences à long terme sur la santé.

Nous avons aussi appris qu'un groupe de jeunes a lancé une grille d'avaloir depuis un pont dans un geste imprudent. Selon plusieurs sources, trois d'entre eux auraient probablement consommé du protoxyde d'azote peu avant cet incident tragique. Cet acte a malheureusement entraîné le décès d'un chauffeur, laissant derrière lui une veuve et une famille en deuil.

Ce drame souligne l'urgence de renforcer la prévention et la sensibilisation aux dangers liés à la consommation de ce produit ainsi que la nécessité de mettre en place des mesures pour en limiter l'accès aux jeunes.

Qu'allez-vous mettre en place sur les dangers de l'usage détourné du protoxyde d'azote ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je ne vais pas répéter tout ce que le protoxyde d'azote amène comme propriétés euphorisantes. Les rires incontrôlés, c'est ce qui est attendu chez certains par sa consommation.

Sa consommation peut entraîner, comme toute substance psychoactive, des effets indésirables et des dommages. De manière générale, les dommages induits par la consommation peuvent être directs ou indirects, immédiats ou différés, transitoires ou permanents. Leur probabilité de survenue dépend des quantités consommées, d'éventuelles interactions médicamenteuses ou d'autres produits consommés, du contexte et du mode de la consommation, et des caractéristiques des consommateurs, telles que la régularité de l'usage ou des pathologies préexistantes.

Ces risques peuvent être considérablement réduits, moyennant certaines précautions, d'où l'importance de mettre en place des actions de prévention beaucoup plus

ciblées, en particulier sur des groupes à risque, principalement les adolescents et les jeunes.

Ce gaz et les autres inhalants volatils sont généralement considérés comme peu addictifs en raison des effets aversifs qu'ils induisent en cas d'usage excessif, tels que des maux de tête violents, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le risque de dépendance est donc très faible.

Néanmoins, en cas d'usage répété, il y a plusieurs risques pour la santé liés à une carence, essentiellement en vitamine B12. Bien que le tableau clinique s'améliore généralement après l'arrêt de la consommation directe et un supplément en vitamine B12, certaines séquelles peuvent perdurer en cas d'usage abusif prolongé, en particulier des problèmes essentiellement sensoriels.

Concernant la régulation, une interdiction n'est pas nécessairement souhaitable puisqu'elle pourrait entraîner un nouvel intérêt pour ce produit à cause de sa rareté et de son côté interdit. L'interdiction amènerait à une consommation clandestine sans possibilité d'observation ni de contrôle outre le fait que le produit est accessible aisément via internet.

La réglementation de l'usage de substances psychoactives relève du niveau fédéral. La Wallonie, qui a la prévention dans ses compétences, soutient de nombreuses actions destinées à la prévention de l'usage de toutes ces drogues, qu'elles soient légales ou non.

Cependant, entreprendre de nouvelles campagnes de prévention spécifiques ne serait pas forcément efficace parce qu'elles mettraient le focus sur une problématique, ce qui n'est pas conseillé par les spécialistes. Cibler un produit en particulier peut s'avérer contre-productif en attirant l'attention du consommateur sur celui-ci.

Les opérateurs en promotion de la santé ont été agréés pour cinq ans via le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé. Les opérateurs de l'axe 2.1, « Prévention des usages addictifs et réduction des risques » ont des actions sur cette thématique. C'est le cas de l'ASBL Prospective Jeunesse et de Modus Vivendi ainsi que d'Infor Drogues & Addictions.

Infor Drogues & Addictions met, par exemple, à disposition, dans sa boîte à outils, un outil de réduction des risques spécifique à ce gaz qui peut être utilisé par les professionnels ou par des proches pour réduire les risques liés à cette utilisation. Il ne vise pas à lutter contre son utilisation, mais bien à éviter les risques liés à cette utilisation trop fréquente.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous encourage à continuer ces mesures de prévention pour éviter à tous ces jeunes, ces groupes à risque, de consommer cette drogue destructrice, accessible et surtout pas chère.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences du recours aux plateformes de soins privées dans les maisons de repos »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences du recours aux plateformes de soins privées dans les maisons de repos ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, les maisons de repos bénéficient de financements publics destinés à couvrir, entre autres, les salaires du personnel soignant. Pourtant, nous constatons une utilisation problématique de ces finances à travers le recours croissant aux plateformes privées d'infirmiers indépendants.

Ce système peut engendrer un risque de double financement. Pour une infirmière qui travaille dans une maison de repos en tant qu'indépendante, la maison de repos pourrait recevoir un financement pour la présence de cette infirmière, alors qu'elle est déjà financée par les mutuelles.

Cela peut créer un flou budgétaire. Nous parlons aussi de possibles détournements de fonds publics. Ce recours aux indépendants entraîne une gestion irresponsable des ressources financières.

Par exemple, on paie une infirmière indépendante à 90 euros de l'heure pour réaliser des soins d'hygiène qu'une aide-soignante pourrait parfaitement assurer. Pour une aide-soignante on parle de plus ou moins 14 euros contre 90 euros. Même si vous prenez une infirmière salariée ayant 20 ans d'ancienneté, on parle de plus ou moins une vingtaine d'euros. Ici, on paie 90 euros de l'heure pour aller faire des toilettes, alors que nous avons besoin d'infirmiers dans d'autres domaines, que ce soit aux urgences ou autres secteurs.

Ce gaspillage flagrant d'argent public accentue davantage la pénurie de personnel. Ce système ne résout en rien le manque de soignants. Au contraire, il l'aggrave de plus en plus. Des infirmières quittent leur poste de salariée pour exercer comme indépendante,

parfois même dans leur propre site. On ne remplace donc pas l'effectif, on le dilue.

Pire encore, certaines directions menacent le personnel en leur disant : « Si tu n'es pas contente, la porte est là ». C'est un chantage qui détruit les conditions de travail, et il n'est plus question d'allier vie privée et vie professionnelle, ce qui pousse encore les soignants à abandonner le secteur. Résultat, un affaiblissement général de la qualité des soins, une pression accrue sur ceux qui restent et une instabilité chronique des équipes soignantes et pour nos aînés.

Il est donc urgent d'assurer un contrôle strict des subsides accordés aux maisons de repos. Chaque euro public versé doit réellement servir à améliorer la prise en charge de nos aînés.

Dès lors, si notre argent public sert à payer des indépendants et des tarifs aussi élevés, il n'y a pas de raison de ne pas augmenter les normes d'encadrement. Cela coûterait moins cher et ce serait plus efficace. C'est une réforme que l'on attend depuis des années, mais ce n'est pas le choix qui est fait ici. C'est plutôt les attentes du patronat qui sont rencontrées, permettant de profiter encore plus d'argent public et d'enrichir les multinationales au détriment des conditions de travail et de bien-être de nos aînés.

Monsieur le Ministre, je vous laisse un peu rire.

Quelles mesures concrètes l'AViQ et les autorités compétentes comptent-elles mettre en place pour garantir une totale transparence et éviter des risques de double financement ?

Comment conditionner le recours à ces plateformes pour éviter qu'il serve à remplacer du personnel et qu'il soit détourné de son objectif initial de réduire le recours aux intérims ? C'était une demande de FEMARBEL et donc du patronat. Au vu des exemples que je vous ai donnés ici, on voit que l'on commence à dériver.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, sachez que mon sourire n'est pas pour me moquer, mais parce que votre question était très courte, trois lignes, et qu'ici vous me faites un long discours. Par conséquent, tous les éléments que vous me posez ne sont pas dans ma réponse. Mon sourire est plutôt par rapport à la préparation et à vos interventions. Je préfère que les choses soient claires entre nous et que tout soit bien fixé au départ afin qu'il n'y ait pas de surprise. En tout cas, je répondrai aux éléments que j'ai à ma disposition.

Le recours aux infirmiers indépendants ou aux infirmiers salariés d'une autre structure de soins sera analysé en fin de période de référence dès lors que les informations apparaîtront dans le cadre du financement des établissements par la Direction du financement de l'AViQ. Le recours à ce type de profil est conditionné, comme pour le recours déjà prévu aux infirmiers intérimaires, à une réelle impossibilité de procéder à des engagements sur la base de l'article 8.2 de l'arrêté ministériel du 6 novembre 2003 relatif à l'allocation journalière.

J'ai demandé à l'un de mes collègues de reprendre l'extrait en question : « Dans ce cas, elles doivent motiver ce recours auprès du service au moyen d'offres d'emploi et de demandes adressées à l'une des instances suivantes : le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding – VDAB –, l'Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi – FOREm –, le Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling – BGDA – ou l'Office régional bruxellois de l'emploi – ORBEm. Elles doivent également envoyer au service une copie des factures sur lesquelles figure le nombre d'heures prestées par ce membre du personnel dans l'institution. Le service peut aussi demander les documents nécessaires d'où il ressort qu'il s'agit d'un praticien de l'art infirmier qualifié. Ce praticien de l'art infirmier peut être pris en considération pour une moyenne de 38 heures par semaine au maximum ».

Jusqu'à présent, aucune plainte n'a été réceptionnée par l'AViQ à propos de ce dispositif, mais la Direction de l'audit et de l'inspection garde sa vigilance. Le cadre garantit qu'un contrôle peut être effectué sur la base des factures, en croisant les données entre l'INAMI et l'AViQ.

Enfin, cette mesure s'inscrit dans la volonté tant de l'autorité que des gestionnaires de faire face à la pénurie de personnel de soins. Dans un tel contexte, considérer qu'un établissement puisse licencier du personnel salarié au bénéfice d'un personnel externe mis à disposition par une plateforme est peu plausible, et ce, d'autant plus que tant le recours à l'intérim qu'à la mise à disposition de personnel externe coûtent plus cher que le personnel salarié.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Je vous interpelle justement pour que l'on fasse attention à ce processus qui est mis en place. Au lieu d'attendre la fin d'une évaluation, je vous le dis : il y a déjà des déviances. Payer une infirmière 90 euros pour faire une liste de toilettes, ce n'est pas possible.

Nous sommes en pénurie et nous avons besoin d'infirmiers. Au lieu d'appeler son propre personnel, on préfère faire appel à des indépendants puisque l'on ne va pas les payer : vous ne payez pas les congés payés et vous ne payez pas le salaire garanti. C'est une dérive.

Vous pouvez prendre en compte tous ces points que je vous ai énumérés. C'est le terrain qui vous parle. C'est d'actualité dans nos maisons de repos. La vérité, c'est que les infirmiers quittent les maisons de repos. C'est encore pire qu'avant.

Dans une interpellation précédente, je vous avais dit que le secteur était en difficulté, mais ce que vous avez fait ici est encore plus grave. Je ne sais pas si les mesures fédérales vont aider à augmenter la norme d'encadrement, car c'est le but. Cela aurait été génial de votre part, mais vous ne l'avez pas fait.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement du rôle des médecins généralistes dans la prévention de l'alcoolisme »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazaron à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement du rôle des médecins généralistes dans la prévention de l'alcoolisme ».

La parole est à Mme Lazaron pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, un récent rapport du Conseil supérieur de la santé souligne avec force que l'alcool est une substance toxique et qu'aucune consommation n'est sans risque. Il met en avant le rôle crucial des médecins généralistes dans la prévention et l'accompagnement des patients. Pourtant, seuls 8 % des personnes nécessitant un accompagnement pour leur consommation problématique d'alcool bénéficient effectivement d'une prise en charge.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous préciser quelles mesures sont mises en place pour soutenir l'implication des médecins généralistes dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme ? Ensuite, que prévoit le Plan interfédéral contre la consommation nocive d'alcool pour sensibiliser et former les professionnels de première ligne ? Enfin, comment lutter contre la stigmatisation afin de favoriser l'accès aux soins pour les personnes concernées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'alcool est bien une substance psychotoxique. Il n'y a pas de seuil de consommation sans risque. L'OMS admet un seuil de consommation à moindre risque, qui est de deux unités standard d'alcool par jour avec deux jours de pause.

Dans notre société, la majorité d'entre nous consomme de l'alcool de temps en temps sans aucun problème. En effet, 89 % des consommateurs n'ont aucun problème de dépendance. Néanmoins, 14 % de notre population a une consommation dite « problématique », avec 8 % en dépendance. Pour la part restante, le problème est sérieux et doit être pris en charge pour ces 14 % ou quasi plus.

Cependant, il est triste de constater un gap énorme puisque, parmi ces personnes qui ont une consommation problématique, très peu sont capables d'en parler. Il faut donc continuer à travailler sur les représentations de l'alcool dans notre société et sur le repérage précoce des consommations problématiques. C'est de la responsabilité de la première ligne et pas seulement des médecins puisque c'est aussi la responsabilité des pharmaciens et des prestataires de première ligne de détecter les consommations problématiques.

Il y a quelques années, entre 2020 et 2022, le projet SATRAQ a vu le jour, porté par le Centre d'éducation du patient, avec le soutien, entre autres, de l'AViQ.

Depuis lors, en Wallonie, plusieurs acteurs en charge de la thématique ont été agréés et subventionnés comme opérateur en promotion de la santé. Liés à cette thématique, on peut citer, puisqu'elle est très populaire en ce mois de février, l'ASBL Univers Santé, qui est à l'initiative de la Tournée minérale. Il y a également le centre Alfa et Modus Vivendi, entre autres.

La Région wallonne s'engage activement dans la problématique pour soutenir les médecins généralistes dans la gestion de la problématique de l'alcool. Parmi ces initiatives, on trouve deux projets essentiels.

L'ASBL Alfa a développé Aide-alcool.be. Il s'agit d'une plateforme en ligne dédiée à l'accompagnement des personnes souhaitant entamer un sevrage alcoolique. Cette plateforme permet donc une prise en charge thérapeutique personnalisée et un soutien accessible, facilitant ainsi l'accès aux traitements pour celles et ceux qui en ont besoin. Pour information, cette ASBL reçoit 280 000 euros.

Un second projet, soutenu par la SSMG, propose des formations de type e-learning spécifiquement destinées aux médecins généralistes. Ces formations sont conçues pour s'adapter aux contraintes liées à leur emploi du temps, souvent très chargé. L'objectif général est de faciliter le dépistage précoce par ces médecins généralistes et la prise de conscience par le patient de

cet usage abusif ou du mésusage de cette consommation d'alcool.

Ces initiatives témoignent de la volonté du Gouvernement wallon de soutenir les professionnels de santé tout en améliorant l'accompagnement des patients confrontés à des problématiques d'alcool.

Concernant les mesures du plan traitant de la sensibilisation et de la formation des professionnels, l'une d'elles traite de la sensibilisation et de la formation des intermédiaires et professionnels de soins de santé.

La mesure 52 vise à renforcer l'offre de formation pour les professionnels susceptibles d'être confrontés à des enfants ou à des proches de personnes alcooliques.

La mesure 55 encourage à améliorer l'offre en matière de formation continue, sur la base de pratiques basées sur de l'évidence scientifique ; c'est la mesure 58.

Enfin, concernant la problématique de la stigmatisation, ce n'est pas le problème le plus facile à appréhender puisqu'il s'agit d'un problème de société. C'est en dénormalisant la consommation et en mettant à disposition les différentes ressources d'aide, en travaillant sur leur visibilité et sur leur accessibilité, que l'on concourra à diminuer cette problématique.

Pour conclure, soulignons la mesure du Gouvernement fédéral sur le changement radical des messages de prévention à apposer sur toutes les boissons alcoolisées. Il devra désormais être indiqué que « l'alcool nuit à la santé », ce que les alcooliers dénoncent déjà.

Sur la suite du plan interfédéral Alcool, on va voir comment cela se passe. Cependant, dans la Déclaration de politique fédérale, on a vu la volonté de revoir l'âge de l'achat et les dispositifs par rapport à la publicité ainsi que de faire reconnaître par le Fédéral et par l'INAMI le rôle ou le métier d'alcoologue.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses détaillées par rapport à la problématique. Entre le dépôt de la question et aujourd'hui, j'ai pu prendre connaissance de l'article de presse d'hier, où j'ai quasiment eu toutes les réponses apportées.

Vous soulignez cette consommation non raisonnable et abusive ainsi que les conséquences liées au coût de la sécurité sociale et à la première ligne. Quand on sait la charge de travail des médecins de première ligne, il est important d'élargir la première ligne, non pas uniquement aux médecins généralistes, mais aux pharmaciens, kinés, psychologues et centres PMS dans les écoles. On constate qu'il n'y a pas que les adultes, mais aussi des jeunes. C'est un ensemble ainsi qu'une problématique importante.

J'entends que pas mal de choses sont là pour accompagner – des formations et des ASBL, telles qu'Alfa –, mais il faudrait axer sur la visibilité et l'accessibilité. Plus on va en parler, moins ce sera tabou et plus les aides seront apportées par l'entourage.

Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le programme de dépistage du cancer du sein »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le programme de dépistage du cancer du sein ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je pose cette question quasiment chaque année, quand on approche de la Journée mondiale de lutte contre le cancer, le 4 février. Cette journée permet de rappeler la prévalence de la maladie, mais cela met aussi à l'honneur le combat des malades et des soignants.

En Belgique, les entités fédérées sont en charge des programmes de dépistage, notamment pour plusieurs cancers.

Au niveau du dépistage du cancer du sein, le groupe cible comprend les femmes entre 50 et 69 ans, sauf certaines exceptions. En 2022, seuls 4,9 % des 195 350 femmes invitées ont participé.

On peut ajouter à cela, dans la population cible éligible, un taux de couverture totale de 48 % en 2022 puisque certains vont faire le dépistage sans avoir été contactés ou n'attendent pas d'avoir été contactés pour faire le dépistage. C'est ce que l'on appelle le « dépistage opportuniste », en dehors du programme spécifique.

Assez peu de personnes sont passées par le programme et une proportion significative ne s'est tout simplement pas fait dépister.

Quels sont les taux pour 2023 et 2024, puisque les chiffres que j'avance ici sont ceux de 2022 ? Comment ces résultats doivent-ils être analysés ? Estimez-vous

que c'est un point positif ou qu'il y a lieu réellement d'y travailler ?

Qu'est-ce qui explique encore les freins au dépistage ? Quelle est la réflexion menée par la Région pour les contrer et s'assurer que les investissements mis dans ces programmes permettent réellement d'atteindre des taux de couverture plus importants ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous avez compris que, non, les résultats ne seront pas bons. Je vais vous les citer pour les années sur lesquelles vous me questionnez.

Je vous rappelle qu'un programme de dépistage du cancer du sein existe depuis 2001 – on parle bien du programme de dépistage organisé ou mammotest par rapport au dépistage opportuniste ; il faut faire la distinction – à la suite d'un protocole d'accord entre le Fédéral et les Communautés qui a été signé en novembre 2000. Les tranches d'âge pour ce programme sont les femmes de 50 à 69 ans.

Parallèlement au programme organisé, il existe un programme opportuniste. C'est madame qui va chez son gynécologue, qui ne répond pas aux invitations du centre de référence, mais qui va faire son bilan sénologique et son dépistage du cancer du sein.

Ce dépistage associe presque systématiquement une anamnèse, un examen clinique, une échographie et, dans certains cas, un prélèvement en vue éventuellement d'un examen cytologique ou histologique. C'est ce que l'on appelle le bilan sénologique.

Ce dépistage opportuniste n'est pas soumis au contrôle de qualité et ne fait pas l'objet d'évaluation. Il engendre de nombreux examens complémentaires et pas qu'un protocole standard pour toutes les femmes. La mammographie est déjà un examen très invasif et ces examens complémentaires sont souvent inutiles et coûtent à la sécurité sociale. Sur le plan financier, c'est une catastrophe. Sur le plan psychologique, c'est aussi très compliqué.

Surtout, ce programme opportuniste n'offre pas le contrôle de qualité. En particulier – c'est une force, je l'ai aussi enseigné dans mes cours de santé publique –, c'est la qualité de la double lecture du programme organisé. Cette double lecture par des radiologues indépendants amène une fiabilité dans le diagnostic.

En Wallonie, le taux de participation dans le dépistage organisé du cancer du sein – le mammotest – est très bas puisqu'il était de 5,1 % en 2023 et de 5,6 % en 2024 sur 100 % des femmes invitées. Ceci est dû en grande partie à un dépistage opportuniste déjà présent, bien ancré dans le comportement des femmes, dans les mentalités en général et aussi dans la mentalité des professionnels de santé, du privé ou pas, dont les gynécologues qui ne recourent pas aux programmes organisés.

Depuis que le programme a été lancé en 2002, on n'arrive pas à avoir cette adhésion des gynécologues par rapport au programme. Malgré tous nos efforts de communication – je le dis sincèrement, peut-être que cela doit être amélioré – par rapport au public cible, à la connaissance du programme et aux professionnels, cette répartition dépistage opportuniste versus dépistage organisé reste inchangée depuis des années.

Il est regrettable de constater que les efforts de communication du Centre de référence pour le cancer – le CCRef – auprès des professionnels restent vains en termes de résultats. Ils font beaucoup de communication envers les GLEM, des réunions scientifiques et des enseignements postuniversitaires.

De même, les grandes campagnes de communication de l'association Think Pink en faveur du mammotest n'ont, même si c'est très visible en termes de communication, pas d'effets perceptibles sur l'utilisation ou le taux de participation au programme.

En Région wallonne, de nombreux freins au dépistage organisé persistent, notamment les habitudes et les convictions bien ancrées chez les radiologues, les gynécologues et les médecins généralistes, outre des aspects financiers, surtout chez les sénologues.

Cette situation pose des problèmes éthiques, économiques et d'adhésion de la population. Elle induit beaucoup de confusion, tant pour les femmes que pour les professionnels de santé, ce qui est peu satisfaisant.

Un travail est en cours avec le CCRef, qui vient d'être agréé comme centre d'opérationnalisation en médecine préventive pour l'organisation et le suivi de trois dépistages au travers de leur programme d'actions coordonnées, le PAC. Cette question de l'amélioration des taux de participation est au calendrier des discussions.

L'une des pistes serait d'avancer comme la Flandre, avec l'envoi d'une convocation et un rendez-vous prédéfini. Actuellement, les femmes reçoivent une convocation tous les deux ans, mais ce sont elles qui doivent faire la démarche pour prendre un rendez-vous dans les centres de référence. L'idée est de proposer d'emblée dans la convocation le rendez-vous dans une unité de radiologie agréé, à l'instar de ce qui est fait en Flandre.

Cette piste est à l'étude – il faut avancer en ce sens – en termes de faisabilité technique et de répercussion financière. Celle-ci pourrait, si l'analyse est favorable, faire l'objet d'un projet pilote en Région wallonne en 2025 avec quelques unités de radiologie agréées

volontaires. C'est l'une piste pour augmenter le dépistage.

L'autre piste, qui est beaucoup plus compliquée, concerne la communication, la conscientisation et le fait d'amener beaucoup plus de femmes spontanément dans ces programmes de dépistage en général.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie pour cette longue réponse qui permet d'apporter l'ensemble des éléments.

C'est une question qui revient chaque année de mon côté parce que je suis toujours interpellée par ce chiffre si faible. On peut se dire en tant que femme que cela fait un peu peur, se demander si cela fait mal et si l'on a le temps. Tous ces éléments entrent en compte aussi.

Je trouve intéressant dans votre réponse que vous parliez de la tradition ancrée du côté des professionnels de santé. Cette dimension est importante aussi parce que l'on fait confiance aux professionnels de santé et à nos médecins. S'ils ne font pas la sensibilisation nécessaire, c'est assez compliqué. Cette comparaison avec le modèle flamand est intéressante.

Au plus tôt les cancers sont dépistés, au plus tôt on peut les soigner et donc avoir une solution qui permet de continuer à vivre le plus longtemps possible. On a tous dans notre entourage quelqu'un qui est touché ou qui a été touché par le cancer du sein. Cette sensibilisation est ultra-importante. Je compte sur vous.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le resserrage du Plan de relance de la Wallonie dans les matières de M. le Ministre »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le resserrage du Plan de relance de la Wallonie dans les matières de M. le Ministre ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, à la suite du débat sur le resserrage du Plan de relance, nous revenons vers vous, comme l'a suggéré votre ministre-président lors de la dernière Commission, pour des questions plus précises.

Si nous avons bien compris, il existe trois projets de ce type : les projets qui ne seront pas poursuivis, ceux qui seront poursuivis, mais qui vont être redirigés vers deux initiatives du plan, et les projets qui sont maintenus, au nombre de 27, avec une réduction de moyens.

Concernant les projets qui ne sont pas poursuivis, le ministre-président signale que les engagements pris seront respectés, mais qu'aucun nouvel engagement ne sera réalisé. Pouvez-vous, pour vos matières, nous expliquer pourquoi vous avez fait le choix de ne pas poursuivre ces projets ?

Concernant la seconde catégorie, à savoir celle qui contient des projets dont les moyens sont maintenus, mais redirigés vers d'autres initiatives du plan, pouvez-vous nous dire, dans vos matières, les projets dont les moyens sont maintenus, mais redirigés vers d'autres initiatives du plan ?

Concernant les 27 projets maintenus avec une réduction des moyens, le tableau indique les montants d'économies. Pouvez-vous dès lors nous expliquer la raison de réduction de moyens dans vos projets ? Quels sont les budgets maintenus pour ces projets et la ventilation pour 2025-2027 ?

Enfin, plus généralement, pour chaque mouvement concernant vos projets, les opérateurs concernés ont-ils été informés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Président, je suis désolé pour mes longues réponses aujourd'hui, mais je pense que les questions sont importantes.

Madame la Députée, le Plan de relance a été conçu comme un catalyseur pour permettre à notre Région d'atteindre au plus vite ses objectifs face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, et ce, tout en répondant aux crises majeures que nous avons connues. Toutefois, la diversité et la nature des projets retenus, allant d'une volonté de *boost* ponctuel à des initiatives plus structurelles, ont nécessité une réflexion approfondie sur leur viabilité à long terme et leur mode de financement au-delà du seul cadre du Plan de relance.

Conformément à la Déclaration de politique régionale, les projets hors accord ont été réévalués afin de concentrer les ressources sur les initiatives ayant un impact direct et significatif sur la relance économique.

Ce resserrage, bien que délicat, a été guidé par la volonté de concilier efficacité budgétaire et ambitions politiques, garantissant ainsi que nos engagements en

matière de santé, d'environnement et de solidarité soient eux aussi respectés avec ou sans le Fonds de relance.

Je ne vais pas pouvoir entrer dans le détail des chiffres de chaque projet. Je vous propose cependant de présenter les éléments qui me paraissent essentiels en matière d'environnement, des solidarités et de santé afin que vous puissiez mieux cerner les résultats de l'exercice qui, dans l'ensemble, ne verra aucun projet dont l'échéance dépassait décembre 2024 perdre les moyens nécessaires à sa poursuite.

Pour les projets de l'environnement, en dehors des projets qui se poursuivent dans le PRW et ceux dont le plan prévoyait l'arrêt en décembre 2024 – pour lesquels l'encours sera honoré –, je voudrais mettre en avant la poursuite des projets qui sortent des financements PRW. Ces derniers seront proposés dans la toute prochaine programmation du Fonds de protection de l'environnement et du Fonds de gestion des déchets. Il s'agit de quatre projets :

- le projet Re-Use concernant la mise en œuvre de nouvelles ressources en eau ;
- les trois projets Sols relatifs au développement des centres de regroupement pour les terres excavées, à la mise en œuvre des techniques de limitation de l'imperméabilisation des sols sur des quartiers pilotes urbains, rurbains ou ruraux ainsi qu'au développement de compléments de cartographie et d'analyse des pressions sur les sols aux grandes échelles ;
- le projet de digitalisation des processus de communication de données ainsi que l'exploitation des données liées à la gestion des déchets ;
- le projet de développement de l'écoconception des produits de la dématérialisation et de la transition vers le zéro déchet et l'économie de la fonctionnalité.

Pour les projets liés aux solidarités, en dehors des projets qui se poursuivent sur le PRW et de ceux dont le plan prévoyait l'arrêt en décembre 2024 – pour lesquels l'encours sera honoré –, je voudrais souligner la poursuite, hors PRW, du projet 240 visant la création d'une plateforme collaborative de vente en ligne de biens et de matières de seconde main, qui sera dorénavant financée sur les budgets classiques de l'économie sociale. Sans oublier le déblocage d'une enveloppe supplémentaire pour l'année 2025 pour le projet de renforcement du cadre des maisons d'accueil et celui sur la création de guichets d'accompagnement spécialisé et le soutien à la recherche d'emploi des familles monoparentales.

Enfin, pour les projets liés au portefeuille de la santé, en dehors des projets qui se poursuivent sur le PRW et ceux dont le plan prévoyait l'arrêt en décembre 2024, il nous tenait à cœur de poursuivre, malgré leur sortie du plan, les projets de renforcement de l'offre de répit handicap, de job coaching pour les personnes en situation de handicap et de continuum de soins en favorisant la prise en charge des soins de santé mentale qui seront tous poursuivis sur financement propre de l'AViQ.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je vous avoue que je ne comprends toujours pas totalement la méthode qui a été employée pour faire le tri. Je suppose que, plus on va avancer, plus on va se rendre compte des projets concrets qui ont été abandonnés et ceux qui sont poursuivis ou redirigés vers d'autres initiatives.

Vous dites que le critère économique est important. Si l'on a bien lu la note et les chiffres de l'IWEPS, on a des projets qui ne créent pas d'activité économique et pas d'emploi, mais qui sont poursuivis, tandis que d'autres, qui en créent, ne sont pas poursuivis.

Par rapport à ma dernière question relative aux acteurs concernés, j'espère que vous allez y faire attention, car il est compliqué pour eux de ne pas avoir les informations et de ne pas pouvoir se projeter dans l'avenir.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la santé mentale des jeunes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la santé mentale des jeunes ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, la maman de Noé partageait l'histoire de son fils, à la fois touchante, mais aussi tragique. On y découvre sa lutte contre sa propre détresse psychologique, mais aussi le parcours du combattant auquel ils ont fait face dans les méandres de la prise en charge psychologique et psychiatrique en Belgique. Ce jeune garçon n'est malheureusement pas un cas isolé. C'est pourquoi la santé des jeunes est une thématique cruciale.

Compte tenu des constats d'insuffisance, le statu quo serait inacceptable et intenable. Tous les leviers d'action ne se trouvent pas qu'en Wallonie, mais cette cause nationale qu'est la santé mentale doit faire l'objet d'une collaboration et de mesures renforcées.

Existe-t-il des services ou des initiatives de santé mentale spécifiquement dédiés aux jeunes en Wallonie ? Comment mieux rendre lisible cette offre ? Comment les besoins de prise en charge des jeunes sont-ils évalués en Wallonie ? Quelle sera la place des jeunes et de leurs besoins dans le futur plan stratégique « Santé mentale » ?

Historiquement, comment expliquez-vous qu'il y a plus d'hôpitaux psychiatriques en Flandre qu'en Wallonie ? La santé mentale des jeunes pourra-t-elle faire l'objet d'une discussion en CIM Santé prochainement ? Que pourrez-vous y plaider, notamment au regard de la nouvelle Déclaration de politique générale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, de manière générale, la prise en charge des jeunes nécessite, pour les professionnels qui la réalisent, des adaptations et une expertise particulière en santé mentale, ainsi que des trajets de soins spécifiques afin de s'adapter à leurs besoins.

Il est vrai que, en matière de santé mentale, la lisibilité de l'offre des services est parfois compliquée. L'organisation entre professionnels d'une même zone ou la répartition du travail entre eux ne sont généralement pas accessibles ou publiées, et parfois mal connues du grand public.

Sur le site de l'AViQ, la liste des services agréés est certes disponible sur l'outil internet trouverdusoutien.be, mais cela reste une approche très générale, et les opérateurs et réseaux en santé mentale ont un rôle à jouer sur leur territoire pour rendre cette offre plus lisible, plus compréhensible pour trouver le bon soin, au bon endroit, au bon moment. Votre exemple montre cette difficulté d'accessibilité, non pas au service, mais à l'information.

L'Observatoire de l'enfance et de l'adolescence mène des études en interrogeant directement les enfants et les jeunes sur leurs besoins. La santé mentale et la capacité des jeunes à obtenir l'aide nécessaire seront étudiées dans l'enquête. D'autres études permettent ou permettront de se faire une idée de la santé mentale des jeunes dans la population générale. Vous savez que l'on dispose d'autres outils en Région wallonne : l'enquête de santé par interview, mais on a aussi l'enquête HBSC sur les comportements de santé des jeunes.

Le Plan stratégique en santé mentale viserait à identifier aussi les besoins de la population et à fixer des objectifs de santé à atteindre, à guider les actions et les stratégies à mettre en œuvre, en lien avec des publics cibles qui seront identifiés ; les jeunes en particulier. Les données dont nous disposons actuellement mettent en effet en évidence que tous ces jeunes sont particulièrement impactés en termes de santé mentale.

Au sujet des hôpitaux – votre question est très intéressante –, la répartition des hôpitaux psychiatriques en Belgique, avec une densité plus forte en Flandre qu'en Wallonie, peut être expliquée par plusieurs facteurs historiques, culturels et politiques que je vais essayer de vous expliquer. La Wallonie a été plus marquée par le développement industriel et la ruralité importante, ce qui a ralenti l'implantation de ces institutions dans les zones plus isolées et plus difficiles d'accès. En Flandre, les autorités régionales ont pris des initiatives plus précoces en matière de construction d'hôpitaux psychiatriques et ont soutenu un modèle centralisé pour les soins de santé psychiatriques, dans un esprit de cohésion et de gestion plus centralisée.

En Wallonie, par contre, la présence d'infrastructures psychiatriques a parfois été plus fragmentée et moins prioritaire pendant certaines périodes. En Flandre, la psychiatrie a parfois été davantage perçue comme un domaine d'intervention nécessaire dès les premières étapes de la prise en charge des personnes malades, tandis qu'en Wallonie l'évolution de la prise en charge psychiatrique a été plus lente, notamment du fait de différences de sensibilité culturelle.

En outre, le réseau associatif et de bénévolat en Flandre a historiquement soutenu un modèle plus structuré de soins psychiatriques, ce qui a facilité l'implantation de structures plus spécialisées.

Ces éléments historiques, combinés aux choix politiques et aux spécificités géographiques, ont contribué à l'implantation plus marquée des hôpitaux psychiatriques en Flandre par rapport à la Wallonie. Aujourd'hui, cette répartition continue d'influencer les systèmes de soins psychiatriques en Belgique, bien que des efforts aient été réalisés pour réduire cette disparité au fil des ans.

La santé mentale des jeunes sera à l'ordre du jour d'une discussion en CIM Santé prochainement. Concernant la Déclaration de politique générale, ma volonté, déjà soulignée à plusieurs reprises ici, est de travailler avec le niveau fédéral, autour de la simplification du financement de la réforme « Psy 107 », entre autres.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. On sait à quel point la santé mentale est tout simplement la nouvelle crise sanitaire. Les jeunes, malheureusement, n'échappent pas à la règle. Vous l'avez souligné, la lisibilité est parfois compliquée et le réseau, les intervenants, les associations sont mal connus, des plus jeunes en tout cas. Parfois, les parents peuvent aussi se

sentir démunis quand ils rencontrent ce genre de problème avec leurs enfants.

J'ai noté votre site trouverdusoutien.be. Il faut le faire circuler, je suis certaine que cela peut aider beaucoup de personnes qui sont en difficulté et qui trouveront de l'aide grâce à cette information.

Je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit au niveau des hôpitaux psychiatriques, mais c'était très intéressant. On comprend mieux vers quel modèle on doit aller. On voit que plusieurs initiatives sont déjà mises en place, notamment au niveau de la CIM Santé. Je vous remercie de pouvoir mettre ce point à l'ordre du jour. Je voulais vous demander d'être attentif et de faire une priorité de la santé mentale des jeunes, mais je sais que vous y veillez.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation et la révision d'Impulseo »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation et la révision d'Impulseo ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale prévoit une révision du mécanisme Impulseo pour garantir une meilleure efficacité. C'est donc un large chantier qui est sous-tendu par de nombreux enjeux concernant l'accessibilité aux soins généralistes, notamment, et plus particulièrement en zone rurale.

Bien que le dispositif ait eu un succès relatif en termes de recours aux primes, les résultats d'Impulseo, si l'on prend la période 2016-2022, restent en demi-teinte puisque l'on dénombre une diminution de 18 % du nombre de communes en pénurie, passant de 151 à 124. Quant aux communes en pénurie sévère, on ne voit qu'une diminution d'une unité.

Par conséquent, sur le terrain, les tensions entre l'offre et la demande sont bien là et sont préjudiciables au-delà de ce que les chiffres nous montrent, puisqu'il y a aussi des différences en termes géographiques.

Comme je le disais à l'entame de ma question, c'est un vaste chantier, mais son succès dépendra aussi largement des mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir que la Région wallonne.

Les travaux relatifs à cette future révision ont-ils pu d'ores et déjà commencer ? Comment cela se dessine-t-il ? Cet observatoire universitaire en médecine rurale est-il ou sera-t-il associé aux travaux ? La question de l'intégration des dentistes dans ces politiques incitatives à l'installation en zones en pénurie pourrait-elle être abordée, alors qu'il n'a jamais été clair si c'était de compétence régionale ou si c'était resté au niveau fédéral ? Quoi qu'il en soit, à un moment donné, il faut se pencher sur cet aspect, me semble-t-il.

Quels seraient aussi les avantages et les limites à travailler dans une logique de bassin de soins puisque actuellement on a davantage une réflexion à l'échelle communale ?

Enfin, quels éléments la Région wallonne pourra-t-elle apporter au Fédéral pour établir au mieux le relèvement du seuil du nombre de numéros INAMI ?

Je vous remercie d'ores et déjà des réflexions et des éléments de réponse que vous pourrez m'apporter aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous sais particulièrement sensible à cette problématique de pénurie. Je ne vais pas vous rappeler, parce que vous le savez mieux que moi, que cette problématique est multifactorielle et que, en zone rurale, particulièrement dans certaines provinces, c'est un enjeu majeur sur lequel on doit concentrer nos efforts.

Afin d'avancer dans la bonne direction, il faut travailler et poursuivre le soutien au dispositif Impulseo, comme vous le soulignez dans votre question, puisque c'est la seule façon pour nous d'augmenter l'attractivité des zones en pénurie par rapport à de jeunes diplômés, et de favoriser la rétention des médecins déjà installés.

Afin d'aider l'installation des jeunes médecins dans les zones en pénurie, ces primes octroyées dans le cadre d'Impulseo 1 rencontrent un bon succès sur le terrain, puisque le nombre de primes Impulseo 1 a considérablement augmenté depuis la reprise du dispositif par l'AViQ.

Il en est de même en ce qui concerne le nombre de subsides octroyés dans le cadre du dispositif Impulseo 2 et 3, qui attribue une intervention soit dans les coûts salariaux, soit dans les frais de recours à des services de télésecrétariat.

Le dispositif Impulseo n'est cependant pas le seul outil existant pour favoriser cette installation des nouveaux médecins en zone de pénurie. On a une autre approche – intéressante et qu'il faut plus développer – qui vise surtout à octroyer un agrément aux équipes

multidisciplinaires organisées selon les critères correspondant aux associations de santé intégrée. Il s'agit aussi de soutenir ces infrastructures lorsqu'elles sont situées en zone rurale ou semi-rurale, via le fonds FEDER.

Comme cela a été évoqué précédemment, d'autres éléments sont à prendre en considération lorsque l'on travaille sur cette pénurie. En effet, un facteur déterminant relève du nombre de nouveaux médecins agréés et vous l'abordez dans votre question. Ce point n'est pas strictement lié à mes compétences régionales, puisque c'est bien le quota maximum des médecins diplômés qui est fixé par l'autorité fédérale et que le sous-quota minimum de formation pour l'agrément en médecine générale est fixé par les communautés ; cela rejoint mes compétences.

Dans le nouvel accord fixe pour 2029, le quota INAMI pour la Fédération Wallonie-Bruxelles est à 929, dont 473 devraient s'orienter vers la médecine générale. Cependant, ces étudiants qui ont débuté leur cursus en 2023 ne termineront leur formation en médecine générale qu'en 2031. La ministre de l'Enseignement supérieur et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont approuvé les nouveaux sous-quotas minima pour la médecine applicable à l'issue de l'année académique 2022-2023.

Un minimum de 43 % des étudiants qui terminent un master en médecine devra donc, en 2023, s'orienter vers une spécialisation en médecine générale. Cela concernera 306 étudiants. Ces médecins pourront s'installer en Wallonie et l'on espère que l'on verra un changement à partir de 2027.

En 2022, 272 médecins wallons ont cessé leurs activités de médecine générale. Pour la majorité, il s'agit de départ à la pension dû au vieillissement de notre population. Les prochaines années vont donc être encore difficiles puisque le nombre de médecins diplômés restera inférieur aux besoins pour combler les pénuries. On aura 145 médecins qui manqueront dans les communes en pénurie en Région wallonne et environ 270 seront nécessaires chaque année pour remplacer les départs à la retraite. Ces prévisions ne tiennent pas compte des modifications du temps de travail chez les jeunes médecins. Comme l'a montré l'enquête réalisée par le SPF Santé en 2022, les jeunes médecins – contrairement à leurs aînés qui ne comptaient pas leurs heures de travail – souhaitent travailler moins d'heures. Ils estiment qu'une semaine de travail idéale est de 38 à 40 heures. Il faudrait donc sans doute 1,5 jeune médecin pour remplacer un départ à la retraite.

La révision du dispositif a déjà été entamée sous la précédente législature afin qu'il soit davantage en phase avec la réalité opérationnelle des médecins généralistes. Il me tient à cœur aussi de convoquer au plus vite un groupe de travail composé, entre autres, des organisations représentatives de la médecine – la SSMG, la Ligue des usagers des services de santé, et cetera – afin qu'elles puissent poursuivre leurs travaux déjà entamés. Il s'agira aussi d'y associer les syndicats, le GBO, l'ABSyM, la FAGW, la FMM, la SSMG, entre autres, dans une visée pluridisciplinaire. Les contacts ont été pris aussi avec l'Observatoire universitaire en médecine rurale afin de tirer profit de son expertise et de l'associer à la démarche. On va examiner les modalités de collaboration.

Concernant les dentistes, il n'existe pas, ou pas encore, de données fiables sur le nombre de prestataires qui exercent par commune. Je n'ai donc pas de cartographie actuellement à ma disposition. En effet, l'AViQ ne dispose pas des informations qu'utilise la Commission de planification francophone.

Je vais donc m'atteler encore plus à œuvrer sur ces différents fronts afin de permettre à la Wallonie de disposer de médecins et, plus largement, de prestataires de soins en suffisance et accessibles à l'ensemble de la population en ayant un regard attentif sur les mesures qu'adoptera l'autorité fédérale sur ces points, conformément à ses engagements et à cette volonté – on l'a vu dans l'accord fédéral – d'augmenter à l'avenir le nombre de numéros INAMI.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse. Comme je l'ai dit à l'entame de ma question, c'est un vaste chantier. C'est important de réunir l'ensemble des acteurs dans cette réflexion et cette problématique.

Dans la liste des acteurs, il serait opportun d'y associer aussi les universités. Cela ne dépend pas vraiment de vous, puisqu'il y a un volet fédéral. Le système en Belgique est tellement compliqué, mais il faut travailler aussi sur l'offre de stage, c'est-à-dire trouver des maîtres de stage. Pour avoir les agréments des maîtres de stage, c'est fédéral. Pour avoir des stagiaires, il faut que l'on offre aussi des stages dans les zones rurales, dans les zones en pénurie pour découvrir la réalité du travail dans des zones plus rurales.

C'est aussi un travail de conviction, à mener avec les universités qui sont autonomes en la matière et peut-être avec votre casquette de ministre en charge à la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous pourriez discuter avec vos collègues au niveau du Gouvernement de la Fédération pour lancer cette réflexion afin d'avoir une approche globale cohérente qui est importante pour mener une action la plus adaptée possible à la réalité du terrain.

Je continuerai à vous appuyer sur le volet « dentisterie », parce que, pendant cinq ans, j'ai martelé sur cet aspect pour avoir un fameux cadastre que l'on m'a tant promis et qui n'est jamais arrivé. Or, la dentisterie est aussi un élément important. Quand vous

voyez que chez moi, pour une urgence, il faut attendre plus de deux mois, cela pose des questions.

Interpellation de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact des mesures du Gouvernement de la coalition Arizona sur les pensions et l'accès aux maisons de repos »

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la hausse des prix en maisons de repos »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Ammi, sur « l'impact des mesures du Gouvernement de la coalition Arizona sur les pensions et l'accès aux maisons de repos » ;
- Mme Roberty, sur « la hausse des prix en maisons de repos ».

Mmes Linard, Taquin et Jacqmin se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Ammi pour développer son interpellation.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, les maisons de repos et de soins privées ont augmenté de 50 % en 10 ans, alors que les montants des pensions n'ont pas suivi l'inflation. Aujourd'hui, les réformes annoncées par le Gouvernement Arizona viennent encore dégrader la situation des aînés. Un grand nombre d'entre eux, et surtout elles, vont percevoir des pensions insuffisantes, bien inférieures à ce qu'il faudrait pour couvrir les montants réclamés par les maisons de repos et les maisons de repos et de soins.

Plusieurs facteurs risquent d'aggraver la précarité financière des aînés. Les pensions restent souvent trop faibles par rapport aux loyers des maisons de repos privées. En Belgique, le coût moyen d'une maison de repos dépasse 1 800 euros à 2 500 euros par mois, tandis que la pension moyenne tourne autour de 1 500 euros. Cet écart signifie que de nombreux séniors doivent puiser dans leurs économies ou dépendre de leur famille pour financer leur hébergement.

L'âge légal de la pension passe progressivement à 66 ans en 2025 et à 67 ans d'ici 2030. Certains aînés devront travailler plus longtemps avant de percevoir une retraite complète. Cela retarde également l'accès à certaines aides, comme la garantie des revenus aux personnes âgées, la GRAPA, qui est cruciale pour les séniors à faibles revenus.

Les nouvelles règles rendent plus difficile le départ en pension anticipée, notamment pour ceux ayant une carrière incomplète, puisque le Gouvernement Arizona prévoit un malus qui diminue le montant de la pension. Cela peut aller jusqu'à 400 euros de moins par mois.

Ces réformes vont accentuer la précarité des femmes âgées qui perçoivent déjà des pensions plus faibles, en raison de carrières interrompues ou à temps partiel. Avec l'augmentation de l'âge de la retraite et des loyers élevés en maisons de repos privées, beaucoup auront des difficultés à financer leur hébergement, risquant ainsi l'isolement ou la dépendance aux aides sociales.

Cette situation soulève des questions sur l'accessibilité financière et l'éthique de ces établissements. Au détriment des résidents et de leurs familles, nos finances publiques jouent un rôle crucial en soutenant le secteur. Le coût salarial est majoritairement couvert par les budgets régionaux. Les soins sont pris en charge par la sécurité sociale et les résidents eux-mêmes participent largement.

Comment expliquer dans ce contexte que des tarifs aussi élevés soient pratiqués, alors que les charges pour ces groupes privés sont clairement limitées ? Le coût de l'hébergement en maison de repos connaît une inflation injustifiée. Les frais liés à la télédistribution, à l'énergie et à la restauration ne suffisent pas à expliquer les loyers exorbitants pratiqués dans de nombreuses maisons de repos, en particulier dans le secteur privé. Ces tarifs élevés ne reflètent pas uniquement les coûts réels des services offerts, mais semblent plutôt être dictés par une logique de rentabilité maximale pour le profit des actionnaires.

De leur côté, les maisons de repos publiques risquent de fermer, tellement les communes sont asphyxiées financièrement. L'offre devient donc insuffisante. La seule perspective qui s'impose est le privé qui n'est pas abordable pour la majorité des citoyens.

Monsieur le Ministre, avez-vous déjà évalué l'impact des mesures du Gouvernement Arizona sur la possibilité pour les aînés de faire face aux augmentations tarifaires des maisons de repos en Wallonie ? Face à la dérive tarifaire des maisons de repos privées, allez-vous renforcer l'offre publique en maisons de repos afin de garantir des alternatives accessibles et de qualité pour tous ? Allez-vous réguler les loyers dans le secteur privé, de sorte qu'ils ne dépassent pas le montant de la pension ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, avec les mesures de l'Arizona, on a constaté que le Gouvernement fédéral va réduire de 2,2 milliards d'euros les pensions avec une réforme qui aura plusieurs impacts, dont la disparition des pensions de survie qui se voient remplacées par une allocation de deux ans. Un malus pension va également être introduit pour les pensions anticipées avant l'âge de 67 ans. On va aussi voir le plafonnement de la prise en compte des périodes assimilées. Sans oublier tous les fonctionnaires qui ne seront plus nommés à l'avenir. Toutes ces mesures vont donc avoir un impact sur les pensions.

Pourquoi parle-t-on de pensions aujourd'hui ? C'est lié aux maisons de repos et à la possibilité pour nos aînés d'intégrer, selon leur choix ou non, des maisons de repos. Je reviens donc sur la question telle que je l'avais déposée, ne sachant pas qu'elle allait être jointe automatiquement à l'interpellation de ma collègue. Nous en avons déjà discuté ensemble en séance plénière il y a quelque temps. Vous y aviez reconnu la nécessité d'une réforme du financement des maisons de repos et d'une meilleure régulation du secteur privé, notamment en contrôlant les marges bénéficiaires des grands groupes internationaux.

Dans les questions d'actualité, il n'est pas toujours facile de développer, l'un et l'autre, nos positions. Pourriez-vous développer votre position sur les mesures concrètes que vous prévoyez à court et à moyen terme pour assurer un financement plus équitable des maisons de repos, en tenant compte des besoins croissants liés au vieillissement ? Par ailleurs, comment envisagez-vous d'encadrer la régulation du secteur privé et de renforcer les obligations de transparence ? C'est important pour les acteurs concernés.

Il apparaît également important que le contrôle des prix de séjour soit encadré, voire plafonné, et ce, dans tous les secteurs. Si le secteur commercial est souvent pointé du doigt pour les prix pratiqués et l'enrichissement de grands actionnaires – parfois même extrabelges – à travers des mécanismes fiscaux qui peuvent être flous, le secteur associatif, lui, présente aussi une augmentation de ses prix de séjour. On constate qu'ils sont en constante augmentation aussi. Solidaris, au travers d'une étude actualisée, constatait en janvier que le prix moyen pratiqué dans les maisons de repos se situe aux alentours de 1 850 euros, dont 121 euros de supplément qui ne sont pas toujours très clairs.

La même étude disait que plus de la moitié des personnes de plus de 69 ans ont une pension inférieure au prix de séjour en maison de repos.

Vous avez, en séance plénière, également évoqué l'importance de l'allocation pour les personnes âgées, l'APA, pour soutenir les personnes en précarité. Quelles mesures envisagez-vous pour renforcer l'APA afin qu'elle puisse pleinement jouer son rôle de compensation pour les résidents de maisons de repos ? L'APA n'est pas une assurance, comme vous l'avez mentionné en plénière – mais c'était peut-être un lapsus –, mais bien une allocation soumise à condition d'octroi. Par ailleurs, disposez-vous d'une évaluation de ce dispositif ? Quels en sont les résultats ?

De plus, pour mener une réflexion approfondie sur ces enjeux, il serait utile de disposer, en plus de l'évaluation du dispositif APA, d'une étude actualisée des taux d'occupation des lits en Wallonie ; selon le type de lits, les degrés de dépendance et aussi selon l'impact sur ceux-ci du relèvement de l'âge pour entrer en maison de repos à 70 ans. Une réflexion en ce sens est-elle initiée au sein de votre cabinet et de votre Gouvernement ? Ces données sont-elles déjà compilées ?

Enfin, face au vieillissement inévitable de la population – ce n'est pas quelque chose que l'on découvre aujourd'hui, on connaît le vieillissement de la population, on en parle depuis suffisamment longtemps –, la prise en charge de la dépendance doit être pour nous une priorité. Je souhaiterais donc savoir quelle est votre vision stratégique concernant l'articulation entre la prise en charge institutionnelle et les soins à domicile, notamment pour les personnes âgées en situation de dépendance.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, on est dans une situation particulièrement catastrophique en ce qui concerne les droits des femmes et le projet ou le non-projet de l'Arizona en ce qui les concerne. Ma collègue a déjà évoqué certaines choses et cela va avoir un impact sur la question des maisons de repos.

Permettez-moi de rappeler que cet accord, qui n'a été négocié que par des hommes, se fait sur le dos des femmes. Les mesures anti-femmes se retrouvent partout dans cet accord, en particulier pour les plus précaires. Je vais revenir sur quelques-unes :

- le durcissement de l'accès à la pension complète ;
- le travail de nuit non payé ;
- la suppression de la pension de survie qui touche à 95 % les femmes ;
- l'exclusion du chômage après deux ans ; que fait-on de toutes ces femmes qui sont par exemple ALE, entre autres dans les extrascolaires, dans nos écoles, et cetera ;
- la remise au travail des malades de longue durée, dont on sait que 60 % sont des femmes, alors que l'on vient encore de voir aujourd'hui un article qui dit que 10 % à 15 % de ces malades sont incapables de retourner vers le travail ;
- le plafonnement des périodes assimilées ;
- la diminution des crédits-temps, qui touchent particulièrement les femmes ;

- la suppression de l'interdiction du travail le dimanche ; ceux qui ouvrent le dimanche sont surtout les commerces, les grandes surfaces, où l'on retrouve beaucoup de femmes ;
- le fait de diminuer la dotation d'Unia de 25 %, alors que l'on sait que les discriminations aujourd'hui touchent pas mal de femmes, particulièrement quand elles sont au croisement de différentes…

M. le Président. – Je crois que l'on s'éloigne un peu du sujet.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – J'y arrive.

Tout cela fait que ces femmes, en particulier les femmes les plus précarisées et les familles monoparentales, vont avoir un bagage qui va les mener plus vite vers la précarité. Plus de précarité amène fatalement des revenus moindres. Avec ces revenus moindres, on va encore creuser l'écart entre l'accès des femmes et des hommes aux maisons de repos. Les collègues ont déjà évoqué la difficulté et les montants, le coût d'accès aux maisons de repos aujourd'hui. Dès lors, avec les mesures qui ne sont pas celles que vous avez décidées, mais qui sont l'accord de l'Arizona dans lequel votre parti se retrouve, vous allez précariser les femmes et donc renforcer quelque part la difficulté à avoir accès aux maisons de repos et aux maisons de repos et de soins.

Il est important de rappeler que ce qui se fait à certains étages a un impact direct sur les publics qui sont les nôtres, donc sur l'égalité d'accès à certains services.

Je suis aussi inquiète pour celles qui ne sont pas encore pensionnées, mais qui le seront plus tard. Comment aujourd'hui, avec cet appauvrissement potentiel de tout ce public – c'est quand même plus de 50 % de la population –, va-t-on faire face, en Région wallonne, pour permettre à ces femmes d'avoir accès aux maisons de repos ? C'est la question principale que je…

M. le Président. – Je vous demanderais d'aller aux questions essentielles parce que vous avez déjà dépassé d'une minute votre temps de parole.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – C'est la question principale : comment ces femmes vont-elles pouvoir faire face dans l'accès, entre autres, aux maisons de repos, aux maisons de repos et de soins, alors que l'on précarise encore leur situation ?

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Caroline Taquin (MR). – Monsieur le Ministre, concernant le volet « pension », l'accord fédéral 2025-2029 est clair : l'âge de départ légal ne bouge pas, mais les pensions anticipées seront plus compliquées à activer.

Contrairement aux pseudoslogans, l'Arizona annonce vouloir des pensions qui valorisent le travail. Le Gouvernement fédéral augmentera les pensions au-dessus du minimum, augmentera les pensions de ceux qui ont effectivement travaillé, affectera à ces deux groupes cibles des moyens supplémentaires répartis après consultation des partenaires sociaux, et prendra mieux en compte les revenus professionnels dans le calcul de la pension.

Quelle est cette perception ultra négative du PTB sur le secteur privé commercial, cette obsession à en faire un bouc émissaire ? Les camarades du PTB ont toujours tendance à l'oublier, mais le secteur privé commercial ne bénéficie d'aucun subside à l'infrastructure et donc à toute modification ou amélioration architecturale visant à améliorer le confort de manière uniforme et standardisée. Hormis l'un ou l'autre appel à projets, c'est sur fonds propres.

Un regard dans le rétroviseur s'impose. Tout d'abord, l'augmentation des coûts est quasi exclusivement liée à des décisions politiques et à l'ensemble des décisions architecturales auxquelles les MR-MRS ont dû se conformer au cours de la dernière décennie. Rappelons les normes intégrées en 2010 dans l'annexe 120. Rappelons aussi, en 2019, l'intégration dans le prix d'hébergement du wifi, du téléphone, du frigo, de la télé et des abonnements télé. Quid de l'encouragement des partenariats entre secteur public, associatif et privé ? La gauche s'est assise dessus. Soit. J'imagine que M. le Ministre a étudié l'opportunité d'activer cette disposition prise par le décret relatif à l'aide aux aînés, porté par l'ancienne ministre Alda Greoli.

De plus – et cela figure dans le rapport du GT « Bien vieillir », dont nous allons certainement nous saisir activement –, l'accumulation de ces normes successives fait qu'aujourd'hui, à l'exception de quelques projets pilotes, rien ne ressemble plus à une maison de repos qu'une maison de repos. Nous souhaitons a contrario permettre de diversifier les projets et initiatives en fonction des besoins ou des souhaits des aînés. Nous réclamons une transparence des coûts, garantie notamment par la publication active des rapports d'inspection. La position de notre groupe a toujours été très claire.

Les collègues du PTB savent-ils que le secteur privé qu'ils tiennent en horreur demande justement cette transparence ? Cela ne date pas d'aujourd'hui. Pour rappel, nous avons porté et voté en 2023 une proposition de décret visant à prévoir la base juridique nécessaire à la publication des rapports d'inspection de l'ensemble des dispositifs d'aide, d'accompagnement et de soins en Wallonie. Elle concerne notamment les MRS et les SAFA. L'occasion pour notre groupe de demander au

ministre de nous informer du dernier état de la situation dans l'application de ces dispositions.

Enfin, sur l'annonce d'une meilleure régulation dans le privé et d'un meilleur contrôle des marges bénéficiaires des grands groupes internationaux, nous pensons qu'il est important de rappeler que le secteur privé commercial est soumis aux mêmes normes que les autres secteurs associatifs et publics et que, en outre, son développement a déjà été limité à hauteur de 50 % de l'offre totale de lits en maisons de repos.

M. le Président. – Je vous invite à clôturer.

Mme Caroline Taquin (MR). – Je clôturerai en une phrase, en disant que le public, contrairement à ce que l'extrême gauche pense, ne peut pas tout. C'est un peu comme les crèches : si l'on veut un statu quo, c'est clair qu'il faut alors haïr le secteur privé et l'on n'évoluera pas. Faisons confiance au secteur privé et je fais confiance au ministre pour le travail qu'il va réaliser dans ce secteur.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je souhaitais me joindre à cette interpellation sur ce sujet qui nous tient à cœur et qui fera écho à l'intervention de notre collègue, Geneviève Lazaron, en séance plénière, où elle a rappelé l'importance de l'accessibilité financière des maisons de repos et des maisons de repos et de soins.

En effet, cela reste un enjeu qu'il faut constamment repenser au regard de divers éléments : le vieillissement de la population, le coût de la vie, l'offre disponible, les infrastructures et j'en passe. Néanmoins, ce serait peut-être en considérant la future réforme des pensions qui vient s'ajouter et qui, rappelons-le, est indispensable et inévitable si l'on veut garantir un système pérenne des pensions pour les futures générations.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de la philosophie de la réforme des pensions prévue ? Impacte-t-elle directement ou indirectement vos compétences relatives à l'accessibilité en maisons de repos ou maisons de repos et de soins ?

Les principales causes de l'augmentation des prix en MR et MRS ont déjà été explicitées, mais cette augmentation des prix mentionnée pour le secteur privé est-elle aussi observable dans le secteur public ?

Quelles sont les conditions et les étapes qui s'imposent à toute direction qui demande à augmenter ses prix ? Quelles autres pistes pour tenter de limiter cette inflation de prix et garantir l'accessibilité des maisons de repos aux aînés les plus vulnérables ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour cette question sur les tarifications en maisons de repos.

Madame Linard, je n'aurai pas les réponses à toutes vos interpellations, mais je sais que vous avez des questions à poser cet après-midi sur la dimension « droits des femmes » auxquelles je répondrai.

Madame Taquin, je pense que je n'ai pas tous les éléments et qu'il faudra revenir éventuellement en Commission avec des questions plus spécifiques. Ce sera la même chose pour Mme Jacqmin.

Quoi qu'il en soit, je vais répondre à Mme Ammi et à Mme Roberty sur cette dimension du financement.

D'abord, je voudrais vous dire, et je l'ai d'ailleurs soufflé au président de cette assemblée, que ces dimensions des pensions s'éloignent fortement de mes compétences, puisque c'est bien à notre nouveau ministre fédéral des Pensions qu'il revient de définir les modalités de mise en œuvre de cette politique fédérale en matière de pensions. Cela rentre dans la gestion de ses compétences. Je vais attendre, comme vous, l'évolution de cette dimension et de cette réflexion, et l'on pourra venir en rediscuter. Toutefois c'est vrai que je préfère, dans cette réponse, me limiter à mes attributions propres.

Je vous rappelle que, en matière de politique des prix des maisons de repos, et je pense qu'il faut en être fier, la Région wallonne est la seule entité à avoir arrêté dans sa réglementation la limitation de l'augmentation des prix. Cette augmentation, je l'ai dit l'autre jour en réponse orale au Parlement, ne peut pas, sur une année civile, dépasser 5 % de l'indexation des prix à la consommation survenue depuis la dernière augmentation. Ce qui explique que le prix moyen soit inférieur en Wallonie par rapport à Bruxelles et à la Flandre.

Ce préalable étant rappelé, je profite de vos questions, de vos interpellations, pour rappeler que les éléments de hausse globale doivent être dûment justifiés et, dans presque tous les cas, cette demande d'augmentation est la résultante de l'amélioration du confort offert aux résidents : de nouvelles chambres plus spacieuses, mieux équipées, de nouveaux espaces de convivialité, l'acquisition par les établissements de véhicules permettant aux résidents de se rendre à des activités extérieures, des aménagements de jardins, et cetera.

Néanmoins, il faut prendre aussi en considération le coût de l'ancienneté du personnel des établissements. Lorsque l'on regarde l'impact de l'ancienneté du personnel des maisons de repos, il est financier, mais c'est profitable à l'ensemble des résidents d'avoir ce personnel hautement expérimenté. C'est vrai que l'on

peut plutôt être fier de cela puisque l'on est moins contraint au turnover des équipes.

Ensuite, il y a le facteur de disparition de bon nombre de petites maisons, je l'ai déjà dit devant le Parlement – cela a été bien documenté –, qui pratiquaient généralement des prix plus bas – c'est vrai que cela permet de gonfler la moyenne des prix pratiqués –, tout comme la création de nouvelles maisons ou la rénovation d'établissements, avec à la fois des chambres individuelles plus nombreuses, mieux équipées. Le passage de certains établissements à un prix solidarisant quelques suppléments – le frigo, la télévision, le téléphone, le wifi, les raccordements divers – par ailleurs préconisés par les acteurs de terrain, tirent de facto les tarifs vers le haut.

On peut aussi se questionner sur la lisibilité de la facture qui reprend tous ces services. C'est une autre dimension sur laquelle on pourrait aussi travailler.

Il n'est pas possible de dénombrer les aînés qui renonceraient à l'entrée en maison de repos à la suite des coûts réclamés. Il est cependant acquis que certaines maisons ont des listes d'attente plus importantes que d'autres, mais rien n'indique que cette situation soit liée aux coûts pratiqués. Elle serait davantage en lien avec la pénurie de places et la nécessité de pourvoir à l'entrée en maison de repos rapidement, à la suite de la perte d'une autonomie sur un phénomène aigu ou d'une post-hospitalisation.

Il est bon aussi de vous rappeler que l'arrêté du Gouvernement wallon publié le 4 novembre 2019 au *Moniteur belge* envisage deux nouvelles mesures. D'une part, le premier prix d'hébergement qui reste fixé librement par le gestionnaire comprend, outre le prix à charge du résident, les suppléments limités à 20 % du prix de base pour le gestionnaire qui recourt à un financement public pour son infrastructure. D'autre part, ce premier prix ne peut faire l'objet d'aucune ristourne durant les six mois qui suivent sa notification faite à l'agence. Cela signifie que le gestionnaire devra compter au plus près ce premier prix pour qu'il reste attractif pour les futurs résidents de son établissement.

Avant d'envisager de lisser les prix entre secteurs, il faut aussi rappeler que, jusqu'à présent – cela a été rappelé par Mme Taquin –, le secteur privé commercial n'était pas éligible au financement de son infrastructure, au contraire des secteurs public et associatif, et que cette spécificité a également une incidence sur le prix des hébergements pratiqué. C'est donc avec les fédérations du secteur qu'une réflexion pourra être envisagée pour identifier ces mécanismes ou des mécanismes de correction.

Enfin, en termes de soutien, la part d'intervention des CPAS dans le coût d'hébergement des résidents en MR-MRS augmente progressivement d'année en année.

Une autre mesure d'aide consiste, pour les résidents âgés de 65 ans et plus, à solliciter l'APA, l'allocation pour l'aide aux personnes âgées. En fonction du degré de perte d'autonomie et de ses revenus, le résident peut bénéficier d'une aide sociale de 85 à 571 euros par mois. Le but de l'APA est de compenser une partie de la perte d'autonomie du bénéficiaire et pas de s'acquitter des frais proportionnels d'augmentation des maisons de repos.

Un état des lieux du dispositif APA a été réalisé au moment de la reprise de la compétence en 2021 et montre que les montants perçus par les bénéficiaires en situation de forte précarité, bien qu'appréciés et absolument nécessaires, sont insuffisants. Une modification réglementaire permettant la revalorisation des plafonds a été réalisée au cours de la précédente législature et a pu être ainsi mise en application depuis le 1er juin 2024.

Même s'il est prématuré de tirer des conclusions complètes de cette modification d'entrée en vigueur il y a six mois, elle a déjà permis aux organismes assureurs wallons de revenir vers plus de 3 000 personnes afin d'attirer leur attention sur cette modification et de leur proposer d'ajuster leur droit à l'APA ou, si celle-ci leur avait été refusée, de réintroduire une demande afin que le nouvel examen de leur dossier tienne compte de ces plafonds revalorisés.

En effet, l'initiative de ce nouveau calcul revient à la personne elle-même. Une réflexion est par ailleurs en cours sur le dispositif APA dans le cadre d'une réflexion plus large sur l'assurance autonomie. Dans la DPR, on est censé mettre en place sur cette législature le mécanisme de l'assurance autonomie qui sera proposé à partir de 2030.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon s'est engagé à travailler au développement d'offres d'accueil et d'hébergement alternatif – c'est aussi très important par rapport à votre réflexion – entre l'autonomisation au domicile et la maison de repos classique – cela fera partie de la nouvelle programmation des maisons de repos au sens large –, comme des centres de soins de jour, des places en court séjour ou encore des quartiers intergénérationnels ; ce à quoi je compte bien m'atteler tout prochainement, parce qu'il m'importe de trouver toutes ces alternatives intermédiaires pour offrir aux citoyennes et aux citoyens des solutions tenant mieux en compte leurs volontés individuelles et leurs moyens financiers.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, vous ne pouvez pas agir sur les pensions, mais vous pouvez agir sur les loyers des maisons de repos privées, car rien ne justifie ces prix allant de 3 000 à 5 000 euros. Les leçons du passé n'ont pas été retenues. Nos aînés méritent le respect.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble de vos réponses, que je vais m'atteler à relire avec beaucoup d'attention. J'ai bien entendu plusieurs réflexions. En effet, le public ne peut pas toujours tout faire, sauf si on lui en donne les moyens. Quand on parle de hausse de salaire, je ne suis pas dans le yakafokon. Néanmoins, il faut aussi pouvoir pérenniser les emplois, surtout au travers du mécanisme des APE, par exemple.

Je pars du principe que vieillir dignement est un droit important que l'on doit absolument défendre. Ce droit ne devrait jamais dépendre d'une question de moyens. Or, dans les réformes qui sont apportées, qui vont arriver sur le tapis et qui viennent du Fédéral, on nous vend une réforme des pensions comme une nécessité budgétaire absolue.

Cependant, ce sont quand même les Wallons et les Wallonnes qui, en l'occurrence, vont payer l'addition, en particulier les pensionnés et les femmes – ma collègue l'a dit tout à l'heure –, mais aussi les personnes qui travaillent, puisque l'on veut valoriser les pensions des personnes qui travaillent.

J'ai aussi envie de dire ici qu'il y a des femmes ou des personnes qui sont en situation de monoparentalité, qui ont des revenus précaires et qui auront des pensions qui vont être calculées sur l'intégralité de leur vie. Ces personnes ont des pensions précaires. Souvent, il s'agit de femmes qui doivent arrêter de travailler ou qui travaillent à mi-temps parce qu'elles doivent s'occuper de leur ménage et de leurs enfants. Ce sont aussi des personnes, qui ne sont pas nécessairement des femmes, mais qui travaillent à temps partiel pour x raisons.

Cette réforme qui est voulue par le Fédéral va faire payer les Wallons et les Wallonnes. Je vous le disais dans mon intervention, la moitié des personnes ne pourront pas se payer une maison de repos et vieillir dignement.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je reviendrai tout à l'heure dans la Commission sur les questions plus liées au droit des femmes, puisque c'était le cœur de mon interpellation.

Je remarque quand même que, de manière générale, il va y avoir un appauvrissement des femmes, particulièrement les plus précaires, et que, fatalement, cela aura un impact sur tous les services que l'on rend à d'autres niveaux de pouvoir. Il y a des actions à prendre dans la législature pour essayer de voir comment on peut combler ce retard pour les femmes.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces compléments précis. Je reviendrai avec l'une ou l'autre question orale, mais également des propositions de suivi des conclusions de recommandations suite au GT « Bien vieillir » qui avait été porté par ma collègue Diana Nikolic pour le groupe MR.

Je clôturerai en disant que je suis abasourdie par l'amnésie de certains, pour avoir non pas participé à des débats ici à la Région wallonne, mais au Fédéral. À peine une semaine plus tard, on a oublié qui avait les mains sur les manettes en santé et en pensions.

Je vous le réitère, Monsieur le Ministre, vous avez toute ma confiance et l'on travaillera d'arrache-pied pour leur prouver que la manière de gérer qui était la leur n'est pas la bonne pour nos générations futures, qui vont manger les racines si l'on ne change pas d'optique.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie beaucoup pour vos réponses, Monsieur le Ministre. Les variations des prix sont des mécanismes encadrés et conditionnés par la réglementation régionale. C'est toujours juste de se poser la question de l'accessibilité aux maisons de repos parce que c'est un droit, mais cela fait six mois que vous êtes là et j'ai l'impression que l'on vous demande de tout solutionner en six mois, alors que d'autres en ont eu l'opportunité en cinq ans et ne l'ont pas fait. Je pense que cela ne sert à rien d'agiter les peurs de manière disproportionnée, sans aucune justification articulée, cohérente et qui repose sur des preuves.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Ammi. La première, motivée, est déposée par Mmes Roberty, Dejardin et M. Lepine (Doc. 162 (2024-2025) N° 1), la deuxième, motivée, est déposée par Mmes Ammi et Aït Alouha (Doc. 163 (2024-2025) N° 1) et la troisième, pure et simple, par Mmes Jacqmin et Taquin (Doc. 164 (2024-2025) N° 1).

L'incident est clos.

Nous clôturons les travaux de ce matin et nous le reprendrons à 14 heures précises.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 44 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES
(Suite)

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du soutien à l'emploi et à la formation des personnes en situation de handicap »

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de l'offre de répit pour les personnes en situation de handicap et celles de plus de 65 ans »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur :

- « l'avenir du soutien à l'emploi et à la formation des personnes en situation de handicap » ;
- « le renforcement de l'offre de répit pour les personnes en situation de handicap et celles de plus de 65 ans ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser ses questions.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je vais revenir sur le resserrage du Plan de relance pour ma première question puisque le ministre-président nous a invités à interroger les ministres fonctionnels pour le détail fiche par fiche.

Je souhaiterais vous interroger concernant la fiche 264 du Plan de relance. Ce projet concerne les job coachings pour le soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Lors des débats budgétaires, vous confirmiez que les job coachings seraient maintenus en 2025 et repris dans les budgets de l'AViQ.

Par contre, dans le tableau transmis par le ministre-président ce 27 janvier, cette fiche est classée parmi « les projets maintenus, mais avec réduction des moyens PRW encore prévus à engager », en page 23. Les montants repris dans les colonnes sont de 821 000 euros et 2 945 000 euros.

Que faut-il comprendre, sachant que le tableau comporte des chiffres en négatif et d'autres en positif ? Le Gouvernement effectue-t-il une réduction de 821 000 euros en crédits d'engagement et 2 945 000 euros en crédits de liquidation ou, à l'inverse, injecte-t-il ces montants ?

Confirmez-vous que les job coachings sont maintenus en 2025 ? Qu'en est-il à partir de 2026 ? Si les moyens sont réduits, pourquoi avez-vous décidé cette réduction et sur la base de quels critères ? Une évaluation négative de leurs missions a-t-elle été réalisée ?

Toujours dans le cadre du resserrage du Plan de relance, je voudrais vous interroger sur la fiche 254. Ce projet concerne le renforcement de l'offre de répit pour personnes en situation de handicap et celles de plus de 65 ans.

Dans le tableau transmis par le ministre-président ce 27 janvier, la fiche est classée parmi « les projets maintenus, mais avec réduction des moyens PRW encore prévus à engager », en page 23. Le montant repris dans les crédits de liquidation est de 1 million d'euros.

Pouvez-vous détailler comment le Gouvernement a opéré pour effectuer la réduction de moyens sur cette fiche ? Pourquoi ce choix et sur la base de quelle évaluation ?

En effet, dans la DPR, le Gouvernement s'engage en faveur de l'offre de répit en ces termes : « Afin de garantir la qualité de vie tant de la personne en situation de handicap que de son entourage, des dispositifs diversifiés de répit seront renforcés ».

Dès lors, comment expliquez-vous que les moyens repris afin de renforcer l'offre via le Plan de relance soient revus et réduits ? Comment le Gouvernement entend-il garantir et renforcer des dispositifs diversifiés de répit ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je commencerai par répondre à votre question portant sur les besoins de répit éprouvés par de nombreuses familles.

La Région wallonne agrée et subventionne, depuis 2014, 21 services de répit destinés aux familles et aidants proches des personnes en situation de handicap qui couvrent l'ensemble de la Wallonie depuis 2008, date du début de l'initiative spécifique. Certains interviennent sur plusieurs provinces et d'autres sur l'ensemble de la Région.

Afin de s'adapter aux attentes et aux besoins des familles, trois types de prestations de répit peuvent être réalisés, à savoir :

- la prestation de répit à domicile ;

- la prestation de répit en demi-journée d'activité collective ;
- la prestation de répit résidentiel.

Malgré le développement accentué de l'offre de services au cours des dernières années, celle-ci s'avère toujours insuffisante pour répondre à l'ensemble des demandes qui leur sont adressées continuellement et qui évoluent sans cesse.

Pour répondre à davantage de demandes, un refinancement structurel de 800 000 euros a été accordé en 2021 pour l'ensemble des services de répit agréés et subventionnés.

En outre, dans l'objectif de répondre aux besoins en matière de répit et de favoriser l'inclusion sociale de chacun, le Plan de relance de la Wallonie a permis de renforcer davantage l'offre de répit pour personnes en situation de handicap via un financement complémentaire.

Le budget total dédicacé aux services existants de 2023 à 2025 a, en effet, été augmenté de 3 millions d'euros, ce qui équivaut à une augmentation de plus de 30 % du budget total des services de répit actuellement actifs en Wallonie, visant à permettre l'engagement de personnel complémentaire et à donner l'opportunité aux familles, proches et personnes en situation de handicap elles-mêmes de « souffler » davantage.

Dans ce cadre, 20 services se sont portés candidats et se sont vu attribuer une subvention annuelle de 50 000 euros par service. Grâce à cette subvention supplémentaire, le nombre d'usagers total des services de répit est passé de 827 en 2022 à 929 en 2023.

Le nombre de prestations a également fortement augmenté :
- les prestations de répit à domicile sont passées de 9 998 en 2022 à 11 646 en 2024 ;
- les prestations de répit en demi-journée collective sont passées de 2 613 en 2022 à 3 456 en 2023 ;
- les prestations de répit résidentiel sont passées de 1 225 en 2022 à 1 385 en 2023.

En conclusion, vu l'adéquation du répit avec les besoins des usagers, vu le nombre de prestations refusées par manque de moyens, vu les attentes des usagers et de leurs aidants proches, il est apparu nécessaire de continuer à soutenir financièrement l'offre de répit, ce qui se fera exclusivement sur le budget de l'AViQ en 2025.

Madame la Députée, concernant le soutien vers l'emploi des personnes en situation de handicap, celui-ci vise à renforcer l'offre existante, en particulier l'action de job coaches spécialisés dans le « Soutien dans l'emploi ».

Les job coaches de « Soutien vers l'emploi » sont amenés, via des conseils, de l'accompagnement, des mises en situation professionnelles ou encore des rencontres avec des employeurs, à soutenir la définition du projet professionnel individualisé, notamment en ce qui concerne le handicap et les incapacités éventuelles sans perdre de vue les aptitudes et forces du coaché.

Les job coaches assurent la mise en entreprise via un ou plusieurs contrats – couverts par l'AViQ, le FOREm ou tout employeur privé ou public – d'une durée cumulée de minimum 1 mois, de 50 % des bénéficiaires, et ce, dans un délai de 6 mois à dater de leur prise en charge. Le début de la prise en charge est inscrit dans une convention entre le bénéficiaire et le job coach définissant les droits, devoirs et engagements respectifs des parties.

Sans pression par rapport à une insertion sous contrat de travail, le job coach prend le temps d'effectuer ses analyses, bilans et tests en situation dans différents métiers avec une préoccupation spéciale accordée à l'évaluation des capacités – aptitudes ou inaptitudes, selon le cas – mentales, cognitives, physiques, sensorielles ou psychiques de la personne.

Il s'agit de trouver avec elles la meilleure voie, en fonction de leur expérience de vie, leurs valeurs, leurs ambitions et surtout le handicap et l'état de santé. Cet important travail de décryptage des besoins est un gage de plus grande stabilité professionnelle en ce sens qu'il contribue à limiter le risque d'absentéisme, d'échec et d'inadéquation entre les aptitudes du travailleur et les exigences des postes de travail qui s'imposent au marché du travail.

Le rapport d'activités 2024 relève que 237 personnes ont conclu une convention de soutien avec un opérateur et que 46 % d'entre elles sont allées en entreprise. Dans ce cadre, 182 contrats en entreprise ont été conclus, parmi lesquels 120 contrats de stage « découverte » dans le but d'évaluer les besoins, mettre en évidence les capacités ou incapacités en lien avec le handicap et découvrir un métier ou une fonction.

Ces immersions ont permis l'élaboration d'un délivrable à l'attention des bureaux régionaux de l'AViQ en vue de documenter et de rendre plus efficient le processus d'octroi des interventions futures ainsi que de préciser les aménagements matériels et organisationnels nécessaires à l'inclusion professionnelle.

Par ailleurs, dans la foulée de ces premières immersions, des contrats de formation et des contrats de travail ont été établis à concurrence de neuf CAP, 51 CDD et deux CDI.

Fort de ces éléments, Madame la Députée, il est apparu nécessaire de maintenir ce projet en 2025 sur des fonds AViQ, tout en conditionnant une évaluation.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces bonnes nouvelles.

Je suis totalement en accord avec vous sur l'importance d'une offre de répit de qualité pour les personnes en situation de handicap et celles de plus de 65 ans. Pour 2025, c'est garanti. J'espère pouvoir compter sur vous pour le maintenir en 2026, voire l'augmenter. Vous avez cité des chiffres, et l'on voit que c'est tout de même en augmentation.

Après rencontre sur le terrain de job coaches, je suis également convaincue de l'importance de ces personnes. Je me réjouis que les financements soient maintenus, en espérant pouvoir améliorer les conditions de travail, mais également le financement de ceux-ci en 2026.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'inquiétude des organisations à profit social membres de la CODEF »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'inquiétude des organisations à profit social membres de la CODEF ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, lors des débats budgétaires, notre groupe attirait votre attention sur les difficultés des associations membres de la Coordination et défense des services sociaux, culturels et environnementaux face à la suppression des subventions facultatives.

Il nous revient aujourd'hui que plusieurs membres tirent la sonnette d'alarme face aux retards enregistrés dans la liquidation des subventions facultatives de 2024 et au manque de visibilité en ce qui concerne les subventions liées à 2025.

Face à ces incertitudes, plusieurs membres ont déjà pris la décision d'envoyer des préavis à titre conservatoire et suspendu certaines activités. Dans certaines associations, des travailleurs ont même été licenciés faute de garantie pour les payer. La CODEF demande des réponses rapides et une concertation afin de préserver les emplois et les services rendus aux bénéficiaires.

Vous vous retrancherez sûrement derrière le retard pris par l'Inspection des finances ou un manque de proactivité de votre prédécesseure, mais le choix de supprimer 60 millions d'euros de subventions facultatives en 2025 a été fait par votre Gouvernement. Or, il apparaît que la CODEF n'a aucune réponse de votre cabinet sur les subventions visées malgré plusieurs demandes auprès de vos services.

Pouvez-vous vous engager à rapidement débloquer et liquider les subventions facultatives des associations membres de la CODEF ? Avez-vous rencontré la CODEF ?

L'impact de la suppression des subventions wallonnes se cumulera à l'impact de la suppression des subventions en Fédération Wallonie-Bruxelles. Certaines associations bénéficient des deux types de financement.

Avez-vous initié une concertation avec la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Degryse, pour évaluer les risques d'effets cumulés des décisions prises par l'un et l'autre pouvoir exécutif sur certains opérateurs ?

Quelles garanties pouvez-vous apporter afin d'assurer la pérennité des services aux bénéficiaires et stopper les pertes d'emplois ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme mentionné dans la Déclaration de politique régionale, le but n'est pas de fragiliser les associations, mais de les rendre moins dépendantes d'un financement annuel en les inscrivant dans un cadre à long terme.

Par ailleurs, les moyens encore disponibles valoriseront les projets innovants. Pour ce faire, le Gouvernement wallon a mis en place, de même que notre cabinet, une cellule méthodologique visant à établir des critères objectifs afin d'orienter les futurs financements,

L'analyse de l'ensemble des subventions dites « facultatives », tant dans le domaine de l'action sociale, de l'AViQ, de l'économie sociale ou de l'environnement, doit permettre de développer ces critères, mais vous comprendrez que cette analyse prenne un certain temps. Néanmoins, je veillerai à ne pas laisser trop longtemps les opérateurs dans cette incertitude que vous décrivez à travers votre question et dont nous sommes tout à fait conscients.

Concernant les liquidations des subventions au sein de la Direction de l'action sociale, tous les arrêtés d'octroi de subventions accordées en 2024 ont été notifiés et les avances liquidées. Les soldes seront, quant à eux, liquidés sur la base d'une déclaration de créances rédigée après la vérification du dossier

justificatif et renvoyée signée par chaque opérateur. Les comités d'accompagnement relatifs aux subventions 2024 sont en cours et les demandes pour l'année 2025 sont en cours d'analyse.

Par ailleurs, comme vous le demandez, une concertation est en cours entre mon cabinet et celui de la ministre-présidente Degryse concernant les lignes directrices du système de gestion des subventions facultatives au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous comprenons pleinement l'impact de la suppression de certains subsides. Cependant, il est important – on en a déjà beaucoup discuté – de souligner que nous héritons d'un système de subventions discrétionnaires dont la motivation et l'objectivation sont trop limitées. Dans un contexte où nous devons répondre à une obligation de réduction budgétaire pour restaurer cet équilibre financier, nous menons ce travail rigoureusement. C'est un travail d'objectivation des subventions et de définition de critères pertinents et transparents qui puissent expliciter les choix.

Ma volonté est de faire aboutir cet exercice nécessaire et attendu, mené avec la plus grande attention et la plus grande transparence, pour le mois de mars au plus tard.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – La réponse que vous venez de formuler ne va pas être de nature à rassurer – que du contraire – les différentes associations qui se sont déjà mobilisées auprès de moi et de mon groupe politique.

Vous dites que le but n'est pas de fragiliser les associations parce que vous êtes dans un contexte d'analyse. On a bien compris que vous ne voyez pas l'organisation des choses comme on le percevait auparavant. En l'occurrence, vous fragilisez les associations aujourd'hui. C'est ce qu'il se passe. Elles ne savent pas encore à quelle sauce elles vont être mangées.

J'ai compris que 2024 est en cours et que cela va arriver, mais que 2025 est en cours d'analyse. Je vous rappelle que, sur le terrain, le temps parlementaire et le temps de l'Exécutif ne sont pas du tout perçus de la même manière.

On n'a pas de baguette magique, j'en conviens. Vous dites que vous allez le faire le plus vite possible, en faisant les choses de manière sérieuse et transparente. Dites-vous bien que, sur le terrain, leur temps à eux n'est pas du tout le même temps que pour vous.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement du cadre des maisons d'accueil »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement du cadre des maisons d'accueil ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, à l'occasion de la présentation des résultats du resserrage du Plan de relance en commission ce 27 janvier dernier, le ministre-président nous invitait à interroger les ministres fonctionnels pour le détail, fiche après fiche. On a déjà commencé ce travail avec vous depuis le matin.

Je souhaite vous interroger en ce qui concerne plus précisément la fiche 234 du Plan de relance. Elle s'intitule « Renforcer le cadre des maisons d'accueil pour optimaliser l'accompagnement des bénéficiaires et faciliter la sortie vers un logement de façon durable ».

Cette fiche est reprise dans le tableau transmis par le ministre-président parmi les projets maintenus en l'état, sans diminution.

Cela correspond aux informations que vous nous avez fournies, à savoir que 3 998 000 euros doivent être transférés de la provision du Plan de relance sur les domaines fonctionnels 122.042, 122.054, 122.055 et 173, si je ne me trompe pas.

Toutefois, le tableau reprend un montant de -317 576 euros en crédits de liquidation. Pouvez-vous nous expliquer ce montant ? Doit-on en déduire que les 3 998 000 euros, confirmés pour 2025 lors de notre précédent échange, seront amputés du montant de 317 000 euros et un peu plus repris en page 24 de ce tableau ?

Cette question très technique et précise va appeler, j'imagine, une réponse qui le sera tout autant.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, j'ai une réponse très précise et d'autant plus courte.

Il s'agit d'un calcul budgétaire théorique sur l'encours 2025. La fiche du projet 234 du PRW reprend

le montant restant de 917 576 euros sur la période 202-2024 et les soldes 2024 s'élèvent à 600 000 euros. Le montant que vous citez de 317 576 euros correspond à la différence entre les deux montants.

Les moyens sont bien prévus pour l'année 2025. Je vous rassure, le projet 234 n'est pas du tout mis en péril. C'est bien la somme complète qui sera reconduite.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Une très courte réplique pour remercier M. le Ministre pour l'éclaircissement qu'il a apporté à ma question.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fin des potages-collations »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fin des potages-collations ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est un projet qui a eu une ampleur assez inédite. J'essaie, par ma question, de vous sensibiliser à ce que cela représente, tant en termes de solidarité qu'en termes de santé, d'environnement et d'économie sociale. Je sais que vous y êtes sensible aussi.

Ce projet allie une nourriture saine pour tous les enfants, l'utilisation des invendus de production maraîchère locale – vous imaginez comme cela peut me toucher – et l'insertion socioprofessionnelle dans le secteur de l'HORECA. Ce sont trois énormes secteurs qui se retrouvent dans un beau projet. Ce sont 18 750 élèves qui ont pu bénéficier d'une collation saine et durable deux fois par semaine. Cela a pris de l'ampleur.

Si je vous interroge aujourd'hui, c'est parce que ce projet a pu voir le jour grâce à un partenariat avec le collectif « Développement des cantines durables » et que les cantines durables seraient mises à mal suite à l'évaluation du Plan de relance. Je vous interroge parce que c'est mis à mal et que je m'inquiète très fort que ce projet disparaisse.

Dès le début de la législature, vous annonciez trois éléments d'évaluation dont j'aimerais connaître les résultats

Tout d'abord, le public scolaire, comme l'a déjà souligné l'Inspection des finances, ne fait pas partie des compétences de la Région. Monsieur le Ministre, quelles étapes avez-vous engrangées concernant un accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour financer un projet mené dans l'enseignement primaire ? C'est un raccourci que de se dire que cela concerne un public scolaire, que ce n'est pas de la compétence de la Région et qu'on l'arrête. Ce serait un peu malheureux. Je reviens parce que vous avez soulevé d'autres pistes pour résoudre ce problème.

La piste de l'accord de coopération sur l'éducation à l'environnement et au développement durable comprend un groupe de travail sur l'alimentation durable. Ce groupe de travail a-t-il pu être exploité, en tout cas cette piste de l'accord de coopération ? Si oui, comment ?

Ensuite, afin d'assurer l'efficience, vous disiez vouloir évaluer le coût du projet « Potages-collations » dans sa forme actuelle. Quelle est votre analyse des coûts ?

Enfin, vous demandiez que le projet « Potages-collations » intègre la Stratégie wallonne de transition de la restauration collective vers un système alimentaire durable. Cette stratégie a été mise en œuvre à travers la convention Green Deal « Cantines durables » et le label « Cantines durables ». Dans ce cadre, les cantines avaient signé le Green Deal « Cantines durables » et ont bénéficié d'un accompagnement, de formations et de soutien financier. Quelles ont été vos actions pour arriver à cet objectif de rationalisation et d'intégration de ces politiques ?

Le projet « Potages-collations » va-t-il être prolongé ou relancé ? Dans quel délai ? Comme je vous l'ai dit à l'entame, j'espère que l'on aura de bonnes nouvelles.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses sur les différentes pistes à exploiter puisque c'est vous-même qui aviez mis ces trois pistes en exergue.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie de me relancer sur cette thématique des potages-collations.

Vous savez mon intérêt pour ce projet qui n'a nullement diminué. Je suis pour une alimentation saine, durable et accessible. C'est un combat, non pas qu'à l'échelle de ce projet, mais de façon beaucoup plus globale.

En effet, ces deux derniers mois, mes collaborateurs ont rencontré à plusieurs reprises l'administration ainsi que la direction de l'ASBL « Influences végétales », qui coordonne le projet au nom du collectif « Développement des cantines durables ». Ces

rencontres ont permis à la fois de réaliser un bilan du projet depuis le début de son financement par la Wallonie, mais aussi d'envisager des pistes d'évolution.

Je voudrais rappeler les phases du projet. Dans la phase pilote, allant de décembre 2020 à novembre 2022, le collectif « Développement des cantines durables » a bénéficié d'une subvention de 420 450 euros de la part du Gouvernement. Ensuite, dans le cadre du Plan wallon de sortie de la pauvreté, un financement de deux fois 1 million d'euros pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 a été alloué consécutivement à un appel à projets lancé à l'été 2022 par le Gouvernement précédent, comme l'avait souhaité l'Inspection des finances. Le lauréat de l'appel à projets, et par ailleurs seul candidat est le collectif « Développement des cantines durables ».

Comme déjà précisé précédemment, la poursuite de ce projet n'est nullement contestée au regard des thématiques qu'il rencontre tant dans mes compétences que de celles de plusieurs de mes collègues du Gouvernement wallon. Cependant, ce qui nous conditionne plutôt, c'est la limite budgétaire pour l'avenir, qui engendre, malheureusement, des choix et des priorisations.

Dans cette optique, l'administration a récemment formulé des propositions en tenant compte de la Stratégie wallonne de transition de la restauration collective vers un système d'alimentation durable. Pour rappel, celui-ci est mis en œuvre à travers la convention de Green Deal « Cantines durables » et le label « Cantines durables » sous la gestion opérationnelle de la cellule « Manger demain ».

Je souhaite proposer au Gouvernement, dans les prochaines semaines, de valider une prolongation de la subvention en cours jusque fin août 2025. L'ASBL « Influences végétales » a sollicité la possibilité d'utiliser le solde non consommé à ce jour, soit environ 100 000 euros, pour mener une réflexion sur l'avenir du projet.

Ce qui compte, c'est le bilan des actions, ce sont les besoins par rapport à de nouveaux partenaires potentiels, c'est de travailler sur des projets de développement de la production de potages en Wallonie, avec différentes dimensions en termes de prévention à la santé, de soutien à la production locale, entre autres, et aussi d'assurer la continuité des actions existantes, en vue de relancer la stratégie à partir du 1er septembre 2025, en tenant compte des enseignements tirés pour adapter les conditions de mise en œuvre.

Mon équipe analyse actuellement ces propositions afin d'adopter une approche globale et efficace, tenant compte du contexte budgétaire, avec cette vision de la continuité, mais aussi pour mieux promouvoir cette alimentation durable en restauration collective. Cette réflexion conduira à une concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin, je l'espère, de garantir cette meilleure coordination des actions.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je ne regrette pas d'être venue. Je vous y savais sensible, car on avait déjà eu l'occasion d'échanger. Je reviendrai et je suivrai le dossier.

Cependant, si je vous entends bien, si je résume bien et si je ne m'emballe pas trop dans mon positivisme légendaire, jusque fin août, on regarde si les opérations actuelles peuvent être maintenues, on évalue puis on aura, le 1er septembre, une stratégie plus large que celle-là encore. Ce n'est pas rien.

J'ai compris que vous y étiez sensible, mais autant souligner ce qui est important : des enfants qui mangent bien par l'économie sociale. Action sociale et santé, vous ne pouvez pas mieux cumuler.

Je le répète, c'est un projet d'ampleur. Il ne s'agit pas que de trois potages.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact sur les CPAS et les communes d'une diminution de places d'accueil des primoarrivants sans papiers par le Gouvernement fédéral »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact sur les CPAS et les communes d'une diminution de places d'accueil des primoarrivants sans papiers par le Gouvernement fédéral ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est une question beaucoup moins drôle.

L'accord du nouveau Gouvernement fédéral Arizona fait état de la volonté de diminuer le nombre de places d'accueil pour les primoarrivants sans papiers. C'est ce que je vous écrivais dans le développement de ma question.

Je vais ajouter que, depuis la rédaction de celle-ci, on a malheureusement pu prendre connaissance plus précisément des mesures que l'Arizona prévoit en ce qui concerne l'accueil – je ne sais même pas si l'on peut

encore dire « accueil » – des personnes qui demandent à se réfugier dans un pays en paix comme la Belgique.

Le Gouvernement a l'intention de réformer le système des allocations octroyées aux personnes. Je passe sur toutes les ignominies qu'il peut y avoir dans ce programme par rapport à l'accueil de ces personnes.

Je viens uniquement sur ce qui était le sujet de ma question, c'est-à-dire l'intention de réformer le système d'allocations octroyées aux personnes qui bénéficient d'un statut de réfugié ou de protection subsidiaire. La philosophie générale de l'accord est de ne donner une protection sociale qu'après avoir contribué au système. Le Gouvernement prévoit que les futurs primoarrivants devront désormais attendre cinq ans avant d'avoir droit à l'aide sociale.

Le revenu d'intégration auquel les réfugiés reconnus ont droit automatiquement aujourd'hui – quand bien même ils seraient un jour reconnus et qu'ils auraient le statut de réfugié – sera assorti de conditions qui vont être beaucoup plus strictes que ce ne l'est maintenant.

Sur ces allocataires primoarrivants qui demandent un statut de réfugié, on dit aujourd'hui qu'ils sont 36 000 par rapport à l'ensemble de la Belgique et que cela risque d'avoir un impact énorme sur les CPAS et sur les communes qui vont devoir faire face à un afflux supplémentaire de personnes en situation encore plus précaire.

Je tiens quand même à préciser qu'avant ce n'était pas Byzance. Ce n'était pas des gens qui étaient dans des conditions dingues. Leurs conditions vont être encore beaucoup plus dures.

Je viens donc devant vous aussi parce que cela me rappelle décembre 2022, où plusieurs mandataires des Engagés avaient symboliquement dormi dehors pour dénoncer la pénurie de places d'accueil et l'urgence humanitaire qui en découlait. Un an et demi plus tard, cela reste encore plus que jamais d'actualité. Le Gouvernement fédéral, dont les Engagés font partie, prend des mesures qui vont encore aggraver la situation.

Avez-vous pris contact avec le ministre fédéral compétent, en urgence, vu l'acuité des impacts d'une telle mesure ? Une coordination entre les niveaux de pouvoir fédéral et wallon pour neutraliser les conséquences d'une telle décision sur les structures locales est-elle prévue ? Selon quelles modalités ? Quand est programmée la prochaine rencontre sur le sujet ?

Une concertation avec les associations de terrain afin de trouver des solutions adaptées aux réalités locales a-t-elle été programmée ? Quel est le résultat et quelles sont les pistes d'action qui se dégagent ?

Très concrètement, quelles mesures avez-vous prises pour soutenir les CPAS et les communes qui seront confrontées à une augmentation de ces fameuses demandes d'aides sociales ? Je pense, en particulier, à l'aide médicale urgente. Ce sont aussi des demandes d'hébergement qui risquent d'affluer.

Comme je vous l'avais dit, ma question est nettement moins drôle, mais d'une telle acuité que j'avais envie de savoir si vous aviez déjà réagi et si vous pouviez répondre à mes questions précises.

M. le Président. – La parole est à M le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette question importante. Je vais vous décevoir dans ma réponse parce que je n'ai évidemment pas tous les éléments. Cela nécessite de la concertation et d'aller chercher les éléments chez nos autres collègues. Non, je n'ai pas pris contact avec le ministre fédéral actuellement en charge de cette matière.

Si je reprends mon raisonnement, en Belgique, un demandeur d'asile qui a droit à l'accueil peut bénéficier d'une aide matérielle sous la forme d'un accueil tout au long de la procédure. L'accueil des primoarrivants sans-papiers relève de la compétence fédérale et est bien géré par l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, Fedasil.

En Wallonie, notre intervention se situe en deuxième ligne. Une fois que les primoarrivants ont obtenu un titre de séjour et entament leur parcours d'intégration, notre objectif est de fournir un accompagnement structuré, notamment en leur donnant les connaissances de base sur le fonctionnement des institutions et les relations sociales en Belgique afin qu'ils puissent s'y intégrer pleinement et sereinement. Cela fait partie de mes compétences.

Je suis bien conscient des préoccupations que peut susciter la réduction du nombre de places d'accueil et les difficultés que cela risque d'entraîner. C'est pourquoi je reste particulièrement attentif au retour du terrain et des opérateurs pour lesquels j'ai la responsabilité ou avec lesquels je collabore.

Les opérateurs de l'intégration des personnes étrangères, en particulier les centres régionaux d'intégration, sont en contact régulier avec les communes, les CPAS, mon cabinet et l'administration, et suivront également cette évolution de près. Je vous assure que le retour du terrain pourra se faire à travers leurs témoignages.

Pour le reste, à savoir ce qui relève directement des communes et des CPAS, je suis désolé, mais je n'ai pas les réponses. Cela ne fait en effet pas partie de mes compétences. Je vous invite sincèrement à adresser la question à mon collègue chargé des Pouvoirs locaux, le ministre Desquesnes.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – En effet, Monsieur le Ministre, votre réponse ne me satisfait pas pleinement. Ne vous inquiétez pas, j'interroge M. Desquesnes sur le sujet aussi. C'est lui qui tient les cordons de la bourse des CPAS et des communes, qui sont oppressés et qui craignent, à juste titre, ce qu'il va se passer en Wallonie.

Vous devez faire corps avec lui parce que vous êtes le ministre des Solidarités et parce que l'on va inévitablement aggraver la situation sur les deux volets : à la fois le manque de logements et le manque de revenus. Ces personnes ont le droit au minimum de respect des droits humains. Il va bien falloir que quelqu'un le prenne en charge, car on ne peut pas passer à côté de cela.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la fin des allocations de chômage sur les entreprises de travail adapté et le secteur de l'économie sociale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la fin des allocations de chômage sur les entreprises de travail adapté et le secteur de l'économie sociale ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, l'accord fédéral prévoit : « La durée des allocations de chômage est limitée à un maximum de deux ans pour de courtes périodes de travail interrompues. La durée maximale est suspendue pendant la durée de cet emploi. Chaque service régional pour l'emploi décide de façon autonome de la manière dont il orientera les bénéficiaires d'allocations de chômage vers le circuit économique normal à la fin de cette période par le biais d'une offre d'emploi finale. Le groupe souffrant d'un handicap professionnel reconnu pourra se voir proposer un emploi dans l'économie sociale (entreprise de travail adapté). Cela nécessite un parcours de croissance dans l'économie sociale au niveau régional et fait l'objet d'une compensation financière ».

Je pense que l'on aura encore besoin de quelques éclaircissements pour éclairer nos lanternes. Comment, Monsieur le Ministre, interprétez-vous ce passage de la Déclaration de politique fédérale ?

Le secteur de l'économie sociale dans son ensemble sera-t-il concerné ou s'agit-il du secteur des ETA ?

À quoi correspond la compensation financière évoquée ? Les entreprises de travail adapté ont-elles été consultées et seront-elles concertées pour assurer la mise en œuvre de ce projet fédéral ?

Convenons que le secteur des ETA cité par le Fédéral est un secteur bien spécifique qui vise un public particulier et bien plus restreint que le secteur de l'économie sociale.

Par ailleurs, les travailleurs d'une ETA doivent répondre aux critères fixés dans l'AGW du 16 septembre 2021 pour pouvoir y exercer un métier.

Envisagez-vous de modifier la législation wallonne afin, le cas échéant, de définir de nouveaux critères répondant aux mesures reprises dans l'accord du Gouvernement fédéral ?

Avez-vous identifié d'autres mesures nécessitant des ressources supplémentaires, tant budgétaires qu'au niveau des ressources humaines, au sein de vos compétences ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je n'ai pas tous les éléments de réponse à ce stade puisque la question de la limitation des allocations de chômage à une durée de deux ans repose sur la Déclaration de politique fédérale et qu'aucun texte légal n'en définit les contours actuellement.

Un groupe de travail entre l'administration et la fédération des entreprises de travail adapté – EWETA – a donné lieu à une proposition de critères simplifiés permettant à un public plus large d'accéder aux ETA. Cette proposition s'inscrit dans le cadre d'une refonte plus large de la réglementation des ETA dont les différents aspects feront très prochainement l'objet d'une réunion au sein de mon cabinet avec la fédération des entreprises de travail adapté et l'AViQ.

Le cas échéant, ce projet d'actualisation tiendra compte des mesures figurant dans l'accord du Gouvernement fédéral lorsque celles-ci, Madame la Députée, seront plus concrètement identifiées. À ce stade, je n'ai pas d'autre élément de réponse, mais je suis prêt à revenir en commission devant vous dès que ce sera plus clair.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Comptez sur moi, Monsieur le Ministre. Je serai au rendez-vous pour revenir en commission et éclaircir encore les

nombreuses questions que j'avais déposées ici et qui n'ont pas trouvé réponse.

Je vais peut-être prendre un peu de temps pour vous les reposer, mais je reviendrai puisque j'ai quand même entendu les mots « refonte plus large des ETA ».

Si des ETA nous écoutent aujourd'hui, cela va peut-être un peu les alerter. Je peux laisser le temps. Je parlais de temps tout à fait relatif tout à l'heure ; pas n'importe quel temps.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de l'emploi des personnes en situation de handicap en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de l'emploi des personnes en situation de handicap en Wallonie ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, lors d'une visite de terrain à l'entreprise de travail adapté Deneyer à La Louvière, plusieurs préoccupations ont été soulevées concernant l'emploi des personnes en situation de handicap.

Actuellement, moins de 40 % des personnes en situation de handicap occupent un emploi, alors que l'inclusion professionnelle constitue un levier fondamental d'émancipation sociale et économique.

Ces préoccupations trouvent un écho particulier dans la DPR qui souligne l'importance de l'inclusion par l'emploi et la nécessité de simplifier les démarches pour les personnes en situation de handicap ainsi que pour les employeurs.

La DPR prévoit d'atteindre un taux d'emploi de 3 % des personnes en situation de handicap dans toutes les administrations publiques et organismes d'intérêt public. Pourtant, cet objectif est encore loin d'être atteint.

Envisagez-vous de permettre aux services publics de recourir aux services des ETA pour répondre à cette obligation ? Une telle mesure pourrait à la fois renforcer l'inclusion et favoriser le développement des ETA en tant qu'acteurs économiques à part entière.

La DPR prévoit un projet pilote en collaboration avec le secteur des ETA pour favoriser l'emploi des malades de longue durée et des malades chroniques. Où en est la mise en place de cette expérimentation ? Avez-vous déjà pris contact avec le secteur ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, la DPR prévoit une augmentation du taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap dans toutes les administrations publiques et organismes d'intérêt public, à concurrence de 3 % de l'effectif employé.

Toutefois, de la synthèse des états des lieux, dont la dernière a été établie par l'AViQ au 31 décembre 2023, auprès des pouvoirs locaux et provinciaux, dont j'ai pris connaissance, il ressort que cet objectif quantitatif reste en deçà de l'ambition de compter réellement sur une fonction publique inclusive et exemplaire en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Le taux actuel de 2,5 % d'obligation est en effet rencontré dans une grande majorité d'entités publiques, et ce, pour des raisons principalement liées aux règles de calcul en vigueur ainsi qu'à la définition wallonne du travailleur handicapé.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 7 février 2013 prévoit que la passation de contrats de travaux, de fournitures et de services avec les entreprises de travail adapté ainsi que les investissements consentis en leur faveur par les administrations publiques en qualité de pouvoir organisateur contribuent, selon une formule précise, à la satisfaction de l'obligation. Il est toutefois regrettable que cette disposition soit aussi peu activée actuellement. Elle contribue en effet à seulement 3 % du nombre d'équivalents temps plein pris en considération dans le calcul de l'obligation.

Conscient de ce manque à gagner pour les personnes en situation de handicap, dont le secteur des ETA constitue l'une des seules opportunités d'inclusion, le groupe de travail, mené par mon département et celui du ministre Desquesnes, en étroite collaboration avec l'administration de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'AViQ, étudie l'adoption du principe des marchés publics passés auprès de ces entreprises dans une possible révision de l'obligation d'emploi en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une publicité accrue en faveur de ces marchés publics et des clauses sociales qui les sous-tendent sont un autre axe de réflexion de ce groupe de travail.

Dans le cadre de ces travaux, la réflexion transversale débutée le 31 janvier à l'échelle des compétences wallonnes et communautaires réfléchit l'élévation du quota d'emploi au-delà des 3 % attendus de la DPR et de la DPC. En outre, il est aussi réfléchi la mise en place d'un quota d'emplois pour les entreprises privées, à l'instar du secteur public. Un régime de

sanctions constructives et accompagnées est aussi à l'ordre du jour.

Quant au projet visant à favoriser l'emploi des malades de longue durée et des malades chroniques, mon cabinet a programmé très prochainement une réunion avec l'AViQ, la fédération des ETA et éventuellement d'autres partenaires afin de définir les objectifs de cette stratégie ainsi que les actions et le calendrier à mettre en place.

Je vous informe à ce propos que les malades de longue durée font déjà théoriquement partie des publics des ETA étant donné qu'une décision en cours de validité de l'INAMI d'octroi d'indemnités d'invalidité fait partie des cas d'admissibilité facilitée prévus par la réglementation en vigueur en vue de prétendre à un emploi dans une ETA.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse encourageante pour tout ce secteur essentiel de notre économie et notre économie sociale en particulier.

Je note que vous travaillez avec le ministre Desquesnes sur ces marchés publics, ce qui est une bonne chose et ce qui va constituer un outil efficace au service des collectivités pour permettre d'aller au-delà des 3 % fixés comme objectif dans la DPR.

Je me réjouis de vous avoir entendu parler du secteur privé parce que ce dernier ne doit pas être mis à part de cette réflexion visant à l'inclusion et à l'intégration des personnes en situation de handicap pour l'emploi.

Je serai attentif aux conclusions de votre rencontre avec le secteur et avec l'AViQ concernant le travail pour les personnes malades de longue durée. Cela répond aussi à un défi sociétal qui est le nôtre et pour lequel le Gouvernement fédéral a une volonté de remise à l'emploi de manière large des personnes qui sont actuellement hors circuit à cause d'une maladie de longue durée.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'accueil au sein des abris de nuit en période de grand froid »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'accueil au sein des abris de nuit en période de grand froid ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, notre cheffe de groupe vous interrogeait le 14 janvier sur le plan Grand Froid et vous demandait si vous aviez des retours du terrain à un moment où le mercure baissait à -15 degrés. Vous lui avez répondu n'avoir reçu aucun signalement impliquant une saturation des abris de nuit, tout en lui assurant : « Si l'on m'annonce des situations critiques dans les jours qui viennent, je prendrai des mesures particulières pour garantir cet objectif ».

La Ville de Verviers dispose d'un abri de nuit géré par les travailleurs sociaux du DUS et du Relais social urbain. À la suite des échanges avec les équipes de terrain, elles m'ont appris que, face à l'affluence des personnes en demande d'un toit pour la nuit, elles n'avaient d'autre choix que de procéder par tirage au sort afin de déterminer qui pourrait bénéficier d'un des lits disponibles ; une information encore relayée récemment par le Relais social urbain de Verviers.

Comment les travailleurs sociaux, qui sont les personnes les mieux informées à ce sujet, vu que c'est leur quotidien, peuvent-ils effectuer des signalements relatifs à une saturation, comme vous en ouvriez la possibilité ? La procédure administrative ne constitue-t-elle pas un frein ?

Quelles sont les mesures particulières dont vous parliez à ma collègue ? Peuvent-elles être activées à très brève échéance compte tenu de l'urgence, le froid étant déjà là depuis quelques semaines maintenant ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, j'ai demandé à mes collaborateurs d'être très précis dans la réponse.

Je ne vais pas rappeler les objectifs du plan Grand Froid, mais c'est bien l'idée que chaque personne dans

la rue qui souhaite une aide doit pouvoir trouver cet abri.

Pour atteindre cet objectif, il faut donc adapter les dispositifs existants – extensions d'agréments pour les abris de nuit, espaces supplémentaires d'accueil, et cetera – afin de faire face aux demandes supplémentaires durant la période hivernale. Une évaluation quotidienne de la fréquence d'utilisation des lits en hébergement d'urgence doit permettre d'anticiper une éventuelle saturation et d'agir préventivement. En fonction des besoins, un dispositif supplétif doit être mis en place.

Sur la ville de Verviers sont prévus, complémentairement aux cinq places de l'abri de nuit, deux lits « homme » à la Maison Marie-Louise, deux lits « femme-enfant » à l'Accueil et quatre lits au Dispositif d'urgence sociale en renfort de l'abri de nuit. Il s'agit donc d'un total de huit lits supplémentaires par rapport à l'offre habituelle. Il n'y a cependant pas de dispositif supplétif, comme pour les autres relais sociaux urbains.

Un groupe WhatsApp « Comité de vigilance » a été créé cet hiver afin de faciliter les échanges entre les partenaires et organiser un accueil d'urgence lors des périodes éventuelles de froid morbide.

Les partenaires du Relais social souhaitaient ouvrir un local chauffé dans le centre-ville, sous la surveillance d'un vigile engagé « à la carte ». Ce local devait ouvrir les après-midi, week-ends et jours fériés afin d'assurer un accueil sept jours sur sept et 24 heures sur 24, uniquement en périodes de froid morbide et suivant l'évaluation du groupe « Comité de vigilance ». Cette demande devrait passer au Collège communal de Verviers et une étude de marché devrait être réalisée pour l'engagement d'une société de gardiennage.

Dans le cadre du plan Grand Froid, le Relais social recueille des statistiques précises de fréquentation du dispositif : fréquentation des abris de nuit, structures d'accueil de jour, profil des bénéficiaires, et cetera. Une liste de données mensuelles doit être transmise au SPW IAS pour le 30 de chaque mois, mais, dans les faits, elle est transmise pour le 10 du mois suivant.

Dans le dernier rapport envoyé par le Relais social de Verviers pour le mois de décembre 2024, il est fait état des éléments suivants :

- augmentation du nombre de nuitées par rapport au mois de décembre 2023, de 404 nuitées en 2023 à 499 nuitées en 2024 ;
- effondrement d'un bâtiment de la Maison Marie-Louise – maison d'accueil pour hommes – le 10 décembre 2024. Les locataires ont été relogés auprès de leur réseau, de partenaires ou dans un gîte temporaire. Cependant, la maison d'accueil ne sait plus assurer l'accueil sur les trois lits d'urgences et passe donc de neuf à six lits, appartement famille ;
- saturation de demandes pour les lits d'urgence « hommes », 39 refus pour des nuitées au centre, six refus pour le 25 décembre et quatre refus pour le 26 décembre, par exemple ;
- augmentation du nombre de lits « femmes » à l'Accueil – maison d'accueil pour femmes et enfants – durant quatre jours. Le quota des quatre lits a été dépassé afin de ne pas laisser de personnes à la rue durant la nuit. La maison d'accueil a également assoupli son ROI en acceptant des personnes exclues par le passé dans le même but ;
- en cas de froid morbide, il n'y a pas de prise de position de l'autorité communale pour la mise à disposition d'un local, encadré par une société de gardiennage.

Le Relais social doit rencontrer le bourgmestre et la présidente du CPAS ce lundi 10 février pour faire le point sur la situation.

L'abri de nuit du CPAS de Verviers a demandé à augmenter sa capacité agréée et subventionnée de cinq à 16 places. Cette demande est examinée dans le cadre de la programmation 2025 des maisons d'accueil, maisons de vie communautaire et abris de nuit.

Sans solution alternative, Madame la Députée, je rappelle que les nuitées d'hôtel sont des dépenses éligibles sur la subvention octroyée dans le cadre du plan Grand Froid.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces précisions.

Je voudrais revenir sur le terrain, car, lorsqu'il fait froid, les professionnels – des assistants sociaux – doivent tirer au sort pour savoir qui va rentrer et qui va dormir à l'intérieur pendant la nuit. Au niveau de la charge émotionnelle et du sens au travail, cela constitue quelque chose d'inhumain.

En parallèle, il y a un nombre accru de personnes dans le besoin. Vous l'avez cité, il y a d'ailleurs une demande – qui, je l'espère, sera accueillie favorablement – pour passer de cinq à 16 places et augmenter la capacité. Il y a une demande sur le terrain qui existe et n'est pas en voie de s'améliorer. Cette façon de procéder actuellement déshumanise encore plus les demandeurs et les personnes dans le besoin.

J'attire votre attention pour donner une issue favorable à la demande du DUS de Verviers et continuer à travailler en la matière. L'idéal, c'est que les personnes ne soient pas précarisées ; mais, aujourd'hui, elles sont dans la rue et il convient de les aider humainement.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la sécurisation des abris de nuit »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la sécurisation des abris de nuit ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, on a déjà évoqué la sécurisation à Verviers ainsi que les travailleurs sociaux qui exercent un travail important et admirable face à des difficultés croissantes dans l'exercice de leur métier au quotidien.

Régulièrement, ils sont confrontés à des faits de violence, notamment dans les abris de nuit. Les travailleurs sociaux font face à des difficultés ; les bénéficiaires le sont également puisqu'ils pâtissent aussi du comportement violent d'une minorité, voire de personnes étrangères à l'abri de nuit.

Lors de ma visite à l'abri de nuit de Verviers, les responsables m'ont montré des dispositifs déjà mis en place pour garantir la sécurité de chaque personne : une porte renforcée, des verrouillages intelligents et des caméras. Cela ne suffit pas.

La présence d'un vigile en journée représente une aide précieuse. Comment sécurise-t-on ces lieux la nuit ? La demande qui émane du terrain est d'avoir un vigile de nuit sur place.

Avez-vous été informé de faits de violence ? Je suppose que oui au regard de votre réponse à la question précédente. Disposez-vous de rapports ou de statistiques dans ce domaine ?

Pourriez-vous allouer des moyens pour garantir la sécurité des travailleurs et des usagers via un vigile de nuit ? À défaut, quelles mesures envisagez-vous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je ne dispose pas de statistiques à proprement parler sur la question des violences dans les abris de nuit. Cependant, avec l'Observatoire wallon du sans-abrisme, nous avons institué un groupe de travail qui analyse cette thématique actuellement. En outre, j'ai été informé de la fermeture d'abris consécutive à des faits de violence grâce, entre autres, aux rapports mensuels relatifs au plan Grand Froid.

Force est de constater qu'il s'agit malheureusement de faits récurrents ; raison qui a poussé le Gouvernement précédent à lancer un appel à projets en faveur des abris de nuit, assorti d'une enveloppe de 3 600 000 euros ; il faut mettre en avant ce genre d'initiatives. Cet appel à projets visait en effet plusieurs objectifs :

- faciliter l'accueil et l'hébergement des femmes ;
- améliorer la gestion de l'accueil et de l'hébergement des personnes consommatrices ;
- optimiser la gestion des violences.

Les abris de nuit ont été informés dernièrement de la prolongation de la période de subvention relative à l'appel à projets. Cette période s'étend désormais jusqu'au 30 juin 2025. La subvention est octroyée principalement pour des frais de personnel et de fonctionnement. Seuls 40 % de la subvention peuvent servir à des frais d'investissement. Les frais de gardiennage sont donc éligibles sur cette subvention.

Un comité d'accompagnement sera organisé dans le second trimestre 2025 pour faire le point avec les abris de nuit sur la réalisation de leurs objectifs. La question de la gestion des faits de violence et des pistes de solution pourront également y être discutées.

Avec l'Observatoire du sans-abrisme et avec ce groupe de travail, on pourra revenir vers vous avec des propositions plus pérennes.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je serai attentive au suivi de ce dossier. Il en va de la sécurité des travailleurs, mais également des bénéficiaires de ces abris. Je compte sur vous pour défendre cette sécurité au maximum.

Interpellation
de Mme Alice Bernard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la contamination aux PFAS de l'eau du robinet à Tubize »

Question orale
de M. Olivier Maroy
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « les conclusions de la rencontre du 10 février 2025 avec les bourgmestres de l'ouest du Brabant wallon et du Hainaut sur les PFAS »

Question orale
de Mme Bénédicte Linard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « le message BE-Alert concernant les taux élevés de PFAS à Tubize »

Question orale
de Mme Marie Jacqmin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la mise en place du Gouvernement fédéral et les implications dans la problématique des PFAS »

Question orale
de Mme Bénédicte Linard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la pollution aux PFAS au sein de l'aéroport de Charleroi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Bernard, sur « la contamination aux PFAS de l'eau du robinet à Tubize » ;
- M. Maroy, sur « les conclusions de la rencontre du 10 février 2025 avec les bourgmestres de l'ouest du Brabant wallon et du Hainaut sur les PFAS » ;
- Mme Linard, sur « le message BE-Alert concernant les taux élevés de PFAS à Tubize » ;
- Mme Jacqmin, sur « la mise en place du Gouvernement fédéral et les implications dans la problématique des PFAS » ;
- Mme Linard, sur « la pollution aux PFAS au sein de l'aéroport de Charleroi ».

Mme Dejardin se joint à l'interpellation.

M. Olivier Maroy (MR). – Peut-on se joindre quand on a une question orale, pour avoir une double ration ?

M. le Président. – Vous êtes déjà dans la discussion. Vous ne pouvez pas vous joindre, alors que vous avez une question. Vous connaissez mieux le règlement que moi, ne me faites pas offense de vous le rappeler.

La parole est à Mme Bernard pour développer son interpellation.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, je voudrais savoir, au bout de mon interpellation, si vous n'allez pas faire les mêmes erreurs que Céline Tellier, l'ancienne ministre de l'Environnement, a faites dans la gestion des PFAS dans l'eau de la Région.

Dans un communiqué de presse le 1er février, vous avez déclaré que l'eau était « propre à la consommation » à Tubize, alors que les analyses de la Société wallonne des eaux indiquent un taux de 22 nanogrammes par litre pour les quatre PFAS les plus dangereux, soit cinq fois supérieur à la recommandation de quatre nanogrammes par litre émise par l'agence européenne de la santé, l'EFSA. Cela me rappelle ce que l'on a déjà vécu en août 2021, soit deux mois après l'alerte lancée dans ce Parlement par mon excellent collègue PTB, Jori Dupont. Mme Tellier déclarait aussi que l'eau était potable à Chièvres. On sait ce qui s'est passé par après.

Vous appliquez la même logique qu'à Chièvres. Dans le reportage de la RTBF qui a tout dévoilé, la SWDE a déclaré que l'eau était potable, parce qu'il n'y avait pas de norme sur les PFAS. Ce manque de normes avait entraîné l'inaction de la SWDE, de l'administration wallonne et in fine de la ministre Céline Tellier, laissant les habitants de Chièvres boire de l'eau contaminée pendant plusieurs années.

Je veux citer le bourgmestre MR de Tubize qui dit : « À l'heure actuelle, il n'y a pas de normes sur ces quatre PFAS les plus dangereux, ce qui permet de dire que l'eau est potable. » Une échevine, MR elle aussi, de l'environnement à Tubize déclare : « Dans la Ville de Halle, à quelques kilomètres, la norme est déjà fixée à 4,4 nanogrammes par litre pour ces substances. Il y a vraiment une incohérence pour nous. On parle d'un problème de santé publique et pas seulement du respect d'un règlement. »

Maintenant, vous assurez que l'eau est propre à la consommation, puisque la norme sur les quatre PFAS les plus dangereux n'arrivera qu'en 2028. C'est un fameux manque de respect pour la santé des gens de Tubize et des environs. C'est comme si l'on disait que la

cigarette est bonne pour la santé, vu qu'elle n'est pas encore interdite. À partir du 1e janvier 2028, la même cigarette deviendra dangereuse.

Autre erreur, commise aussi par Mme Tellier, c'est le manque de communication. Apparemment, à Ittre, la commune voisine, c'est depuis juillet 2024 que la quantité élevée des quatre PFAS les plus dangereux a été détectée. Or il n'y a eu aucune communication envers la commune de Tubize et ses habitants qui sont pourtant alimentés par l'eau venant d'Ittre.

Si la Commune de Tubize n'avait pas pris elle-même l'initiative d'alerter ses habitants via le système BE-Alert, personne ne l'aurait fait. Pourquoi y a-t-il ce manque de communication ?

Maintenant que la contamination est médiatisée, vous annoncez que des filtres à charbon vont être placés, afin de diminuer les taux de PFAS. Quand ? Vous n'avancez aucune date. Si vous en avez une, ce serait bien de nous la communiquer aujourd'hui. On se demande ce que doivent faire les habitants en attendant.

Encore une similitude avec votre prédécesseure, Mme Tellier, vous avez eu, hier soir, une réunion avec les bourgmestres et vous annoncez qu'un biomonitoring sera mis en place. C'est une initiative très intéressante. Toutefois, un biomonitoring est une étude scientifique qui a pour but d'évaluer l'état sanitaire de la zone. Ce n'est pas une campagne de dépistage généralisée. À Chièvres, environ 10 % de la population a participé au biomonitoring, mais la question du dépistage reste entièrement posée. Les gens ne sont pas des cobayes d'études scientifiques ; ils veulent connaître leur état de santé afin de pouvoir se soigner en cas de contamination. Nous avons vraiment besoin d'un dépistage.

Autre erreur, ne pas aider les communes à distribuer de l'eau potable à leurs habitants. Suite à un dépassement de la norme PFAS à Ronquières, la Commune avait pris l'initiative de distribuer, sur fonds propres, de l'eau potable à ses habitants sans aucune aide de la ministre ou du Gouvernement. Dans la commune de Tubize, le bourgmestre conseille à ses habitants de boire de l'eau en bouteille. Pourquoi le Gouvernement MR-Engagés n'aide-t-il pas la Commune en organisant et en finançant une distribution d'eau potable ?

Un conseiller communal PTB à Tubize, qui est taximan, m'expliquait que la plupart de ses courses en taxi servaient dorénavant à véhiculer les gens qui n'ont pas de voitures jusqu'au supermarché où ils font le plein de bouteilles d'eau. Cela signifie que les Tubiziens sont en train de payer deux fois cette contamination : une fois avec leur santé et une autre avec leur portefeuille alors qu'ils veulent juste boire de l'eau potable. Au final, on pourrait se dire, comme Albert Einstein, que la définition de la folie est de toujours faire la même chose et de s'attendre à un résultat différent.

En novembre 2023, après le reportage de la RTBF dévoilant le scandale des PFAS en Wallonie, Céline Tellier avait mis en place un seuil de vigilance à partir de quatre nanogrammes par litre pour les quatre PFAS les plus dangereux. L'objectif était alors de « mettre en place un protocole de communication clair et transparent à destination des citoyens et des communes pour leur permettre d'être éclairés et rassurés sur l'état des pollutions et les plans d'action associés. » Pourquoi n'avez-vous pas mis en place le protocole de communication qu'avait décidé l'ancienne ministre ?

Je me demande si l'on ne doit pas s'attendre, de votre part, à une gestion des PFAS pire que celle de Mme Tellier.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, c'est peu dire qu'un certain flou règne à nouveau autour de la question de la présence de PFAS dans l'eau de distribution. On croyait que la problématique était désormais bien circonscrite, qu'une surveillance très étroite des captages à risque était opérée et que là où les taux étaient anormalement élevés, des dispositifs adéquats étaient installés ou en voie de l'être.

Pourtant, voilà qu'un nouveau lot d'informations – parfois contradictoires – est venu semer l'angoisse dans certaines communes de Wallonie, en particulier dans l'ouest du Brabant wallon.

Je tiens tout d'abord à dire que je comprends parfaitement l'inquiétude des citoyens concernés. Ils ont entendu tellement de choses et il y a eu tant de légèreté ces dernières années – je ne vous vise pas – dans la gestion de la crise des PFAS que la moindre information relative à des taux interpellants dans l'eau de distribution vient raviver une forme de psychose.

En outre, j'ai parfois eu l'impression ces derniers jours que certains – croyant sans doute en tirer un bénéfice partisan – ont joué avec des allumettes à proximité d'un baril de poudre.

S'agit-il pour autant de balayer les éléments objectifs ? Certainement pas, mais j'appelle chacun à être à la hauteur des enjeux. Ajouter de la confusion à une situation que l'on sait délicate ne nous permettra pas d'en sortir par le haut.

Monsieur le Ministre, une sérieuse mise au point est indispensable et j'espère que vous pourrez y répondre clairement.

Résumons, si l'eau de distribution dans les communes de l'ouest du Brabant wallon et de leurs voisines du Hainaut répond à la norme de maximum

100 nanogrammes par litre en ce qui concerne les principaux 20 PFAS, ce n'est pas le cas pour les quatre PFAS les plus préoccupants pour lesquels la future norme est de quatre nanogrammes par litre.

Monsieur le Ministre, clarifions, s'agit-il d'une nouvelle pollution ? A-t-on découvert un nouveau site pollué ? Je pose la question, mais je connais la réponse. Toutefois, certains ont essayé de faire croire qu'il y avait quelque chose de totalement nouveau. C'est ainsi que les gens ont ressenti les choses dans cette région qui m'est chère.

Vous avez déclaré, il y a quelques jours, que « l'eau de distribution était propre à la consommation, qu'elle répondait déjà à la future norme PFAS 20, à savoir 100 nanogrammes par litre, et que cette conformité attestait d'une qualité satisfaisante et ne nécessitait aucune mesure d'urgence ». Pourtant, les taux des quatre principaux PFAS – ceux considérés comme les plus dangereux – dépassent les quatre nanogrammes par litre. Votre intention est d'imposer aux distributeurs de respecter ce plafond de quatre nanogrammes par litre d'ici 2028. Pour le dire de manière un peu plus cash, sans doute un peu caricaturale : ce qui sera considéré comme dangereux demain ne le serait-il pas aujourd'hui ? J'aimerais que vous fassiez preuve de pédagogie à ce sujet, parce que beaucoup de citoyens ont du mal à suivre. Que dites-vous aux habitants concernés ? Peuvent-ils boire leur eau de distribution ou pas ? Quels conseils leur donnez-vous ?

Des travaux sont prévus sur la zone ouest du Brabant wallon. Quel est l'agenda précis ? On parle d'Ittre et de Haut-Ittre, mais aussi de travaux visant à sécuriser à long terme l'eau en provenance du feeder de Vivaqua. Il est question de réaliser ces travaux dans le courant 2025. C'est trop vague. Pourriez-vous être plus précis, à la fois sur ce qui est concrètement prévu et sur le calendrier ? Quid de l'efficacité des dispositifs installés ? Permettront-ils réellement de neutraliser les quatre PFAS les plus préoccupants, ou en tout cas de les contenir sous la barre des 4,4 nanogrammes par litre ?

Hier soir, dans un souci qui vous honore de complète transparence, vous avez réuni les bourgmestres des 10 communes concernées. Quelles sont les conclusions de cette réunion ? Avez-vous pu rassurer les bourgmestres ? Apparemment oui, si j'en crois les interviews que j'ai entendues en radio. Dans toute crise, une communication claire et efficace est un élément essentiel. La population de ces communes est inquiète. Concrètement, qu'est-il prévu ? Ces derniers jours, cela partait un peu dans tous les sens. Il est temps de mettre les choses bien au clair.

En janvier dernier, en réponse à une question de ma collègue Valérie Warzée-Caverenne, vous aviez annoncé préparer une communication à l'attention de toutes les communes de Wallonie. Où en est cette indispensable démarche ? Quand la nouvelle norme de quatre nanogrammes par litre pour les quatre principaux PFAS sera-t-elle effective en Wallonie ?

Quid de l'origine de la pollution aux PFAS observée dans le feeder de Vivaqua ? C'est bien de traiter, mais c'est bien aussi d'essayer de résoudre le problème à la source. Où en sont les recherches ?

L'étude récente du bureau Aries Consultants, réalisée dans le cadre du renouvellement du permis d'exploitation de l'aéroport de Brussels South Charleroi Airport, met en évidence des concentrations élevées de PFAS aux abords des zones d'exercice et de maintenance des camions incendie. À vrai dire, là aussi, ce n'est pas vraiment neuf puisque dès 2023, quand Céline Tellier était ministre de l'Environnement, on savait que c'était une zone à risque. Qu'en est-il ? Cette nouvelle étude est-elle fiable ? Des mesures d'urgence sont-elles nécessaires ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les habitantes et habitants de Tubize ont dû être surpris et probablement inquiets en recevant le fameux message de BE-Alert le vendredi 31 janvier, qui préconisait de privilégier l'eau en bouteille en raison d'un taux élevé de PFAS dans l'eau de distribution. Cette décision des autorités communales de Tubize découle des taux élevés détectés à Ittre, la commune voisine, pour les quatre PFAS les plus préoccupants. Le bourgmestre de Tubize a également interdit la consommation d'eau dans les écoles et les crèches jusqu'à nouvel ordre. Des lacunes dans l'échange d'informations ont également été pointées du doigt par ce dernier.

Vous avez réagi via un communiqué de presse en indiquant que l'eau de distribution était propre à la consommation et que des mesures concrètes à court et moyen termes allaient être mises en œuvre dans cette zone. Il semblerait, en effet, que la teneur en PFAS respecte la norme des 100 nanogrammes par litre pour les 20 PFAS les plus dangereux. Par contre, la concentration des quatre PFAS les plus préoccupants dépasserait la valeur recommandée des quatre nanogrammes par litre. Ceci a déjà été dit.

La SWDE se serait engagée à installer des systèmes de filtration supplémentaires sur les prises d'eau d'Ittre et de Haut-Ittre. Toutefois, il semblerait que ces aménagements se fassent attendre. Vous avez d'ailleurs été interpellé il y a deux semaines à ce sujet. Votre communiqué nous apprend que vous avez prévu de rencontrer les bourgmestres des zones concernées le 10 février. Pouvez-vous nous faire un retour sur cette rencontre ?

Comment avez-vous réagi à cette alerte de la Commune de Tubize ? Un contact a-t-il été pris avec la Commune ? Qu'est-il ressorti de votre rencontre avec

les bourgmestres de la zone que vous avez a priori vus hier ?

Quelles sont les dernières valeurs mesurées à Ittre et Tubize pour les PFAS 20 et PFAS 4 ?

Pouvez-vous confirmer qu'il n'y a aucun risque pour la santé à consommer l'eau de distribution à Tubize ? Où en est l'installation des filtres supplémentaires ?

Le Gouvernement wallon s'est engagé à adopter une valeur cible de quatre nanogrammes par litre pour les quatre PFAS les plus préoccupants. Où en est le travail qui doit mener à l'adoption de cette valeur cible ? Quand celle-ci pourra-t-elle entrer en vigueur ?

Enfin, nous savons que le feeder du Hainaut, qui dessert notamment la commune de Tubize, est une adduction de Vivaqua, qui part de ses captages à Nimy et à Ghlin. Où en êtes-vous dans l'analyse des sources de pollution de ces captages ? Quels contacts avez-vous pris avec Vivaqua pour vous assurer qu'un suivi rapproché de leur adduction est réalisé ?

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, j'entends avec surprise un manque de communication qui vous est reproché, alors que, depuis le premier jour au sein du Gouvernement wallon, vous avez toujours placé la communication, la transparence et la concertation au centre de votre action.

M. le Ministre n'a jamais ménagé ni son temps ni son énergie pour communiquer en toute transparence, peu importe le sujet, mais spécialement concernant la thématique des PFAS. En témoignent les nombreuses réunions d'information aux citoyens qui ont été organisées.

La volonté du ministre est aussi illustrée, dans ce cas-ci, par la rencontre d'hier avec les bourgmestres des communes alimentées par le feeder du Hainaut pour fournir un maximum d'informations actualisées et précises quant aux actions en cours. À ce sujet, il semblerait que des engagements aient été pris. Comment s'est déroulée cette rencontre avec les bourgmestres ?

Pour finir avec l'aspect de transparence, je mentionne, à toutes fins utiles, que l'information est facilement accessible sur le portail Environnement de la Wallonie. En effet, un rapport d'état des lieux du monitoring PFAS a été rédigé et est disponible sur le site.

Concernant la séquence BE-Alert, qui a clairement semé l'inquiétude dans la population, et à raison, que tirer de celle-ci ?

Concernant les normes adoptées et l'action du ministre en tant que telle, une note d'orientation a été déposée le 26 septembre 2024 au Gouvernement wallon. La mise en œuvre de la stratégie est, depuis lors, en cours de réalisation.

Je me permets de mentionner le travail extrêmement important des acteurs de la distribution et de l'assainissement afin de lutter contre cette problématique, qui n'en est malheureusement qu'à ses débuts. Nous l'avons d'ailleurs largement constaté durant notre dernière visite de terrain à la SWDE et à la SPGE.

La problématique est largement plus complexe que certains ne le laissent penser. M. le Ministre a assuré que des actions concrètes étaient en cours pour renforcer la sécurité afin de renforcer la protection des consommateurs. Ainsi, la SWDE s'est engagée à installer un système de filtration sur résine sur la prise d'Ittre et un système de filtration au charbon actif sur celle de Haut-Ittre.

J'en viens enfin à mes interrogations déposées dans la quinzaine quant à la formation du nouveau Gouvernement fédéral. Plusieurs des mesures annoncées auront, en raison de la répartition des compétences dans notre pays, des implications sur vos compétences au niveau régional.

La problématique des PFAS représente une priorité reprise dans l'accord de gouvernement. Ainsi, le nouveau Gouvernement fédéral entend œuvrer pour l'abandon progressif de l'utilisation des PFAS via une approche européenne, en collaboration avec les Régions. Il vise aussi à opérationnaliser le fonds sectoriel PFAS, qui sera désormais financé par l'industrie, pour indemniser les victimes et réparer les dommages environnementaux.

Avez-vous pu prendre connaissance de l'accord du Gouvernement fédéral et de ses impacts sur vos compétences, en particulier l'environnement ?

Quel est votre avis concernant la vision du Gouvernement fédéral ainsi que l'objectif d'opérationnaliser et de financer le fonds sectoriel par le secteur ?

Allez-vous rencontrer rapidement les ministres fédéraux afin de pouvoir mettre en place les nécessaires contacts afin de coordonner vos actions ?

Des groupes de travail seront-ils instaurés au niveau des administrations ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Président, c'est une erreur que l'on a faite collectivement de mettre cette question avec le reste. Ce

n'est pas parce qu'il y a le mot « PFAS » dans le titre que l'on parle de la même chose, mais qu'importe.

Monsieur le Ministre, en novembre 2023, une étude du consortium The Forever Pollution Project, qui a été relayée par l'émission *#Investigation*, a mis en évidence des concentrations préoccupantes de PFAS sur le site de l'aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud, notamment au niveau de la station d'épuration. À l'époque, la société BSCA avait exprimé des réserves quant aux résultats de cette étude, tout en affirmant prendre les mesures nécessaires pour limiter la présence de PFAS dans l'environnement. Dans ce cadre, l'aéroport avait fixé une clause de rendez-vous en lien avec le renouvellement de son permis d'exploitation.

Une étude d'orientation comprenant une analyse de la concentration de PFAS sur l'ensemble du site a ainsi été commandée auprès du bureau Aries Consultants. Depuis lors, l'étude d'incidences menée par Aries Consultants, dans le cadre du renouvellement du permis, a révélé des concentrations élevées de PFAS dans les eaux souterraines et de surface, notamment au niveau des zones dédiées aux exercices et à la maintenance des camions incendie. Bien que réalisée sur la dalle même, qui est un revêtement imperméable, ces activités engendrent bel et bien des rejets d'eau chargée en mousse contenant des PFAS qui finissent dans le réseau d'égouttage ou dans le bassin d'orage avant de s'écouler dans le cours d'eau du Tintia. Les concentrations en PFAS mesurées dans le bassin d'orage ainsi que dans le réseau d'égouttage en aval de cette dalle sont particulièrement élevées. BSCA est conscient de cette problématique et a promis de prendre des dispositions. Ces mesures sont préconisées par la Direction des eaux souterraines et des eaux de surface.

Dans ce contexte où la responsabilité de l'aéroport semble clairement en cause, pouvez-vous préciser quelles actions concrètes ont été mises en œuvre depuis la mise en évidence de cette pollution pour éviter toute nouvelle contamination autour de l'aéroport ? L'ensemble des mesures préconisées par la Direction des eaux souterraines et des eaux de surface ont-elles été appliquées ? Dans quels délais ? Quels contrôles sont actuellement effectués pour s'assurer que les rejets d'eaux contaminées sont bien maîtrisés et conformes cette fois aux normes environnementales ?

Enfin, un suivi plus large est-il prévu concernant la présence de PFAS autour des infrastructures aéroportuaires wallonnes ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je ne serai pas longue. Je veux simplement vous rappeler l'interpellation de ma collègue, Anne Lambelin, lors de la commission précédente. Elle vous interrogeait concernant la présence de quatre PFAS les plus dangereux en quantité élevée dans l'eau de distribution à Ittre. Elle vous faisait part de l'inquiétude du bourgmestre d'Ittre pour les habitants de sa commune et de sa volonté de mettre des solutions en place. Elle vous faisait part surtout du manque de réaction de vos services depuis l'obtention du résultat du monitoring mené par la SWDE. Plusieurs courriers de sa part vers le cabinet seraient effectivement restés lettre morte.

Or, depuis la question de ma collègue, force est de constater que la situation a évolué, puisqu'une rencontre a été organisée hier soir avec votre cabinet et les responsables des communes desservies par le feeder du Hainaut, les distributeurs d'eau et l'ISSeP. Je me joins aux questions de mes collègues, mais j'en ai trois plus précises.

Au niveau des bonnes nouvelles, vous avez annoncé la mise en place de deux unités de filtration à la SWDE et d'une plus grande fréquence dans le changement des filtres chez Vivaqua. Quel est le timing par rapport à cette bonne nouvelle ? Concernant le lancement d'un biomonitoring, à qui cela s'adresse-t-il ? Quand sera-t-il lancé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Monsieur les Députés, je vous remercie pour vos questions qui sont tout à fait légitimes.

Madame Bernard, je répondrai aussi à vos questions, mais, franchement, je m'étonne de votre ton et du manque d'honnêteté dans la façon dont vous posez vos questions. Vous faites des parallélismes qui me semblent tout à fait déplacés par rapport à une situation environnementale et de santé publique tout à fait grave. Quoiqu'il en soit, je jouerai le jeu et je répondrai à vos questions.

Pour avoir une réponse complète, il me semble opportun de revenir quelque peu sur les normes et les recommandations par rapport aux PFAS dans l'eau de distribution.

L'Europe a fixé par une directive une limite de concentration de 100 nanogrammes par litre pour la liste des 20 PFAS demandant aux États membres d'appliquer cette mesure pour le 12 janvier 2026. En Wallonie, on est déjà strictement en dessous de ces normes pour l'ensemble des distributeurs.

En 2020, l'Autorité européenne de sécurité des aliments a évalué les risques liés à la présence des PFAS dans les aliments et s'est concentrée sur quatre PFAS de la liste des 20 qui contribuent pour plus de la moitié à l'exposition. Pour ceux-ci, elle a établi un seuil de sécurité sous la forme d'une dose hebdomadaire

tolérable fixée à 4,4 nanogrammes par kilogramme de poids corporel. Le 13 mars 2024, invité à se prononcer sur l'impact sanitaire des PFAS, le Conseil supérieur de la santé, sur base de ces considérations, a signalé qu'il était favorable à l'utilisation d'une valeur cible fixée à quatre nanogrammes par litre pour l'ensemble de ces quatre PFAS – PFOA, PFOS, PFNA et PFHxS –, tant pour la préparation des denrées alimentaires que pour l'eau conditionnée en bouteille. Cela concerne bien toutes les eaux que l'on utilise. C'est pourquoi la Région wallonne a transposé dans un premier temps la directive européenne en avril 2023, en conservant la date de mise en œuvre proposée par l'Europe.

Considérant que nous ne pouvions attendre jusque 2026 – nous voulons protéger les consommateurs –, même si les distributeurs appliquaient déjà la norme des 100 nanogrammes par litre, j'ai proposé le 28 novembre dernier que celui-ci soit imposé en Région wallonne au plus tôt. Le Gouvernement wallon a approuvé la proposition d'arrêté en deuxième lecture le 19 décembre dernier et le texte a été révisé par le Conseil d'État. Il m'a été envoyé la semaine dernière. Je le présenterai pour adoption en troisième lecture au Gouvernement le 20 février prochain.

Le même projet d'arrêté du Gouvernement wallon prévoit l'instauration d'une valeur cible de quatre nanogrammes par litre dans l'eau de distribution à partir du 12 janvier 2028. Cette décision s'aligne sur les recommandations des scientifiques de l'EFSA et du Conseil supérieur de la santé. Elle rejoint les actions prévues par les deux autres Régions du pays.

La valeur cible est une valeur que les distributeurs s'efforcent déjà d'atteindre. Son dépassement n'entraîne pas la non-potabilité de l'eau, elle impose une recherche de la cause initiale de cette pollution et la mise en œuvre d'actions de remédiation dans les meilleurs délais, à travers des filtres ou à travers d'autres solutions, on est plus face à une obligation de moyens. On se doit évidemment de rester prudent quand on sait que les PFAS sont encore aujourd'hui des substances peu connues. Il n'est pas impossible qu'à l'avenir ces valeurs soient encore revues et qu'elles évoluent vers des normes, même si l'on peut éventuellement revoir quantitativement le chiffre. À ce jour, les Régions se sont rangées aux avis des scientifiques, des connaissances scientifiques actuelles n'y voyant pas de risque majeur éminent pour la santé des citoyens.

Je ne peux pas vous dire si une norme de 15 nanogrammes pour les PFAS est plus dangereuse qu'une norme de 20, de 10 ou de 5. Je n'ai aucune connaissance scientifique actuellement pour vous le dire. Cette norme a été établie conformément à ce que d'autres pays ont pris, mais nous n'avons aucune connaissance concernant l'effet sur la santé de ces normes. On sait que ces quatre FPAS sont potentiellement nocifs à long terme, mais on ne connaît pas la valeur seuil des risques.

L'eau distribuée à Tubize respecte la future norme des 100 nanogrammes par litre pour les FPAS 20 – il faut s'en réjouir –, mais se situe au-delà de la future valeur cible pour les quatre PFAS. C'est pour cela que vous me posez cette question. Il ne s'agit pas d'une situation d'urgence et il est étonnant d'avoir utilisé BE-Alert pour communiquer des résultats à une population. Ces résultats ne sont pas nouveaux. Ils sont disponibles sur le site des distributeurs de la SWDE. Le bourgmestre et tous les citoyens peuvent voir ces résultats en continu. Ils sont bien sûr disponibles pour toutes et tous à tout moment. Une telle précipitation, à un moment donné, est susceptible de créer une panique et d'amener des gens à prendre des mesures excessives. D'ailleurs, tout le week-end, les magasins ont été dévalisés par rapport à l'eau en bouteille. Cet outil est strictement destiné aux situations de crise avérée. Moi-même, je ne savais pas que les bourgmestres pouvaient eux-mêmes faire des messages sur BE-Alert. Quoiqu'il en soit, c'est vrai que ce type d'outil ne peut pas être utilisé par rapport à une situation qui n'est pas aiguë et qui ne nécessite pas une réaction immédiate et urgente.

À ce propos, je répondrai à Mme la Députée Linard que je n'ai rencontré aucune difficulté à prendre contact avec M. D'Orazio, puisqu'il est lui-même venu à ma rencontre, et que je l'ai d'ailleurs rencontré dans un autre événement la veille. Notre communication est tout à fait fluide.

Par ailleurs, signalons que la SWDE envoie régulièrement aux communes des rapports d'analyses de l'eau distribuée précisant la somme des concentrations des PFAS 20 de la norme et que depuis novembre 2024, tout client de la société a accès, via son internet, au rapport complet de l'analyse de son eau, dans lequel sont clairement mentionnées les valeurs mesurées pour les sommes PFAS 20-PFAS 4.

Il est erroné de considérer que la société ne communique pas ses résultats d'analyse. Je voudrais vraiment insister : il y a de la communication à tous les niveaux.

Un résumé des résultats d'analyse de l'eau distribuée à Tubize a été envoyé à la Commune par la SWDE le 31 janvier. Les dernières valeurs mesurées à Tubize sont respectivement :

- de 60 nanogrammes par litre pour les PFAS 20. On est bien en dessous des 100 ;
- de 18 nanogrammes par litre pour les PFAS 4. C'est trois fois la recommandation.

De telles concentrations restent bien entendu élevées et il convient de tout mettre en œuvre pour toujours les réduire. Je vous rappelle que l'objectif est d'arriver à zéro en termes de concentration pour les 20 PFAS, pas que les PFAS 4. C'est pourquoi les distributeurs d'eau ont entrepris diverses actions complémentaires pour réduire la teneur en PFAS dans ces eaux distribuées.

La SWDE a fermé la prise d'eau d'Écaussinnes – c'est ce qu'ils nous ont expliqué hier –, et cela depuis novembre 2023. Tous les habitants concernés par la prise d'eau d'Écaussinnes n'ont plus de PFAS. Les concentrations sont à zéro, et cela depuis novembre 2023. On peut s'en réjouir.

La société étudie le placement de filtres sur les captages d'Ittre et Haut-Ittre – filtre à charbon, filtre en résine. Le premier sera un filtre à résine et l'autre à charbon actif. Ces deux systèmes sont tout aussi efficaces l'un que l'autre. C'est simplement la configuration des lieux qui empêche l'installation d'un filtre à charbon à Ittre.

La construction d'une nouvelle conduite pour alimenter Ronquières au départ d'une autre source est également à l'étude. Ces divers projets seront finalisés en 2025. À ce stade, je ne peux pas vous donner une date, je n'ai pas une date précise. Hier, on a encore mis la pression auprès de la SWDE pour que cela aille très vite dans les travaux, mais cela leur demande un temps de construction et d'installation.

Les distributeurs étudient également une solution cofinancée avec Vivaqua pour augmenter significativement la fréquence de renouvellement des filtres à charbon de l'usine de traitement d'Écaussinnes. C'est quand même intéressant, Vivaqua était présente hier. Je vous rappelle que Vivaqua qui distribue le feeder du Hainaut, ce sont eux qui vont chercher les cinq sources d'eau dans la région de Mons et qui la remontent jusqu'en Flandre. Ils nous ont expliqué cela hier. Ils ont six ou sept filtres à charbon. Ce sont des filtres de grande taille. Ils avaient comme habitude de changer ces filtres une fois par an. Changer un filtre n'est pas « je prends et je remplace ». C'est l'amener chez un fournisseur qui doit amener à haute température le charbon pour le rendre de nouveau imperméable et permettre la filtration. Ils nous ont annoncé hier qu'ils ont décidé de changer ces filtres tous les trois mois.

Ce sont de gros investissements qu'ils sont prêts à faire par rapport à cette qualité de l'eau sur ce feeder du Hainaut.

Une fois ces divers travaux réalisés, toute la zone alimentée par le feeder du Hainaut devrait disposer d'une eau respectant les normes des 20 PFAS, mais également, je vous assure, d'être en dessous des quatre nanogrammes par litre pour les PFAS 4.

Ces informations ont été transmises aux Communes, non seulement lors de la réunion de suivi régulièrement organisée par le SPW ARNE, l'ISSeP et les distributeurs dans les diverses zones sensibles. Dire qu'il n'y a pas de communication, c'est faux. Outre la communication que l'on a faite hier envers les 10 bourgmestres, nos sociétés de distribution communiquent régulièrement avec les pouvoirs locaux ; je voudrais vraiment le mentionner.

Par rapport à hier, on a bien compris que les distributeurs et Vivaqua allaient faire de vrais efforts. On n'a toujours pas compris l'origine – on est toujours à la recherche, le SPW nous l'a bien expliqué – des causes de ces pollutions. Ce sont des pollutions historiques. Pour l'instant, il faut comprendre les causes. On a aussi compris les variations de ces quatre PFAS dans le temps. Simplement, il y a des mélanges d'eau dans ce feeder. À certains moments et en fonction des intensités d'eau dans les différents tuyaux, des mélanges se font fort, puis il y a moins de mélange. C'est à ce moment-là que, fatalement, les sources les plus contaminées amènent des concentrations plus élevées.

Il faut aussi comprendre cette variation de flux de PFAS, liée essentiellement à cette distribution variée dans ces canalisations.

Tout ce qui précède montre que les distributeurs ont agi en parfait respect des lois, en informant tous les citoyens et en prenant les mesures qui devraient permettre, à terme, de limiter drastiquement la teneur en PFAS dans les eaux distribuées.

Si le traitement de l'eau est indispensable, trouver la source de contamination, et si possible y mettre fin, est évidemment notre priorité. Vous savez que cette source se trouve manifestement au niveau de la zone d'investigations prioritaires d'Obourg. L'administration n'a pas encore une vision complète de la situation ; je viens de le dire.

Il y a trois phases : une phase « eaux », une phase « sols » et une phase « aliments ».

La phase « eaux » des recherches environnementales est terminée. Maintenant, nous sommes dans la phase « sols ». On analyse les échantillons de sols au niveau du zoning d'Obourg, mais il est trop tôt pour vous présenter les résultats à ce stade.

Quittons le feeder du Hainaut pour répondre aux autres préoccupations sur les PFAS.

Je me réjouis, tout comme Mme la Députée Jacqmin, de voir enfin un Gouvernement fédéral en place et, plus encore, de savoir qu'il entend œuvrer pour l'abandon progressif des PFAS via une approche européenne.

Déjà lors de la précédente législature, mon administration participait activement aux travaux du comité REACH belge qui, entre autres, définit la position de notre pays dans les dossiers visant à interdire les substances dangereuses. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai appris que l'interdiction d'utiliser les PFAS dans les mousses d'incendie aborde la dernière ligne droite.

Le SPW ARNE participe également au groupe de travail visant à mettre en place un fonds d'indemnisation environnemental financé par

l'industrie. Je suis ravi de voir l'impulsion que le Gouvernement fédéral veut donner à ce dossier.

Enfin, Madame Linard, Monsieur Maroy, vous m'interrogez sur la pollution aux PFAS au sein de l'aéroport de Charleroi. Une étude d'incidences demandée au cours de la législature précédente a révélé diverses contaminations. Pour donner suite à ces constatations, de nombreuses actions sont planifiées, sont en cours ou ont été prises par la société qui gère l'aéroport de Charleroi et la SOWAER, Société wallonne des aéroports, pour améliorer la qualité des rejets, notamment sur la gestion des essais incendies et de la maintenance des camions. Un curage d'égouttages ou de bassins probablement contaminés par des sédiments est également à l'ordre du jour, une fois que le remplacement des mousses d'extinction actuelles contenant des PFAS, par des mousses n'en contenant pas, sera terminé.

L'établissement s'est inscrit dans une procédure décret Sols. Le dossier a bien avancé dans les travaux de prélèvements et d'analyses. Plusieurs réunions ont été organisées avec BSCA, la SOWAER et l'expert « sols » qui ont collaboré de manière optimale avec nos services.

Une étude d'orientation, incluant une note synthétisant la situation environnementale pour les PFAS, a été approuvée par le SPW ARNE en date du 9 septembre 2024. Une étude de caractérisation est attendue pour juillet 2025.

Pour ce qui concerne les eaux souterraines, le dossier n'est pas critique : il n'y a pas de risque immédiat pour la population ou l'environnement, car il n'y a ni contact ni exposition à cette pollution.

Toujours pour les eaux souterraines, on peut résumer en disant que tout est sous contrôle. La plume de pollution ne sort pas significativement des limites du terrain de l'aéroport et aucun captage n'est atteint ou menacé.

Il reste un point délicat, c'est le fait que le ruisseau qui récupère les eaux traitées et/ou les eaux de ruissellement sur les pistes est encore impacté avec une concentration légèrement supérieure au seuil de 100 nanogrammes par litre, qui est le seuil normé. À terme, une surveillance périodique va être mise en œuvre sur les eaux souterraines, mais l'accent doit surtout être mis sur les rejets et le ruisseau, car l'impact sur les eaux souterraines est bien circonscrit.

Si nous élargissons la réflexion aux autres infrastructures aéroportuaires wallonnes, je peux vous signaler qu'une procédure de décret Sols est également en cours pour l'aéroport de Liège, avec un suivi actif du dossier par mon administration.

Une concertation entre mon administration et la SOWAER, ce 5 février, a permis de conclure à l'absence de risques pour les PFAS pour les aérodromes régionaux, liés à l'absence d'utilisation de mousses d'extinction au droit de ces terrains. Toutefois, les impacts liés à des accidents doivent être gérés. Ainsi, à la suite de l'accident survenu à l'aérodrome de Spa en janvier 2024, des travaux d'assainissement du sol pour les PFAS ont été réalisés sous le contrôle du Département de la police et des contrôles.

Enfin, des études de sols sont en cours au droit des principaux aéroports militaires – Florennes, Beauvechain et Chièvres – dans le cadre de procédures de décret Sols, et des investigations sont également en cours pour les aéroports de Bertrix et Saint-Hubert. Ces études et investigations sont menées dans le cadre d'une concertation active entre la défense et mon administration.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, vous avez notamment parlé de valeur cible, ce qui n'est pas une norme parce que vous dites qu'« il n'y a pas de connaissance scientifique pour établir une norme précise ». Toutefois, par rapport à Chièvres, le Conseil supérieur scientifique a conclu que les personnes qui ont un taux supérieur de 20 nanogrammes par litre doivent faire des examens médicaux poussés sur d'éventuels risques de cancer et aussi des mammographies. À Tubize, on est actuellement à 22 nanogrammes par litre. On peut se demander si ce qui est valable à Chièvres l'est ou pas à Tubize. Vous comprendrez que cela suscite l'inquiétude auprès des habitants. Je trouve que votre réponse aujourd'hui n'est pas de nature à calmer l'inquiétude.

En matière de communication, le dépassement des quatre nanogrammes par litre a été détecté en juillet 2024 et vous nous dites que la communication a eu lieu en janvier 2025 ; cela fait six mois. Je pense que c'est un manque de communication envers les habitants concernés.

Vous dites que je fais des parallélismes déplacés, mais je voudrais d'abord vous rappeler que votre parti, dans la législature précédente, ne s'est pas privé de signaler à Mme Tellier que sa gestion de la problématique n'était pas adéquate. On peut dire que Mme Tellier n'a pas géré les choses comme il faut, mais je vais quand même vous rappeler des propos qui ont été tenus dans le Parlement : « La contamination à Chièvres m'amène à conclure une chose très claire, c'est un enseignement que je souhaite tirer. Une approche légaliste se focalisant sur l'existence ou l'absence d'une norme ne suffit plus. Même en l'absence de norme, nous nous trouvons dans cette fameuse zone grise entre le moment de la découverte par la science de l'impact de tel ou tel polluant sur la santé et l'environnement, et le temps nécessaire pour mettre en œuvre une norme. Dans cette zone grise, il est évident qu'un mécanisme clair et explicite de vigilance doit pouvoir être enclenché pour permettre aux autorités, qu'elles soient régionales ou

locales, de juger de la nécessité d'une action et d'une communication sur les impacts à la population. » Ce sont des propos tenus en novembre 2023 lors des auditions sur le PFAS par Céline Tellier qui était ministre de l'Environnement. Elle a commis des erreurs, mais, au moins, des leçons ont été tirées.

Depuis le début de votre mandat, Monsieur Coppieters, vous parlez de transparence, vous multipliez les réunions avec les communes. C'est vrai, je ne le nie pas. En même temps, si au final c'est pour répéter des erreurs ou des approximations qui ont été faites par votre prédécesseure, à quoi cela sert-il vraiment ? Tirer les leçons du passé, il faut le faire de façon effective et de manière à rassurer les habitants.

Vous avez beaucoup parlé de la Société wallonne des eaux qui communique avec les autorités locales, et cetera. Au final, les habitants, comment peuvent-ils être rassurés ? Il n'y a pas que le Hainaut et les communes de l'ouest du Brabant wallon qui sont concernées. On a eu des articles récemment sur la région de la Mehaigne, autour de Huy. Là aussi, les gens sont inquiets. L'inquiétude est générale. Le plus préoccupant, c'est de constater que la population boit de l'eau contaminée parce qu'il y a un manque de communication. Votre Gouvernement doit organiser, à notre avis, et financer la distribution d'eau potable aux habitants des zones contaminées. Par rapport à cela, vous n'avez rien dit. Nous allons déposer une motion.

M. le Président. – M. le Ministre souhaite réagir sur un aspect technique.

La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Dans le début de votre intervention, vous dites : attention, 7 nanogrammes par litre pour les quatre PFAS, puis vous parlez des prises de sang. Dans les prises de sang, c'est tout à fait différent. On est à une norme de quatre nanogrammes, c'est ce que l'on boit. Je vous rappelle que l'eau ne constitue que 5 % de notre consommation de PFAS. Le gros de votre consommation de PFAS vient de vos aliments, vos cosmétiques et autres. On parle d'une petite partie de votre exposition. Quoi qu'il en soit, si l'on fait une prise de sang aux gens, on leur mesure 28 PFAS. On ne parle alors pas de nanogrammes, mais de microgrammes. Là, on est à 2 microgrammes par litre de sang. Ce n'est pas de l'eau, ce sont des litres de sang. C'est une norme que l'on a fixée en disant : si vous êtes en dessous de deux, vous n'êtes pas à risque ; si vous êtes entre deux et 20, attention, allez voir votre médecin généraliste – pas nanogrammes, microgrammes par litre – et puis au-dessus de 20, là, il faut des stratégies de dépistage. Je pense que vous avez un peu confondu les chiffres dans le début de votre réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie pour les précisions.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – C'est ce que l'on appelle se faire clouer le bec.

Je souligne d'abord l'effort de transparence, parce que je ne peux pas admettre la mauvaise foi des communistes qui montrent, une nouvelle fois, qu'ils veulent souffler sur les braises, faire peur à la population pour essayer – croient-ils – d'en tirer quelques bénéfices.

C'est injurieux de vous accuser d'agir comme votre prédécesseur. Pour avoir suivi ce dossier de très près tout au long des très nombreuses réunions de commissions sous la précédente législature, je peux reconnaître que vous agissez très différemment. Les événements datent maintenant d'il y a plus longtemps.

Vous l'avez encore montré hier. Je vous remercie pour cet effort de transparence. Les bourgmestres, pour en avoir eu quelques-uns en contact, sortent de là plus riches d'informations, et ils ont apprécié cette démarche. Je vous remercie aussi d'avoir mis les points sur les i, parce que j'ai l'impression que certains se font un plaisir de tout mélanger. J'ose espérer qu'ils ne le font pas sciemment.

Quand on prend un peu de recul par rapport à ces informations sorties à partir d'ici, au Parlement, en commission il y a 15 jours, il n'y a pas grand-chose de neuf dans les faits. On sait très bien qu'à Ittre et à Tubize, l'eau vient de ce feeder du Hainaut. On sait, depuis plus d'un an et demi, qu'il y a quelques soucis là-bas.

J'ai l'impression que certains ont aimé faire peur aux gens. Vous avez raison, si vous allez dans les supermarchés dans l'ouest du Brabant wallon, il n'y avait plus une bouteille d'eau minérale dans les magasins. Il faut aussi avoir conscience de ses responsabilités.

Là où je peux totalement partager l'impatience marquée par notre collègue, Mme Lambelin, il y a 15 jours, on peut s'étonner – je m'en étonne encore – de la lenteur de l'installation des dispositifs. On sait depuis 2023 qu'il y a un souci là-bas. Ce n'est pas votre faute, mais vous nous dites que l'installation de tous ces dispositifs est planifiée dans le courant 2025. Ma collaboratrice, qui était présente à côté de moi hier, a fait une photo de ce qui a été montré au bourgmestre. La plupart des travaux, c'est pour fin 2025.

Vous n'allez pas me dire que, dans un État comme le nôtre, on n'est pas capables d'aller un peu plus rapidement. C'est indispensable. On compte sur vous pour essayer de manier un petit peu la cravache pour rassurer les habitants.

Je vais essayer de terminer, Monsieur le Président. En ce qui concerne BE-Alert, je peux comprendre le bourgmestre de Tubize, qui est nouveau dans ses fonctions. Il entend de telles nouvelles, il veut appliquer le principe de précaution. On ne peut pas lui en vouloir, même si je suis d'accord que cela a ajouté du bruit au bruit.

En ce qui concerne la norme de quatre nanogrammes comme valeur cible, cela va être compliqué de faire comprendre aux gens que, à partir de 2028, il faut s'y conformer, mais qu'avant, cela ne pose pas de problème. Il faut répéter aux gens et faire preuve de pédagogie. Vous avez montré que c'était l'une de vos préoccupations majeures.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Ai-je bien droit à deux ?

M. le Président. – Oui, vous avez droit à deux répliques.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie. Je vous rejoins sur l'idée de cacophonie qui a créé un climat anxiogène à Tubize en passant par BE-Alert. Le bourgmestre n'aurait pas dû passer par là, même s'il est clair que l'on a besoin d'agir en matière de PFAS selon le principe de précaution.

La norme européenne qui devait se mettre en place en 2026 sur les 20 PFAS est déjà d'application chez nous depuis septembre 2023. C'est bien, mais on doit arriver à zéro aujourd'hui. On n'arrivera pas à zéro en devant travailler sans cesse après que des catastrophes se soient passées. Il faut le faire aujourd'hui pour limiter les dégâts.

Comme vous l'avez dit, que ce soit pour les eaux, pour l'alimentation, pour tous les produits que l'on utilise au quotidien ou que l'on ingère, il faut s'attaquer à la source. Il n'y a pas d'autres solutions que cela. Il y a un travail qui sera mené à l'Europe, et peut-être que le Fédéral va se greffer sur l'Europe.

En attendant, il y a des choses dans nos mains, il y a des actions que l'on peut prendre au niveau wallon. On doit les prendre pour appliquer ce principe d'interdiction à la source au maximum parce que cela évitera bien des soucis, que ce soit en termes de santé ou de santé mentale par la suite.

Clairement, il faut avancer sur cette interdiction aussi. Je sais que ce n'est pas facile, je sais que c'est compliqué, mais les intentions ne suffiront pas, il va falloir agir.

J'arrête ici ma première réplique, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Ministre, pour vos réponses et la transparence que l'on vous connaît.

On entend bien que, actuellement, il n'y a aucune connaissance sur la nocivité et la valeur seuil des risques. C'est important de le souligner. On avance pas à pas et l'on ne peut que souligner l'action globale que vous avez entreprise concernant cette problématique.

Je souligne encore une fois qu'un document PDF est disponible et contient les cartographies relatives aux PFAS 20, aux PFAS 4 et au TFA en Wallonie pour chaque commune. On a eu l'occasion de le voir pendant notre visite de la Commission à la SWDE. La teneur plus élevée à Tubize est bien visible sur cette carte et j'invite mes collègues ne l'ayant pas encore consultée à en prendre connaissance.

Avec les nouvelles mesures envisagées, le ministre veut manifestement faciliter la transmission rapide des informations aux bourgmestres et aux communes.

Concernant le Fédéral, je partage votre enthousiasme sur l'ambition qu'il affiche. Il faudra plaider au niveau européen pour prendre des mesures très fortes et investir dans des alternatives aux PFAS.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, au regard de vos réponses en ce qui concerne la présence de PFAS sur l'aéroport de Charleroi, je reste assez inquiète, car de votre réponse et des études que l'on a, je déduis que la situation n'est pas encore réglée. Quelque chose est mis en route, mais il y a encore des sources qui existent et qui ne sont pas encore complètement remplacées – certaines mousses –, qu'il y a encore des écoulements qui peuvent se faire entre autres vers le ruisseau, le Tintia. On sait que, quand les eaux s'écoulent vers l'environnement, cela touche inexorablement la santé aussi, d'une manière ou d'une autre, les eaux allant dans les champs, et cetera. Il y a vraiment du travail à mener plus rapidement.

Je souligne alors positivement le fait qu'un travail d'identification ou d'étude se fasse aussi sur d'autres aéroports.

Par contre, puisque aujourd'hui la responsabilité et les cas sont avérés, il y a à faire appliquer le principe de pollueur-payeur. Que ce soit par non-connaissance d'une situation ou sciemment, il est avéré que c'est l'aéroport qui est responsable et il va falloir que vous fassiez appliquer le principe du pollueur-payeur. Là-dessus, je ne vous ai pas entendu aujourd'hui. Je me permettrai d'y revenir pour voir comment vous allez l'appliquer.

Je reviendrai sans doute en question écrite pour les mesures plus concrètes, parce que vous n'avez pas pu le

faire de manière exhaustive, et obtenir la liste de ce qui est mis en place aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses qui sont encourageantes pour les habitants du Brabant wallon concernés par le feeder du Hainaut. On espère que ces actions vont porter rapidement leurs fruits. J'insiste sur le « rapidement » parce que tout cela semble très long par rapport au timing présenté.

On reviendra vers vous par rapport au biomonitoring qui sera mené dans la région auprès des habitants.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Bernard. La première, motivée, est déposée par Mme Bernard (Doc. 165 (2024-2025) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Jacqmin et M. Maroy (Doc. 166 (2024-2025) N° 1).

L'incident est clos.

Question orale de M. Pascal Baurain à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les analyses de sols liées aux travaux à Hornu »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Baurain à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les analyses de sols liées aux travaux à Hornu ».

La parole est à M. Baurain pour poser sa question.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, dans le cadre des travaux dits « du contournement d'Hornu », qui occupent actuellement votre collègue, M. Desquesnes – M. le Président en sait quelque chose –, la presse a récemment fait écho de futurs carottages sur des terrains situés dans la partie nord du projet, entre le pont et le viaduc de Saint-Ghislain, sous la supervision de la SPAQuE dans le cadre de travaux de dépollution importants. Différentes analyses ont déjà été effectuées sous la précédente législature dans le même secteur.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous communiquer les résultats des prélèvements qui avaient été effectués en 2024, ceux effectués entre-temps, sauf erreur, le genre d'analyses qui seront effectuées également dans les prochaines semaines ? Peut-être pourrez-vous même nous donner une échéance de dépollution ?

Entre-temps, il est apparu dans la presse que le terrain visé pourrait contenir des munitions non explosées datant de la Deuxième Guerre mondiale. Il semblerait que les entreprises situées autour du lieu, dans un rayon de 900 mètres, ont été averties par la Commune de Boussu, mais il semble qu'il n'en ait pas été de même pour les riverains particuliers. Pourriez-vous assurer que l'ensemble des citoyens vivant dans le périmètre des travaux soient informés des risques ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, en 2023, la SPAQuE a réalisé une étude géophysique et deux campagnes d'investigations. Ces investigations se sont concentrées exclusivement au droit du tracé du projet de la future voirie du contournement d'Hornu reprise dans la liste du plan Infrastructures 2020-2026 du SPW MI. Ce projet prévoit de traverser la décharge « Le Marais » sur une emprise d'environ 700 mètres de long et 17 mètres de large.

Les investigations avaient pour objectif de caractériser les déchets, mais aussi de déterminer la présence de lixiviats, de biogaz et d'examiner les impacts potentiels de la décharge sur la qualité des sols en périphérie.

Au terme de ces investigations, l'interprétation des résultats a mis en évidence trois éléments :

- dans le fond de la décharge, la présence de déchets ménagers mélangés à des fractions variables de matériaux métalliques, matériaux organiques et matériaux de construction et matériaux pierreux, à des degrés divers de décomposition. Ces déchets sont rencontrés au centre de la décharge, sur une épaisseur de 1,7 à 3,5 mètres ;
- au-dessus de la couche de déchets, la présence de remblais de type « charbonnier » sur une épaisseur de 0,5 à 7 mètres.
- aux extrémités est et ouest de l'emprise du projet de la future voirie, la présence de remblais de type construction sur une épaisseur de 0,2 à 7 mètres.

Des dépassements des normes en benzène, hydrocarbures polycycliques, HCOV, phénols et cyanures libres ont été mis en évidence dans les remblais et les sols sous-jacents.

Les résultats des mesures de biogaz n'ont pas montré de dépassement des seuils de risque d'exposition. Une nappe perchée dans le massif de déchets a été mise en évidence. L'analyse des lixiviats de déchets montre des dépassements de normes en

métaux/métalloïdes, hydrocarbures polycycliques, phénols, composés azotés et PFAS.

Durant le premier semestre 2025, la SPAQuE est amenée à réaliser d'autres campagnes d'investigations qui concerneront le reste de la décharge, soit en dehors de l'emprise du projet de la future voirie de contournement d'Hornu. La planification de ces campagnes est par ailleurs subordonnée à l'élaboration d'un plan d'urgence par les autorités communales de Boussu et de Saint-Ghislain en raison de la présence potentielle de bombes non explosées datant de la Deuxième Guerre mondiale, enfouies dans le terrain naturel sous le dépôt de déchets. Tout sondage et terrassement dans le terrain naturel est, en effet, soumis aux risques encourus par la découverte fortuite de bombes non explosées.

Concernant la communication sur les interventions de la SPAQuE et la mise en œuvre du plan, ce volet est géré par les Villes de Boussu et Saint-Ghislain. Elles ont prévu l'envoi d'un courrier auprès des entreprises, écoles et habitations riveraines de la décharge.

M. le Président. – La parole est à M. Baurain.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour toutes ces précisions. C'est un projet de mobilité vraiment capital pour toute la population de cette région de Mons-Borinage Hauts-Pays. Il est important que l'on puisse voir vers quoi on avance.

Par rapport aux informations que vous avez données, je crois savoir que la Commune de Boussu a d'ores et déjà établi son plan d'urgence. Je ne doute pas un instant – on fera en sorte de le savoir – que Saint-Ghislain suivra très prochainement.

Question orale de M. Nicolas Tzanetatos à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les centres d'enfouissement technique (CET) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les centres d'enfouissement technique (CET) ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, le CET de Beaumont – il porte mal son nom –, qui est situé à Monceau-sur-Sambre, est un dossier qui a suscité de nombreux débats au fil des années puisque dès 2014, il était annoncé que ce site atteindrait sa saturation dans un délai de 5 à 10 ans.

En 2019, l'ancienne ministre, Mme Tellier, avait souligné la gestion insuffisante de la saturation des centres d'enfouissement technique par son prédécesseur, en pointant directement du doigt celui-ci, à savoir M. Di Antonio, ce qui avait entraîné un report de la fermeture du site précité.

Bien que la mise en place d'un plan de gestion des déchets ait été promise, la fermeture du centre d'enfouissement de Beaumont, situé à Monceau-sur-Sambre, a été reportée à 2022, puis à 2027 en raison de la pandémie, des inondations et de la crise énergétique, ce qui a alimenté les préoccupations des riverains.

Aujourd'hui, la situation n'a pas changé pour l'ensemble des citoyens qui vivent à proximité de ce site. Ils sont inquiets. Non seulement la saturation du CETB est attendue pour 2027, mais les autres CET de classe 2 en Wallonie approchent eux aussi d'un état de saturation, puisqu'ils ont atteint leurs capacités maximales. Vous avez d'ailleurs vous-même qualifié cette situation de « préoccupante ».

Pourquoi les problématiques de saturation, identifiées depuis plusieurs années, semblent-elles avoir été sous-estimées ? Pourriez-vous nous éclairer sur les mesures prises pour gérer cette question de saturation ?

Pourrait-on avoir un rétrospectif de la gestion de ce dossier ? Les reports successifs laissent apparaître une certaine incompréhension de la situation, ou une mauvaise appréhension de celle-ci.

Les riverains de Monceau-sur-Sambre, qui supportent depuis longtemps les nuisances liées à ce site, sont inquiets : qu'en est-il des promesses de fermeture formulées dès 2019 ? Quelles garanties pouvez-vous leur offrir pour assurer la fermeture définitive du CETB en 2027 ? Enfin, quelles solutions concrètes sont envisagées pour éviter que la saturation des autres sites wallons n'entraîne de nouveaux reports de fermeture ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, depuis son inscription dans le plan des CET en 1999, la capacité technique du Centre d'enfouissement technique de Beaumont – le CETB – situé à Monceau-sur-Sambre, a été estimée à 5 500 000 mètres cubes. Toutefois, les autorités ont limité la capacité autorisée dans les permis successifs en fonction des besoins en élimination établis à chaque échéance. C'est pourquoi l'échéance de saturation du CETB a été plusieurs fois reportée dès lors qu'elle ne peut tenir compte que de la capacité autorisée dans les

permis successifs et non de la capacité technique globale du site.

Ce n'est que dans le cadre du dernier permis que la capacité a été autorisée pour un volume de 5 500 000 mètres cubes, avec une saturation attendue pour 2027.

La gestion des déchets en Wallonie, y compris les déchets ultimes, ainsi que l'évolution entre les besoins en élimination et les capacités résiduelles des CET constituent un enjeu crucial pour le tissu économique d'une région ainsi que pour le développement d'une économie circulaire. Ces problématiques sont suivies de près par l'administration.

L'implantation de nouveaux CET est extrêmement compliquée en raison de la difficulté à trouver un site offrant une capacité d'accueil suffisante, idéalement sans riverains, présentant le moins de risques possible pour l'environnement et cela à coûts raisonnables. C'est pourquoi les capacités résiduelles des CET en cours d'exploitation doivent être gérées avec parcimonie, et les flux de déchets éliminés doivent, si possible, se limiter aux déchets dits « ultimes ».

Dans le contexte actuel de crise économique et de concurrence sévère face à la mondialisation, une gestion optimale des CET devrait viser à préserver les capacités résiduelles des CET existants et non imposer de combler certains sites endéans une date figée.

Quant aux mesures prises pour gérer cette situation, les plus récentes sont le prolongement jusqu'à saturation technique du CETB et l'aménagement d'une nouvelle cellule autorisée d'une capacité de 1 100 000 mètres cubes sur le CET d'Hallembaye, près de Liège. Par ailleurs, le CET d'Habay-la-Neuve dispose également d'une capacité théorique d'extension non encore aménagée.

Une autre piste consisterait à convertir certains sites ayant déjà accueilli des déchets afin de créer de nouvelles capacités d'élimination.

Enfin, la Wallonie soutient activement les programmes de recherche et développement visant à trouver ou développer de nouvelles filières de traitement et de valorisation de tous ces déchets.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. J'ai entendu qu'il y avait plusieurs pistes d'action, notamment celle d'augmenter certaines capacités non encore exploitées, et en prolongeant jusqu'à saturation technique celles d'autres CET. On va essayer de faire de la place ailleurs pour faire en sorte que l'on arrive à la fin de la prolongation du CETB à Monceau-sur-Sambre. Cela rassurera les riverains concernés, j'en suis sûr. Je partage l'enjeu de soutenir la recherche pour essayer de recourir à d'autres moyens de gestion de ces déchets. De facto, ils créent des inconvénients pour le territoire amené à les accueillir. Faisons en sorte d'y arriver le plus rapidement possible et que cette gestion indispensable se fasse en limitant les nuisances.

Question orale de M. Vincent Palermo à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le recyclage des langes en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Palermo à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le recyclage des langes en Wallonie ».

La parole est à M. Palermo pour poser sa question.

M. Vincent Palermo (MR). – Monsieur le Ministre, les langes jetables pour enfants et adultes représentent une part considérable des déchets ménagers en Belgique, générant des coûts élevés, tant pour les ménages que pour les collectivités, notamment en termes de collecte et de traitement. À titre d'exemple, un bébé utilise en moyenne 5 000 langes avant d'être propre, ce qui représente une tonne de déchets et un coût de traitement estimé à environ 150 euros par tonne.

Face à ce défi environnemental, l'entreprise Woosh a récemment lancé en Flandre la première filière belge de recyclage des langes jetables. Ce projet permet de séparer les matières organiques des plastiques pour les recycler. Il est déjà actif dans 1 300 crèches, et ambitionne d'étendre son réseau avec des points de collecte dès 2025. Ce modèle pourrait offrir une solution durable pour réduire la quantité de déchets incinérés et limiter l'impact écologique de ces produits à usage unique.

La Wallonie prévoit-elle de soutenir ou d'encourager des initiatives similaires sur son territoire ? Un partenariat avec des acteurs privés ou des intercommunales est-il envisagé pour faciliter le recyclage des langes et développer des points de collecte accessibles aux parents ? Dans la négative, des discussions en vue d'un accord sont-elles en cours avec l'entreprise Woosh ?

La Région pourrait-elle mettre en place des incitants pour favoriser l'utilisation de langes recyclables ou le développement de filières adaptées ?

Je vous remercie pour vos éclaircissements sur ces enjeux à la fois environnementaux et économiques.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, l'entreprise Woosh a bénéficié d'une subvention de l'Agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat pour le développement du système et du *process* de recyclage. La société contrôle l'ensemble du *process*, depuis la conception du lange jusqu'au recyclage des matières plastiques qu'il contient.

Les couches jetables ont été initialement conçues par Woosh pour être recyclées. Les couches usagées sont collectées, toujours par Woosh, lors de la livraison des couches neuves aux quelque 1 300 crèches adhérant au système. La séparation des matières plastiques et des matières organiques est assurée par le centre recherche & développement du centre de recyclage de Woosh situé à Bruges, sur le site de l'intercommunale IVBO. Une fois séparés, les flux de plastique sont transférés à des partenaires de Woosh, afin de transformer le plastique issu des langes en nouvelles matières premières. L'entreprise se concentre dans un premier temps sur le recyclage des matières plastiques. Le recyclage des matières organiques et des autres composants du lange est encore à développer.

Le système développé par Woosh fonctionne uniquement pour les couches développées par cette société. Il n'est pas extensible aux autres langes mis sur le marché.

De plus, le système mis en place n'est pas uniquement destiné à la Flandre, il est accessible à l'ensemble des crèches et particuliers de Belgique. De nombreuses crèches wallonnes ont déjà recours à ce système.

Woosh a récemment présenté son projet à l'équipe de la cellule Environnement de mon cabinet. Ce projet prometteur a suscité beaucoup d'intérêt. Économiquement, Woosh se développe de manière autonome. Aucun soutien financier au niveau de la Wallonie n'a été sollicité lors de cette rencontre. Nous serons attentifs à suivre son développement en Wallonie dans les années à venir.

M. le Président. – La parole est à M. Palermo.

M. Vincent Palermo (MR). – Je vous remercie pour les détails apportés en prélude, mais je reste un peu sur ma faim, Monsieur le Ministre. Que peut-on faire ? Il y a un système qui, pour les enjeux environnementaux et économiques, est intéressant. Peut-on voir s'il est possible pour lui de se développer et donner accès à ces services en Wallonie ? Ou alors on se dit : « C'est intéressant, on le laisse faire, et l'on verra bien. »

Il faut peut-être être proactif. Je sais que c'est délicat puisque l'on ne peut pas privilégier l'une ou l'autre société. Ce n'est pas le rôle ni du Parlement ni du ministre. Nonobstant ce fait, n'y a-t-il pas une réflexion à avoir pour susciter l'envie d'une société wallonne de faire exactement la même chose qu'en Flandre ?

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la relégation de la lutte contre le gaspillage alimentaire »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la relégation de la lutte contre le gaspillage alimentaire ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a finalisé, le 16 janvier, le resserrage du Plan de relance. Sur les 7 milliards d'euros injectés dans la relance de la Wallonie, vous avez identifié 92,1 millions d'euros d'économies. Lors du débat organisé en commission le 27 janvier, le ministre-président nous a invités à poser nos questions aux ministres fonctionnels.

Parmi les projets pour lesquels plus aucun engagement n'est pris, on trouve le projet portant le numéro 171 visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaire ; un projet par lequel des actions de sensibilisation étaient mises en place au sein des écoles ainsi que des initiatives visant à réduire les déchets alimentaires tant en milieu scolaire qu'au sein des foyers.

Si l'arrêt du projet 171 peut décevoir, il ne nous étonne malheureusement pas. En effet, il y a quelques semaines, lorsque je vous ai interrogé sur le sujet, vous évoquiez déjà son possible arrêt. Toutefois, vous disiez que ce plan d'action pourrait se poursuivre de manière autonome en dehors du cadre du Plan de relance, selon les évaluations et les résultats que l'on aura à disposition.

Aujourd'hui, vu les choix opérés, on imagine que vous disposez de ces évaluations. Comment allez-vous faire en sorte de poursuivre les actions du projet 171 hors du fameux Plan de relance ? Comment comptez-vous atteindre l'objectif fixé dans la DPR d'une réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030 ?

Plus globalement, concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire, la plupart des actions du plan REGAL ont été intégrées au Plan wallon des déchets-ressources. Disposez-vous désormais du rapport final de l'évaluation du PWDR ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, puisqu'il y a une partie de la question qui n'est plus là, cela devient quand même plus compliqué pour moi de répondre. Je vais tout lire, mais je vais vous embêter. Mme Dejardin avait, en effet, abordé la dimension « Cantines durables », on en a déjà discuté en plus. Quoi qu'il en soit, le Green Deal « Cantines durables » est un programme de la Région wallonne visant à accélérer la transition et la restauration collective vers un système d'alimentation durable.

Il y a deux objectifs. Il faut labelliser un maximum de cantines et il faut favoriser l'approvisionnement local. Pour y parvenir, deux outils essentiels : le label « Cantines durables » qui certifie les cantines engagées dans cette démarche et le coup de pouce « Du local dans l'assiette » qui soutient financièrement celles qui s'approvisionnent en produits locaux sans augmenter les prix des repas.

Ces dernières années, ce dispositif a bénéficié de deux sources de financement.

La première, le Plan de relance wallon au travers des projets 212-213 a permis de financer, jusque fin 2024, les activités mises en œuvre par la cellule « Manger demain », chargée de la gestion opérationnelle du Green Deal « Cantines durables ». Ces projets sont en phase de clôture, non pas parce qu'ils ont été sortis du PRW, mais simplement parce qu'ils sont arrivés à leur terme. L'ensemble du budget a été consommé, puisque c'étaient quasi 3 millions d'euros et l'exécution est quasi finalisée. Afin d'assurer la continuité du dispositif en cette phase de transition entre deux gouvernements, un financement complémentaire d'environ 250 000 euros, arrivant à échéance le 30 juin prochain, a été octroyé par ma prédécesseuse en fin de législature.

La seconde, une subvention de 1 400 000 euros hors PRW a permis de financer, sous forme de projet pilote, le coup de pouce « Du local dans l'assiette », dont l'objectif est de soutenir financièrement les cantines s'approvisionnant localement, sans que cela ait d'impact sur le prix du repas. Ce financement arrive lui aussi à échéance le 30 juin 2025.

Face à ces échéances, soyez assurés que notre ambition est de garantir une transition de la restauration collective vers une alimentation saine et durable – on en a déjà discuté cet après-midi –, et surtout d'assurer une pérennisation des outils mis en place toutes ces dernières années. Je le ferai toutefois en veillant à l'optimisation et à la maîtrise des moyens publics qui seront dégagés par la Région, dans un contexte budgétaire que l'on a déjà décrit.

Enfin, sur le sujet de la restauration collective particulière, il est essentiel d'aller vers davantage de cohérence entre les actions entreprises par la Région et celles menées à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans cette optique, je souhaite renforcer les synergies entre nos administrations respectives.

De la restauration collective durable à la lutte contre le gaspillage alimentaire, il n'y a qu'un pas et il faut le franchir. Les actions contre le gaspillage doivent s'intégrer dans une politique plus globale d'alimentation durable et de prévention des déchets. Ces enjeux ne peuvent être traités séparément, mais doivent être abordés de manière transversale, en tenant compte de toutes leurs dimensions. Le financement de ces actions passera par les budgets dédiés à l'alimentation durable et à la gestion des déchets, comme c'est déjà le cas pour d'autres projets de lutte contre le gaspillage alimentaire, dont le financement ne se limitait heureusement pas au Plan de relance.

Pour revenir au projet 171, il n'est pas sorti du PRW, mais il est simplement arrivé à son terme le 31 décembre dernier, comme le prévoyait le plan initial. Il a permis de financer des actions de sensibilisation dans les écoles sur le gaspillage alimentaire et l'éducation au goût, ainsi que des initiatives pour réduire les déchets alimentaires à l'école et à la maison.

Par ailleurs, la Fédération HORECA a mobilisé ses membres à travers diverses actions pour impliquer le secteur. Nous avons reçu le plan d'évaluation final du PWRD. Il est actuellement à l'analyse par mon équipe, et je vous assure que je reviendrai devant vous avec ces résultats.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble de vos réponses.

Ce qui a de la valeur ne se jette pas. Sur base des évaluations qu'il réalise, comment le Gouvernement entend-il sensibiliser, agir, soutenir, former différentes parties prenantes identifiées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ? J'entends que le projet 171 est abandonné, qu'il était à son terme. Il conviendrait d'essayer de trouver d'autres formules pour soutenir ce genre d'initiatives.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour mettre à l'honneur SOREAL. Chez nous, cette initiative dans la région de Mons-Borinage, soutenue par la Région wallonne, est une plateforme de relais social qui récupère des produits invendus dans les commerces et les petites structures locales, et les redistribue aux ASBL et aux services publics qui constituent des colis

alimentaires pour les plus démunis. Ce sont entre 500 et 600 tonnes que l'on récolte chaque année. Il faut promouvoir la plateforme, avec une logistique et un réseau de partenaires dont la responsabilité sociétale est à saluer. C'est peut-être une alternative à certains projets.

La demande de colis alimentaires augmente, touchant un public de plus en plus vulnérable et diversifié, qui inclut également des travailleurs et beaucoup de familles monoparentales. Il y a encore du boulot à faire dans le domaine du gaspillage alimentaire.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le respect des dispositions du Code de l'environnement dans le cadre du démantèlement de la centrale nucléaire de Tihange 2 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le respect des dispositions du Code de l'environnement dans le cadre du démantèlement de la centrale nucléaire de Tihange 2 ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, en décembre 2024, nous avons pris connaissance du départ par péniche des rotors basse pression de la centrale nucléaire de Tihange 2. Nous voyons ainsi les premiers effets du démantèlement qui semble déjà bien avancé, en tout cas pour la salle des machines, turbines et alternateurs, qui sont les composants principaux d'une centrale nucléaire.

La Région dispose, depuis le partage de compétences entre le Fédéral et les entités fédérées de 1980, des compétences environnementales pour tout ce qui est non « radiations ionisantes ». Elle doit, à ce titre, respecter, en ce qui la concerne, les dispositions du droit européen et des traités internationaux qui ont été ratifiés.

En transposition notamment de la directive européenne 2014/52/UE par un décret du 24 mai 2018, l'article D.64, paragraphe 1er, du Code wallon de l'environnement prévoit que « Les projets visés à l'annexe II sont soumis d'office à l'évaluation des incidences sur l'environnement ». L'annexe II prévoit quant à elle que sont soumis, les projets suivants : « centrales nucléaires et autres réacteurs nucléaires, y compris le démantèlement ou le déclassement de ces centrales ou réacteurs ».

Dès lors qu'il faut constater que cette centrale nucléaire est désormais effectivement en état de démantèlement avancé pour des parties et dans le cadre de compétences régionales qui doivent également se conformer au droit européen. Je pense aussi aux dispositions du droit international, comme le respect des dispositions de la Convention d'Espoo. Pourriez-vous m'indiquer à quelles dates l'évaluation préalable des incidences sur l'environnement a eu lieu ?

Quelles sont les principales incidences négatives ou, le cas échéant, positives sur l'environnement identifiées par l'évaluation préalable au démantèlement ?

Quand a eu lieu la consultation transfrontière prévue ? Quelles ont été les principales remarques exprimées par les citoyens wallons, belges et d'autres pays ? Dans un objectif de transparence, où peut-on retrouver ces informations ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, c'est un plaisir de vous répondre à cette question très précise pour laquelle on n'a pas encore tous les éléments.

Pour le moment, aucune demande de permis n'a encore été réceptionnée concernant le démantèlement de la centrale nucléaire de Tihange 2. Une procédure préalable à l'étude d'incidences a été introduite en 2023 dans le respect du Code de l'environnement et une réunion d'information préalable a eu lieu le 26 avril 2023.

L'étude d'incidences est en cours d'élaboration par un bureau d'études agréé. On ne peut pas encore déterminer les incidences positives ou négatives identifiées sur l'environnement. Vous comprendrez qu'à ce stade, aucun démantèlement n'a été autorisé puisque aucun permis d'environnement n'a été délivré par l'administration.

Par rapport aux concertations transfrontalières, et vu les différentes étapes par lesquelles le dossier doit encore passer, l'étape de l'enquête publique n'a toujours pas été franchie. Il n'existe pas, à ce stade, de remarque des citoyens wallons, belges ou d'autres pays enregistrés.

Une réunion s'est tenue le 7 février 2025 entre le DPA de Liège, les exploitants de la centrale et l'AFCN concernant la procédure à appliquer pour le dépôt de permis de démantèlement. Vous voyez que c'est tout récent.

Pour ce qui concerne le démantèlement et l'évacuation des rotors basse pression de la centrale nucléaire de Tihange 2, ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de la mise à l'arrêt définitif de l'unité de Tihange 2 et sont, par conséquent, couverts par les autorisations existantes.

Aucune autre action de démantèlement soumis à un permis n'a été effectuée à ce jour.

Les demandes de permis relatives au démantèlement des installations seront introduites par l'exploitant entre mi-mars et mi-mai 2025.

Lorsque la demande de permis sera déposée, l'ensemble du dossier sera consultable sur simple demande auprès de l'ensemble des villes et communes désignées dans le cadre de la procédure préalable aux études d'incidences sur l'environnement.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'ai été prise d'un excès d'enthousiasme à la désignation d'un ministre de l'Énergie qui relève de notre couleur politique. C'est la raison pour laquelle cette question est arrivée.

Néanmoins, pour la protection de notre environnement, objectif que souhaitent atteindre les directives des traités précités, il est en effet essentiel que, lorsqu'un tel projet a lieu, le public soit préalablement et correctement informé des incidences et des conséquences sur l'environnement et puisse être consulté à ce sujet.

J'entends que c'est prévu, que c'est en cours. J'entends que l'on est un peu trop tôt pour avoir l'ensemble des réponses. J'opérerai dès lors un suivi longitudinal concernant cette matière.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation du secteur de la collecte du textile »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation du secteur de la collecte du textile ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les inquiétudes du secteur de la collecte des matières textiles se font de plus en plus pressantes. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que je vous interroge sur le sujet. S'agissant souvent d'entreprises de l'économie sociale, ces inquiétudes ont pris, fin janvier, une dimension européenne avec une action menée devant le Parlement européen. Des associations actives dans la collecte, le tri et le recyclage ont placé une montagne de vêtements usagés devant le Parlement européen.

Comme exposé lors de mes questions orales en octobre et il y a un mois, le coût de destruction des fibres non recyclables de la *fast fashion* devient insupportable pour ces entreprises, que ce soit en Wallonie ou ailleurs en Europe. Les textiles qui peuvent être vendus en seconde main et qui permettent des revenus se font de plus en plus rares.

Dans votre dernière réponse, vous évoquiez la modification de l'arrêté du Gouvernement wallon qui compense les obligations de service public assumées par le secteur. Par tonne de textiles réemployée, il reçoit, depuis l'année dernière, 400 au lieu de 200 euros. En automne dernier, la situation s'est aggravée. Une prise en charge temporaire du coût de l'incinération des textiles pas recyclables me semble être une solution équitable tant que la responsabilité des producteurs n'est pas engagée. Comment avez-vous prévu de prendre en compte cette charge, qui s'élève à plus de 1 million d'euros par an ?

Comment avez-vous pu faire évoluer entre-temps l'avancement de l'accord de coopération interrégional censé introduire un système de responsabilité étendue des producteurs ? Vous-même aviez rappelé que la DPR du Gouvernement dont vous faites partie prévoit une mise en œuvre rapide de cette REP. Qu'en est-il ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, ma réponse sera courte, parce que le processus est en cours. C'est toutefois intéressant que vous me rappeliez systématiquement cette problématique par rapport à la collecte du textile.

La crise dans le secteur de la collecte et du traitement des textiles usagés, touchant principalement les entreprises d'économie sociale, est préoccupante, notamment en Région wallonne.

Cependant, la Région wallonne n'envisage pas de financer l'incinération des déchets textiles, une demande qui n'a d'ailleurs pas été formulée par le secteur. En revanche, la mise en place d'une REP – responsabilité élargie des producteurs – pour les textiles pourrait transférer les coûts de collecte et de traitement des entreprises d'économie sociale vers les producteurs. C'est là-dessus que nous sommes en train de travailler.

Un texte d'accord de coopération interrégional concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages, incluant la REP Textiles, a récemment été présenté aux cabinets ministériels de l'environnement des trois Régions par leurs administrations respectives. Il est actuellement à l'étude dans mon cabinet ainsi que chez mes homologues bruxellois et flamand. Cet accord interrégional devra ensuite être approuvé par le Gouvernement avant d'être adopté par les trois Régions.

La REP Textiles sera ensuite mise en œuvre par un arrêté de coopération d'exécution. À ce stade, je n'ai pas d'autres éléments à vous proposer, mais nous avançons dans le bon sens.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – En effet, si je reviens, chaque fois que je le peux, avec la question, comme vous le dites, c'est parce que la situation est vraiment catastrophique. Ce n'est pas pour le plaisir de revenir avec des questions, ce secteur est vraiment en grand danger.

J'espère que vous pourrez mettre bientôt un timing plus précis sur la mise en œuvre de l'accord de coopération.

Il faudrait aussi creuser un peu le sujet pour voir si, ensemble, avec l'État fédéral, il n'y a pas moyen de travailler en préventif. Quand plus de 1 milliard de paquets par an, qui contiennent souvent du textile quasi jetable, arrivent à l'aéroport de Bierset, il y a de quoi se poser des questions.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fin du fonds Promaz pour les cuves de mazout »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fin du fonds Promaz pour les cuves de mazout ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les propriétaires d'une cuve de mazout présentant des fuites peuvent encore compter jusque fin février sur le soutien financier du fonds Promaz pour assainir des sols pollués.

L'assainissement est souvent très coûteux. L'intervention du fonds assure des aides très importantes, pouvant aller jusqu'à 200 000 euros. L'intervention du fonds se termine dans deux semaines. Il n'est pas étonnant que le fonds ait reçu, ces derniers temps, plus de 2 000 demandes. Environ 40 % des ménages wallons se chauffent encore au mazout. La Wallonie est nettement plus concernée que la Flandre ou Bruxelles.

Logiquement, la fin des aides par le fonds ne coïncide pas avec la fin des fuites d'hydrocarbures. Pour nous, il est important que toute pollution soit déclarée et assainie, que toute cuve à remplacer soit remplacée, et que tout propriétaire ait le soutien financier pour pouvoir se permettre les travaux nécessaires.

Le secteur du mazout veut passer d'un fonds à un système d'assurance. Celui-ci ne serait plus financé par le secteur, sauf pour les montants restants encore détenus par le fonds. Le secteur veut proposer une assurance collective aux propriétaires de cuve de mazout et table sur un modèle dans lequel ceux-ci paient une cotisation de 1 cent par litre. Ce qui ferait, pour une cuve de 2 500 litres, une prime annuelle de 25 euros.

Peut-on considérer que le secteur du mazout remplit encore ses obligations de pollueur-payeur en mettant fin au système du fonds Promaz et en demandant aux propriétaires de cuve de passer à un système d'assurance financé par ces derniers ?

Si j'ai bien compris les propos du président de Promaz, l'adhésion à cette assurance serait volontaire. Dans ce cas, ne risque-t-on pas d'avoir beaucoup de cas de pollution suite à des fuites non déclarées et que pas mal de personnes n'ayant pas pris l'assurance vont se retrouver dans une situation financière inextricable ?

Avez-vous pris contact avec le secteur afin d'assurer qu'en Wallonie, on ne risque pas de se retrouver massivement devant de telles situations ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, l'accord de coopération du 25 juillet 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, concernant l'assainissement des sols des stations-service et des citernes à mazout pour le chauffage, stipule que la gestion des fonds BOFAS et Promaz doit être confiée à une ASBL agréée.

Une Commission interrégionale de l'assainissement des sols a été créée pour veiller à la bonne exécution de l'accord.

Les demandes de remboursement des frais d'assainissement ou d'intervention du fonds Promaz doivent être faites dans les trois ans suivant l'agrément du fonds, soit avant le 28 février 2025.

Promaz a soumis un projet d'assurance, qui est actuellement analysé par la CIAS. Si ce projet est approuvé, les citoyens pourront continuer à bénéficier de l'intervention du fonds après le 28 février 2025. Le fonds Promaz est initialement financé par les excédents du fonds BOFAS. Si nécessaire, une cotisation sur le litre de mazout de chauffage vendu en Belgique peut être activée pour refinancer le fonds.

Seuls les dépôts de 3 000 litres et plus doivent être contrôlés périodiquement pour leur étanchéité.

Pour conclure, l'accord ne prévoit pas d'aide pour le remplacement préventif des cuves vétustes.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je suis bien conscient que, si l'on veut un accord de coopération – ils le font jusque maintenant –, cela a été exécuté et cela a fait quelque chose. Je suis tout à fait d'accord. Seulement, je trouve tout de même que, maintenant, on se trouve devant une situation qu'il faut continuer à gérer.

Apparemment, cela fonctionnera autrement, comme on pouvait le comprendre de l'article paru dans la presse. Dans cet article, cela se rapportait aux litres de la cuve et non pas aux litres de mazout consommés ou achetés. Ce serait un système tout à fait différent.

Je retiens que, en principe, il y aura tout de même une assurance à payer et que ce qui a été écrit dans la presse voudrait dire que ce centime par litre serait déjà le solde. Tout ce que le fonds ne peut plus reprendre, le solde sera financé par cette voie.

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique d'accueil des Gens du voyage »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique d'accueil des Gens du voyage ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, en octobre dernier, les Gens du voyage s'étaient à nouveau introduits sur le site du plan incliné de Ronquières sans autorisation et sans préavis. C'est une situation fâcheuse que j'avais eu l'occasion de dénoncer en séance plénière auprès de votre collègue en charge des Infrastructures, le ministre Desquesnes. Ce dernier m'indiquait qu'une concertation allait avoir lieu entre vos services et ceux de l'association de défense des Gens du voyage.

De mon côté, j'ai pu rencontrer cette même association et les services du SPW le 17 décembre dernier pour tenter de trouver une solution à ce problème structurel d'accueil des Gens du voyage. Lors de cette réunion, nous avons appris qu'une cartographie de la Wallonie allait être réalisée et transmise à vos services en ce début d'année 2025. Elle aurait pour but d'identifier les lieux propices à accueillir les Gens du voyage en vue de mieux encadrer leurs venues, qui sont toujours sujettes à beaucoup de problèmes pour les communes.

Je m'interroge sur le contenu de cette cartographie. A-t-elle été réalisée ? Êtes-vous en possession de celle-ci ? Quelle politique allez-vous mener sur base de ce document ? Des rencontres avec les bourgmestres concernés – je sais que vous êtes très attentif aux bourgmestres – par ces futurs lieux d'accueil potentiels seront-elles organisées ?

Qu'envisagez-vous de faire pour mieux encadrer et anticiper la venue des Gens du voyage ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, je suis très attentif à beaucoup de gens, aux bourgmestres en particulier. Vous m'avez déjà interpellé sur les occupations spontanées des Gens du voyage et il est vrai que c'est un dossier sur lequel il faut avancer. C'est un défi actuel pour lequel de nombreuses communes sont amenées à trouver des solutions et à être constructives.

L'action en Wallonie en matière d'accueil des Gens du voyage prend plusieurs formes :

- l'agrément et le financement d'un opérateur spécialisé en médiation – que vous avez eu l'occasion de rencontrer – dont l'une des missions est l'accompagnement des autorités publiques dans la gestion des séjours des Gens du voyage ;
- le soutien aux communes qui organisent l'accueil sur leur territoire, avec un montant de 30 000 euros annuels pour des frais de personnel et de fonctionnement. Il est aujourd'hui accordé à seulement sept communes volontaires ;
- un appel à projets en infrastructures à destination des communes visant l'acquisition,

l'aménagement, l'accessibilité ou l'extension d'aires d'accueil a été lancé en 2019. L'appel à projets finançait les frais communaux à 100 %, avec un plafond d'intervention de 500 000 euros par projet. Il ressort malheureusement qu'aucune des quatre communes lauréates n'a pu mettre en œuvre son projet, la plupart d'entre elles à cause de l'augmentation des coûts de l'investissement. Une commune s'est, quant à elle, vu refuser son permis d'urbanisme. Mes services ne disposant pas d'éléments permettant de s'assurer d'une évolution positive des dossiers, j'ai décidé de procéder à la clôture de cet appel à projets.

Mes collaborateurs rencontreront prochainement l'administration afin d'étudier comment orienter l'action pour le futur et identifier des modes de financement qui permettront d'atteindre les résultats attendus afin de répondre à ces enjeux majeurs.

À ce stade, je n'ai pas pris connaissance du contenu de la cartographie évoquée. Celle-ci a néanmoins été remise à mon administration afin de nourrir l'analyse globale des besoins. Elle vise à faire un état des lieux des occupations des Gens du voyage sur notre territoire wallon et permettra d'identifier des zones d'installation plutôt que des localisations précises. Son objet principal est d'évaluer quelles sont les zones prioritaires et à quelle échelle territoriale il convient de travailler pour apporter une réponse structurelle à cette question.

Soyez assuré, Monsieur le Député, que les bourgmestres des communes concernées seront associés en amont à la mise en œuvre. Dès que j'aurai plus d'informations, je reviendrai vers vous.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui m'éclaire sur pas mal de choses. Je suis étonné de voir que, finalement, sur les quatre communes lauréates, aucun projet n'a été mis sur pied. Cela veut dire que forcément les problèmes vont perdurer.

J'entends bien votre volonté de trouver des solutions. J'insiste sur la raison pour laquelle j'interpelle le ministre wallon et j'interpelle la Wallonie, c'est parce que je pense que l'accueil des Gens du voyage est un problème qui concerne l'entièreté du territoire et qu'à un moment donné, les communes parfois n'osent pas d'elles-mêmes prendre leurs responsabilités pour accueillir ces personnes.

Même si des opérateurs de médiation sont subventionnés, il faut se rendre compte aussi que la médiation est souvent a posteriori ; c'est-à-dire qu'ils s'implantent, qu'ils forcent les choses et puis on discute. Vous conviendrez que malheureusement ce n'est pas un dialogue sain ni facile pour les communes.

Je vous remercie pour ces informations. Je me tiendrai à vos côtés pour trouver des solutions pérennes et structurelles afin de garantir la politique d'accueil des Gens du voyage en Wallonie.

(Mme Morreale, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'attaque contre les services de lutte contre les discriminations »

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le définancement d'Unia par le Gouvernement fédéral »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Lepine, sur « l'attaque contre les services de lutte contre les discriminations » ;
- Mme Linard, sur « le définancement d'Unia par le Gouvernement fédéral ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, dans sa Déclaration de politique, le Gouvernement fédéral envisage de réduire le financement des services d'Unia. Rien de surprenant puisque la N-VA et la Flandre ont décidé de quitter Unia pour créer le Vlaams Mensenrechteninstituut, qui a repris en Flandre les missions d'Unia.

Ce retrait de la Flandre avait déjà fragilisé Unia, devenu au fil des ans un acteur important dans la lutte contre la discrimination et l'accompagnement des victimes. En effet, ces dernières années, de plus en plus de signalements ont été enregistrés par Unia qui est mieux connu du grand public. Un choix qui, comme le rappelait le directeur d'Unia, M. Charlier, lors de son audition en novembre dernier, se révèle plus coûteux pour la Flandre, puisque l'institut flamand coûte 5 millions d'euros à la Flandre contre une dotation qui s'élevait à 970 000 euros auparavant.

Face à cette diminution des moyens accordés à Unia, le Gouvernement wallon sera-t-il contraint d'accroître sa participation financière ou, à l'inverse, allez-vous

soutenir, au niveau wallon, une réduction de la subvention accordée à Unia par la Wallonie ?

À moins que, à l'instar de la Flandre, le Gouvernement wallon n'envisage de supprimer sa participation à Unia pour créer un institut wallon.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, cet automne, nous recevions dans cette Commission le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, Unia, qui était venu nous présenter son dernier rapport d'activité, et nous avons pu encore une fois constater tous ensemble le travail fondamental et précieux de cette institution, qui nous rappelle que les discriminations continuent de jalonner la vie de beaucoup d'entre nous. Unia, il y a peu de temps, nous rappelait combien il était important d'agir, qu'il fallait renforcer nos outils et nos politiques pour garantir que chaque citoyenne et chaque citoyen, quel que soit son origine, sa situation de handicap, son âge ou toute autre caractéristique, puisse vivre pleinement et dignement dans notre pays.

L'ensemble des partis, y compris ceux de la majorité, avait salué le travail de cet organisme. Certains avaient même promis de se faire porte-parole auprès de leur président de parti en négociation pour souligner l'importance de cet institut.

À l'occasion de la présentation de ce rapport, j'avais mis en garde, souvenez-vous, contre les probables futures attaques que les majorités conservatrices pourraient porter à Unia. J'ai malheureusement eu raison. Nous apprenions, il y a quelques jours, à la lecture de l'accord Arizona, que le Gouvernement fédéral prévoit une réduction de 25 % du budget d'Unia. C'est une véritable claque pour l'institution, mais surtout pour la lutte contre les discriminations et la défense des droits humains en Belgique. Au vu du montant que cela représente sur le budget de l'État, il est quand même difficile, voire impossible, de ne pas y voir une mesure purement idéologique. À l'heure où l'extrême droite prend le pouvoir un peu partout, à l'heure de la désinformation, à l'heure où les droits fondamentaux sont remis en question par certains, c'est un très mauvais signal.

La direction d'Unia s'est indignée de cette décision qu'elle juge brutale et incohérente. On ne peut pas leur donner tort. Unia est depuis longtemps une des cibles favorites du nationalisme flamand qui, pour rappel, a décidé en 2023 de faire sortir la Flandre d'Unia et de créer son propre Institut pour l'égalité des chances. Une telle décision, validée par des partis qui se disaient à une époque humanistes ou libéraux, interpelle.

Comme institution interfédérale, la situation d'Unia concerne évidemment les entités fédérées associées et avec lesquels Unia travaille. Monsieur le Ministre, en tant que ministre wallon de l'Égalité des chances, comment réagissez-vous à une telle décision ? Avez-vous pu évaluer l'impact potentiel de ce définancement sur l'action d'Unia en Région wallonne ? Le cas échéant, quel est-il ? Enfin, êtes-vous favorable à ce que la Région wallonne apporte un soutien supplémentaire à Unia dans ce contexte ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, votre question amène la réponse, puisque, outre la décision de notre Gouvernement fédéral de réduire de 25 % le budget d'Unia, c'est une mesure tout à fait préoccupante et tout à fait étonnante par rapport à ce que l'on avait tous plaidé dans nos mouvements politiques.

Personne ne peut remettre en doute le rôle essentiel d'Unia, surtout moi, en tant que ministre de l'Égalité des chances, dans la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité des chances en Région wallonne et en Belgique en général. Ils font un travail de qualité indispensable. On l'a bien vu encore lorsqu'ils ont présenté leur rapport, parce que c'est la seule façon de permettre à chaque citoyen de jouir de ses droits fondamentaux sans distinction d'origine, de handicap, d'âge et bien sûr, de toute autre caractéristique protégée. Ils sont le garant de cette analyse et des balises par rapport à des situations problématiques. Cette coupe budgétaire pourrait affaiblir la capacité d'Unia à mener à bien ses missions. Je pense, entre autres, à l'accompagnement des victimes de discriminations qui nous semble primordial. Tout ce travail de sensibilisation du grand public et bien sûr leur expertise précieuse, à nous, autorités publiques, dans les différentes entités fédérées et au niveau fédéral.

J'ai demandé, face à cette situation tout à fait déplorable, une évaluation approfondie de l'impact que ces réductions budgétaires pourraient avoir sur les actions d'Unia en Wallonie. J'ai aussi demandé de les rencontrer pour qu'ils m'expliquent eux-mêmes les conséquences sur nos ambitions en Région wallonne de cette coupe budgétaire au niveau fédéral.

Dès lors, nous devons prendre le temps de mesurer avec précision les conséquences de cette décision fédérale et être constructifs en envisageant des solutions adaptées telles qu'adapter nos outils, adapter nos politiques et adapter éventuellement le type de collaboration pour être plus efficients sur le terrain.

Concernant notre soutien de la Région wallonne à Unia, je tiens à rappeler notre engagement ferme et l'engagement du Gouvernement wallon en faveur de la lutte contre les discriminations et bien sûr, de la promotion de l'égalité des chances. Nous garantirons en Région wallonne de ne pas diminuer notre

subventionnement afin d'assurer la pleine continuité du travail essentiel de cette institution et qu'il puisse se faire en pleine coopération avec les autres entités qui continuent à les supporter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je voudrais remercier M. le Ministre, pour la réponse qui me rassure en partie parce que vous aviez promis de plaider auprès du Fédéral le maintien de la subvention et malheureusement, vous n'avez pas été entendu. Cependant, je suis satisfait d'entendre que la Wallonie va continuer à soutenir Unia ; le contraire m'aurait fortement atterré.

Une décision du Fédéral de réduire d'un quart le financement d'Unia est une véritable gifle pour l'égalité des chances et pour nous tous, démocrates. Nous avons reçu plusieurs fois M. Charlier au sein de ce Parlement et il m'est arrivé de le recevoir également en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un directeur investi. Nous l'avons entendu détailler les actions essentielles que l'institut mène en matière de lutte contre les discriminations et les défis auxquels ses équipes, qui risquent peut-être demain d'être diminuées vu la coupe dans le budget, font face en la matière et ils sont nombreux. Peut-être qu'Unia n'aura pas d'autre choix que de réduire ses équipes à la suite de la décision du Fédéral, avec pour conséquence une action déforcée en faveur de l'égalité des chances.

En visant Unia, ce sont toutes les personnes qui doivent faire face quotidiennement aux discriminations, aux actes ou aux discours de haine qui se trouvent fortement fragilisées. Rappelons que le travail qu'il mène, face notamment à l'augmentation inquiétante des agressions homophobes, que je qualifierais de violentes, au fait que la mobilité publique reste inaccessible pour une grande partie de la population en situation de handicap, aux inégalités numériques qui touchent une partie significative de notre population, je parle notamment des personnes âgées. En tant que progressiste, je vous avoue que je suis très inquiet et je sollicite vraiment tous les humanistes – vous-même, Monsieur le Ministre, parce que je sais que vous en faites partie – et les collègues dont les formations politiques sont à la manœuvre au Fédéral à agir pour que l'on ne déforce pas de la sorte la cheville ouvrière de la lutte contre la discrimination.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la semaine passée, je posais une question au ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles que je veux vous poser aujourd'hui : au vu de votre parcours, aujourd'hui, ne vous dites-vous pas « Dans quelle galère me suis-je engagé » ? Que ce soit en matière de santé ou ici en matière de discrimination, c'est quand même effrayant de voir que votre parti, ici, défend certaines choses, puis les enterre de l'autre côté. Vous défendez la lutte contre la discrimination, vous défendez Unia et, de l'autre côté, au Fédéral, vous les enterrez. À un moment donné, cela ne va plus marcher. Je comprends bien qu'à terme, en tant que personne, vos valeurs sont les vôtres, mais vous faites partie d'un parti qui fait l'inverse de tout ce que vous prônez.

Aujourd'hui, vous incarnez, dans cette Commission, le parti qui diminue les moyens pour un institut indispensable. Vous évoquez le fait d'une rencontre et d'évaluer l'impact, c'est très bien. Effectivement, c'est ce qu'il faut faire. Néanmoins, quand vous dites qu'il faudra adapter ce que l'on fait en Région wallonne, s'il n'y a pas de budget supplémentaire, on pourra juste adapter les missions, c'est-à-dire les adapter à la baisse et au détriment de toutes celles et de tous ceux qui sont discriminés.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Christie Morreale à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, c'est un sujet que j'ai porté avec mon ancienne collègue comme ministre, qui est à mes côtés, et c'est un sujet que l'on continue à défendre comme députées aujourd'hui : la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales.

Sous la précédente législature, nous avions lancé un appel à projets avec la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF pour lutter et prévenir les violences gynécologiques et obstétricales. Cet appel à projets a permis de financer neuf initiatives portées par des associations, avec des activités concrètes liées à la sensibilisation, la formation, l'information à destination des professionnels de la santé et du grand public. Cette mesure s'est inscrite dans deux plans : le Plan de lutte contre les violences à l'égard des femmes et le plan Genre. Ils sont tous deux des instruments essentiels à la

promotion de l'égalité et à la lutte contre les discriminations basées sur le genre.

Monsieur le Ministre, quelles sont les suites données à cet appel à projets ? Avez-vous pris connaissance des résultats et de l'évaluation des actions menées ? Pouvez-vous nous dire quelles recommandations vous en avez tirées pour renforcer les actions dans ce domaine ? Pouvez-vous nous dire où en est la réflexion autour de la création d'un observatoire gynécologique et obstétrical ? Comment envisagez-vous la collaboration avec les parties prenantes concernées, en ce compris les professionnels de la santé et les associations actives dans ce domaine ?

Ce domaine nécessitait de pouvoir travailler avec les différents niveaux de pouvoir. Dès lors, un caractère intrafrancophone a souligné l'importance de synergies entre entités fédérées. Aujourd'hui, le Gouvernement fédéral s'est mis en place. Quelle collaboration envisagez-vous de prendre avec eux pour assurer une approche globale et cohérente de ces violences sur l'ensemble du territoire ?

Enfin, pouvez-vous nous indiquer si la relance du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes et le plan Genre vont arriver ? Ces outils sont essentiels pour garantir une coordination des actions et une pérennisation des financements, qui vous tient à cœur, puisque l'on a supprimé des subventions facultatives, considérant que tout ce qui pouvait rentrer dans la base décrétale pouvait l'être. C'est encore une belle occasion de saisir la balle au bond. Quand ces plans seront-ils lancés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'appel à projets que vous avez mené conjointement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF a permis d'initier une prise de conscience de cette forme de violence faite aux femmes encore mal connue.

Comme vous le savez, cet appel à projets a permis de financer des projets divers. Nous avons pris connaissance de l'état d'avancement et des résultats de ceux-ci au moyen d'un questionnaire envoyé à chacun des organismes subventionnés, mais également en organisant des journées de présentation des différents opérateurs.

Par exemple, l'étude réalisée par Synergie Wallonie a permis de récolter près de 400 témoignages. L'échantillon est loin d'être représentatif, mais a le mérite d'avoir mis en lumière le vécu des femmes et des soignants et soignantes par rapport à la problématique. Tout comme le fait le podcast réalisé par le Centre de coordination d'études et de formations, fruit d'un recueil préalable de témoignages de patientes et professionnels. Il est fondamental de poursuivre ces recherches. C'est d'ailleurs un des points abordés lors de la réunion du GT « Violences gynécologiques et obstétricales », coordonné par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, qui s'est tenue en octobre dernier.

La Plateforme citoyenne pour une naissance respectée a pu poursuivre ses actions via une subvention facultative de 23 900 euros, qui a été prolongée jusqu'au 30 juin 2025, pour son projet d'autodéfense pour les soignantes et les soignants. Il vise à prévenir les violences gynécologiques et obstétricales en outillant le corps médical afin de s'autoévaluer et de réagir face à ces comportements, en se fondant sur l'approche de l'autodéfense féministe.

Il me paraît fondamental de poursuivre les actions afin de prévenir et lutter contre les violences gynécologiques, qui étaient d'ailleurs l'une des thématiques abordées parmi les cinq qui ont fait l'objet d'un atelier lors de la consultation de la société civile du 26 septembre 2024 pour l'élaboration du futur Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, sur lequel nous travaillons actuellement. Je vais y revenir par la suite.

La collaboration avec le Fédéral se poursuit. Le groupe de travail coordonné par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes auquel j'ai fait référence s'inscrit dans une des mesures du PAN. Il a rassemblé des représentants de différentes administrations et ministres, mais aussi de la société civile du pays, tant du côté francophone que néerlandophone. On a eu des représentants de sages-femmes, de gynécologues, de la Plateforme pour une naissance respectée.

La première mission que s'est donnée ce groupe est d'arriver à une définition commune des violences gynécologiques et obstétricales, ce qui n'est pas une mission évidente, étant donné les divergences sur le sujet, notamment le recours au terme « violences » qui ne fait pas l'unanimité au nord du pays.

Les défis restent de taille, mais je peux vous garantir que je poursuivrai les efforts pour faire de la prévention et de la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales une de mes grandes priorités.

Concernant la réflexion autour de la création d'un observatoire des violences gynécologiques et obstétricales, celle-ci n'a pas été rediscutée. J'avoue que, moi aussi, je l'ai découvert en retravaillant avec mes collaborateurs sur la réponse à votre question. Je ne manquerai toutefois pas de discuter de cette possibilité avec les acteurs concernés.

Concernant la relance d'un Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, le renouvellement de celui-ci sera poursuivi. Notre volonté est de continuer à définir des mesures dans un plan commun pour coordonner nos actions.

Concernant le plan Genre, le rapport final est encourageant. Nous souhaitons continuer à développer des mesures concrètes et à développer une stratégie visant à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Région wallonne. La désignation des membres du GIC, le Groupe interdépartemental de coordination, conformément aux décrets Gender Mainstreaming est en cours.

Étant ministre en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne, je profiterai de cette occasion pour créer plus de synergies dans ces thématiques et entre ces plans en créant une méthodologie commune. Si cela est envisageable, certaines mesures communes aux deux plans pourraient aussi être proposées.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les différents éléments et je l'invite à prendre contact avec son homologue fédéral pour organiser des CIM, maintenant que le Gouvernement fédéral est lancé, et s'assurer, en fonction des réalités des uns et des autres – parce que nous en avons été le témoin quand nous étions dans les CIM – à quel point la question de l'égalité hommes-femmes peut être perçue de manière très différente selon les opérateurs que nous avons autour de la table, principalement du côté néerlandophone. Bon courage pour la suite.

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les objectifs du Gouvernement en matière d'égalité des genres »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les objectifs du Gouvernement en matière d'égalité des genres ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la composition du nouveau Gouvernement fédéral, mais encore plus les mesures anti-femmes de l'accord Arizona, nous rappellent combien la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat de tous les jours et qu'un véritable travail de sensibilisation doit encore être mené, y compris auprès des grands décideurs de ce pays. Les inégalités structurent malheureusement encore notre société.

Le décret du 11 avril 2014 visant la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin prévoit d'intégrer la dimension de genre dans l'ensemble des politiques régionales. Ce même texte stipule que le gouvernement doit présenter au parlement, en début de législature et au plus tard six mois après la déclaration de gouvernement, les objectifs stratégiques qu'il entend réaliser au cours de celle-ci en matière d'égalité. Vous avez confirmé en septembre dernier votre intention de déposer un nouveau plan Genre sous cette législature.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous votre volonté de voir aboutir un plan Genre pour cette législature ? Quel est l'état d'avancement de ce travail ? Avez-vous un calendrier prévisionnel à nous communiquer ? Un groupe interdépartemental de coordination a-t-il été mis sur pied comme prévu ? Une évaluation du plan précédent était-elle prévue ou est-elle en cours ? Quels sont les grands axes des politiques que vous comptez mener en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ?

Avez-vous déjà pris contact avec vos homologues ministres du Droit des femmes et les autres niveaux de pouvoir en vue de coordonner vos actions ? Une CIM Droits des femmes va-t-elle prochainement être organisée ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, il y a beaucoup de questions par rapport à un nouveau Gouvernement au niveau fédéral et l'absence d'un gouvernement au niveau de la Région bruxelloise. Je vais quand même essayer de vous répondre. Il est vrai que je veux adopter un nouveau plan Genre ; l'administration, mon cabinet et toutes les équipes veulent travailler sur ce plan Genre, conformément aux décrets du 11 avril 2014 et du 3 mars 2016. Des contacts ont été pris avec les administrations compétentes au SPW et au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'envisager une harmonisation entre le plan Genre et le plan Droits des femmes.

Comme je l'ai déjà dit dans la réponse précédente, mon cabinet a encore eu une rencontre avec les deux administrations mardi dernier. Les choses avancent en termes d'identification des stratégies et d'harmonisation des mesures.

Le Groupe interdépartemental de coordination va également être mis sur pied en application des décrets et les invitations à désigner ses membres ont été envoyées aux cabinets ministériels, aux administrations et aux organes concernés. Nous envisageons d'organiser une première réunion au mois de mars au plus tard. Le GIC travaillera ensuite sur l'élaboration des mesures du plan Genre afin d'adopter ce dernier dans le courant de l'année 2025.

L'évaluation du plan Genre 2020-2024 avait été réalisée par les cabinets ministériels sous la précédente législature, coordonnée par la cellule Égalité des chances du SPW IAS et en collaboration avec le Conseil wallon de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le rapport final d'évaluation n'avait pas été mis à l'ordre du jour du Gouvernement wallon par nos prédécesseurs. Il a toutefois été présenté ce 6 février 2025 auprès de ce dernier. L'élaboration du futur plan Genre suit un processus et il est encore trop tôt, Madame la Députée, pour vous détailler les axes de ce futur plan, mais je peux vous indiquer notre volonté de travailler sur un plan intrafrancophone. Je ne peux pas vous donner un calendrier précis à ce stade, mais je vous assure que les choses avancent.

Concernant la CIM Droit des femmes, la Région bruxelloise devrait reprendre la présidence de celle-ci. Évidemment, les blocages – actuellement politiques – retardent la mise en place et la convocation de cette CIM. La Wallonie assurera quant à elle la présidence suivante.

J'entends vos attentes et je veux vous rassurer, Madame la Députée. Je serai attentif, tout au long de notre mandat, au renforcement de l'égalité entre les genres et à la prévention des discriminations et des violences de genre, en impliquant tous mes collègues du Gouvernement et en travaillant en franche collaboration avec les autres niveaux de pouvoir.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments d'avancement. On sent bien qu'il y a quelque chose qui démarre et que vous voulez présenter quelque chose dans l'année 2025. J'en prends bonne note.

Pour faire le lien avec ce qui s'est dit précédemment, vous répondiez que vous vouliez créer des synergies avec les autres niveaux de pouvoir. En fait, il faut recréer des synergies. Il faut reconnaître que, sous la législature passée, les astres étaient alignés et pas mal de boulot intéressant a été fait, ne fût-ce que la création de la conférence interministérielle Droits des femmes, qui, si les francophones n'avaient pas été là, particulièrement des femmes, puisque c'était chaque fois des ministres femmes en l'occurrence, ne s'appellerait pas une CIM Droit des femmes, mais une CIM Égalité des chances, parce que la partie flamande ne voulait pas que l'on mette le focus sur les droits des femmes. Pourtant, c'est là qu'il faut mettre le doigt. L'égalité des chances est indispensable dans notre société, particulièrement en Wallonie, mais la question des droits des femmes l'est tout autant.

Je vous invite à réunir et commencer le travail avec vos homologues le plus vite possible. Il n'y a pas encore les nouveaux Bruxellois, faisons avec les anciens si c'est nécessaire. La question des droits des femmes ne doit pas attendre un gouvernement qui viendra peut-être un jour pour avancer.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation à mi-parcours du dispositif « Territoires de réparation par l'économie sociale » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation à mi-parcours du dispositif « Territoires de réparation par l'économie sociale » ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, nous accueillions le Salon de l'économie sociale au sein de ce Parlement. Nous pouvions y découvrir la créativité et la résilience d'un secteur qui réussit à allier la croissance économique et la recherche d'une plus-value sociétale et environnementale.

L'ensemble des députés Engagés présents sont ressortis de là encore plus admiratifs, mais aussi rassurés de constater que vous souhaitez aboutir à des réformes importantes pour le secteur. Les territoires de réparation par l'économie sociale, anciennement appelés territoires zéro chômeur de longue durée, y étaient présents. Lors d'une précédente interpellation en séance plénière, vous avez rappelé les apports de ce programme et précisé qu'une évaluation mi-parcours avait été réalisée.

Comment cette évaluation était-elle orientée ? Quelles questions étaient précisément posées aux opérateurs ? Vous disiez que les résultats étaient assez intéressants. Cela veut-il dire qu'une première analyse a été réalisée ? Si oui, pouvez-vous nous en dire plus ? Certaines conclusions se dégagent-elles déjà des résultats obtenus ? Sinon, pour quand l'analyse doit-elle être finalisée ? Pour quand la seconde évaluation est-elle attendue ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, c'est vrai que la Wallonie est composée d'une proportion importante de chômeurs de longue durée. Face à ce constat, le

Gouvernement entend être attentif et mettre en œuvre des conditions de créations d'emplois convenables par une approche transversale, tout en faisant de chacun un acteur de sa vie et de ses choix, conscient de ses obligations envers la société.

Je suis convaincu – je pense que vous aussi – que l'économie sociale peut jouer un rôle dans cette approche, puisque l'on place l'humain avant le profit. Ce n'est pas qu'une notion économique, c'est aussi du concret. C'est adapter le travail aux travailleurs, et pas l'inverse. Dans de nombreuses entreprises de l'économie sociale en Wallonie, ce principe est déjà appliqué.

L'accompagnement des travailleurs défavorisés ou peu qualifiés est un métier qui est dans l'ADN de l'économie sociale. Son modèle permet la remise à l'emploi de personnes éloignées du marché de l'emploi, avec une démarche humaine d'accompagnement. Je rappelle que plus de 65 % des budgets dédiés à l'économie sociale sont axés sur l'insertion, avec des dispositifs structurels d'aide aux entreprises d'économie sociale telles que les entreprises d'insertion et les IDESS.

C'est dans ce cadre que j'ai sollicité le Gouvernement wallon pour avoir la charge du projet « Territoires de réparation par l'économie sociale », anciennement projet PRW 266. La mesure prévoyait dès le départ deux évaluations : une à mi-parcours et une en fin de programmation.

En accord avec le Gouvernement, j'ai demandé à notre administration et à l'agence FSE de lancer dès à présent la première évaluation du dispositif dont je souhaite présenter les résultats en fin de ce semestre. C'est ce que je vous ai dit au Parlement il y a 15 jours.

Relativement à la méthodologie, après une première rencontre avec mon cabinet le 9 décembre dernier, les territoiR'ES ont été invités à compléter un questionnaire d'évaluation. Ce processus a été lancé. Ce questionnaire est élaboré par l'agence FSE et la Direction de l'économie sociale, en collaboration avec le FOREm. Il y a différents aspects. Vous me demandez quelles sont les questions. C'est le fonctionnement de la structure et du projet, la gouvernance, les activités économiques qui sont à développer, ce sont les méthodes pour remettre à l'emploi et ce sont des questions ouvertes sur la plus-value sociale.

Les questionnaires complétés par les porteurs de projets ont été réceptionnés fin janvier. Cette démarche a permis de récolter une somme d'informations conséquentes. L'administration et l'agence FSE ont commencé à compiler ces données en vue de les analyser, mais il est encore trop tôt pour tirer des conclusions générales.

Cependant, un premier bilan relève qu'un territoire a choisi d'abandonner le projet en décembre 2024 et que trois autres n'ont à ce jour remis aucun demandeur d'emploi au travail, dont celui de Dison-Verviers qui a fait l'objet d'une question d'actualité devant le Parlement. En revanche, les 13 autres territoiR'ES ont déjà engagé un bon nombre de personnes éloignées de l'emploi en déployant des activités répondant aux besoins locaux.

Au moment où je vous parle, le dispositif TerritoiR'ES a créé un emploi pour plus de 110 personnes, soit deux fois plus qu'il y a seulement cinq mois. Nous sommes dans le temps au tiers du programme et nous arrivons à 20 % des objectifs et cela devrait encore s'accélérer dans les prochains mois. Je vous rappelle aussi que les financements sont arrivés tardivement. Certains opérateurs n'ont été financés que fin 2024. Cela n'a pas facilité le démarrage de la croissance de ces projets.

À ce stade, il serait prématuré de qualifier les projets TerritoiR'ES de succès ou d'échecs. Certains projets affichent des résultats encourageants, voire très encourageants, tandis que d'autres rencontrent davantage de difficultés. Arrêter le dispositif aujourd'hui serait un gaspillage d'argent public, car l'argent investi deviendrait stérile. En revanche, il est probable que nous arrêterons certains projets qui ne fonctionnent pas bien.

Je compte également sur l'évaluation en cours pour mettre en lumière les facteurs de réussite et d'échec, ainsi que les points d'amélioration. Je suis aussi pour l'objectif de recadrer la mesure d'un point de vue budgétaire.

La seconde évaluation est prévue après la fin de l'appel à projets FSE+ qui se termine le 31 décembre 2026. Elle aura lieu au début de l'année 2027.

Je rappelle que les enseignements tirés de l'expérience d'innovation sociale pourront servir de base à une réforme de certains dispositifs déjà existants pour permettre la pérennisation des projets réussis et renforcer les dispositifs de réinsertion socioprofessionnelle par l'économie sociale.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Ministre, pour vos réponses et toutes ces précisions. L'humain avant le profit, vous l'avez rappelé, c'est essentiel et cela reflète bien nos valeurs.

Vous avez parlé des différents résultats que j'aurais qualifiés d'encourageants, vu que, dans beaucoup de territoiR'ES, on a réussi à remettre des personnes au travail malgré qu'il y ait un abandon de projet et trois territoiR'ES sans résultat.

On suivra le dossier de près.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Desalle, sur « le rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) sur la démence précoce » ;
- Mme Gysen, sur « la pollution aux PFAS à Tubize » ;
- Mme Gysen, sur « le mécontentement des citoyens du Brabant wallon et les incivilités environnementales » ;
- Mme Dejardin, sur « la sortie du projet « Cantines durables » du Plan de relance de la Wallonie » ;
- M. Fontaine, sur « la révision du Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA) » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « l'impact pour les communes de l'augmentation du prix de l'eau et la suspension de l'indemnité d'occupation du domaine public versée aux communes jusqu'en 2029 » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme De Bue, sur « les mesures wallonnes en place pour l'aboutissement du projet du réseau hospitalier Helora » ;
- Mme Vandorpe, sur « le renforcement des centres de référence » ;
- Mme Dejardin, sur « la recommandation du médiateur d'introduire un tarif social de l'eau » ;
- Mme Dejardin, sur « l'arrêt de l'intervention régionale dans le coût de collecte des déchets agricoles en plastique » ;
- Mme Roberty, sur « le financement des agences-conseil dans le secteur de l'économie sociale » ;
- Mme Dejardin, sur « la mobilisation de l'épargne des Wallons en faveur de l'économie sociale » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 6 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, PTB
Mme Jamila Ammi, PTB
M. Pascal Baurain, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
Mme Geneviève Lazaron, Les Engagés
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Olivier Maroy, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
Mme Diana Nikolic, MR
M. Vincent Palermo, MR
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Caroline Taquin, MR
Mme Stéphanie Thoron, MR
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

ABSyM	Association belge des syndicats médicaux
ADN	acide désoxyribonucléique
AFCN	Agence fédérale de contrôle nucléaire
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
ASD	aide et soins à domicile
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BELSPO	Belgian Science Policy Office (Politique scientifique fédérale)
BOFAS	Het Bodemsaneringsfonds voor tankstations / Le Fonds d'assainissement des sols des stations-services
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CAP	certificat d'aptitude professionnelle
CCRef	Centre de coordination et de référence pour le dépistage des cancers (ASBL)
CCT	chambre(s) de traitement de toxicomanie
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CET	centre d'enfouissement technique
CETB	Centre d'enfouissement technique du Champ de Beaumont
CHR	centre hospitalier régional
CIAS	Commission interrégionale de l'assainissement des sols
CIM	conférence interministérielle
COCOF	Commission communautaire française
CODEF	Fédération multisectorielle d'employeurs du secteur associatif (Coordination et défense des services sociaux et culturels)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSD	centrale de services à domicile
DPA	Département des permis et autorisations
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
DSMI	Direction de la surveillance des maladies infectieuses
DUS	Dispositif d'urgence sociale
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
ETA	entreprise de travail adapté
ETP	équivalent temps plein
Eurotox	Observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles
EVRAS	éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
EWETA	Entente wallonne des entreprises de travail adapté (ASBL)
FAGW	Fédération des associations de généralistes de la Région wallonne
Fedasil	Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEDITO	Fédération des institutions pour toxicomanes
FEMARBEL	Fédération des maisons de repos privées de Belgique
FMM	Fédération des maisons médicales
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

FSE	Fonds social européen
GBO	Groupement belge des omnipraticiens
GIC	Groupe interdépartemental de coordination
GLEM	groupe local d'évaluation médicale
GRAPA	garantie de revenus aux personnes âgées
GT	groupe de travail
H5N1	hémagglutinine de type 5 et neuraminidase de type 1 (grippe aviaire)
HBSC	Health Behaviour in School-aged Children (enquête sur les comportements des enfants d'âge scolaire en matière de santé)
HCOV	hydrocarbures chlorés organiques volatils
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IDESS	initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
IFIC	Instituut voor functieclassificatie / Institut de classification des fonctions
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale (France)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IVBO	Intergemeentelijk samenwerkingsverband voor Vuilverwijdering en -verwerking in Brugge en Ommeland (Partenariat intercommunal pour l'enlèvement et le traitement des déchets à Bruges et dans l'Ommeland)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KCE	Belgian Health Care Knowledge Centre (Centre fédéral d'expertise des soins de santé)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
MR	maison de repos
MR-MRS	maison de repos et maison de repos et de soins
MRS	maison de repos et de soins
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ORBEm	Office régional bruxellois de l'emploi
PAC	programme(s) d'actions coordonnées
PAN	Plan d'action national de lutte contre les violences entre partenaires et d'autres formes de violences intrafamiliales
PAP	plan(s) d'action prioritaire(s)
PDF	Portable Document Format (format de document portable)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PFHxS	perfluorohexanesulfonic acid (acide perfluorohexane sulfonique)
PFNA	perfluorononanoic acid (acide perfluorononanoïque)
PFOA	perfluorooctanoic acid (acide perfluorooctanoïque)
PFOS	perfluorooctanesulfonic acid (acide perfluorooctanesulfonique)
PGDA	Programme de gestion durable de l'azote en agriculture
PMS	psycho-médico-social (centre)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PWDR	Plan wallon des déchets-ressources
REACH	Regisration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques)
REGAL	Réduction du gaspillage alimentaire (plan wallon)
REP	responsabilité élargie des producteurs
RMG	Risk Management Group (Groupe de gestion des risques)
ROI	règlement d'ordre intérieur
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAFA	service(s) d'aide aux familles et aux aînés
SATRAQ	Sensibilisation et action transfrontalière pour une réduction de la consommation de l'alcool au quotidien
SCMR	salle de consommation à moindre risque

SDF	sans domicile fixe
SOREAL	Solidarité réseau alimentaire (plateforme du relais social de Mons-Borinage)
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPAD	soins psychiatriques pour personne séjournant à domicile
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPP	Service public fédéral de programmation
SPW	Service public de Wallonie
SSMG	Société scientifique de médecine générale
SWDE	Société wallonne des eaux
TADAM	traitement assisté par diacétylmorphine
TFA	trifluoroacetic acid (acide trifluoroacétique)
UE	Union européenne
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)
ZOOIS	Zoonotic Influenza Surveillance (Surveillance active de la transmission de la grippe zoonotique)